

Deloitte.



Étude 2011 sur la taxation du secteur de la téléphonie mobile dans le monde



Deloitte fait référence à une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), une société britannique privée à responsabilité limitée par garantie, et son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Veuillez consulter le site www.deloitte.co.uk/about pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de DTTL et de ses cabinets membres. Deloitte LLP est une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro d'immatriculation OC303675 et son siège social se situe au 2 New Street Square, Londres, EC4A 3BZ, Royaume-Uni. Deloitte LLP est le cabinet membre de DTTL au Royaume-Uni.

© 2011 Deloitte LLP

Sommaire

Notification importante de Deloitte.....	4
Résumé	5
1 Introduction	17
1.1 Contexte.....	17
1.2 Méthodologie et portée de l'étude	18
1.3 Ce rapport	21
2 Les taxes et le coût de la possession d'un téléphone mobile.....	22
3 Taxes et coût de l'utilisation de la téléphonie mobile	29
4 Taxes sur les téléphones portables	32
5 Taxes spécifiques à la téléphonie mobile frappant les consommateurs.....	35
6 Autres taxes et redevances payées par les opérateurs de réseaux mobiles.....	40
6.1 Impôts sur les sociétés	40
6.2 Droits réglementaires.....	42
7 Analyse régionale.....	43
7.1 Europe.....	47
7.2 Europe centrale et orientale	49
7.3 Afrique.....	51
7.4 Maghreb et Moyen-Orient	55
7.5 Asie-Pacifique	57
7.6 Amérique Latine.....	58
8 Conclusions et implications.....	61
Appendix A Méthodologie et hypothèses	63
A.1 Méthodologie.....	63
A.2 Sources des données et hypothèses	66
Appendix B Le classement des pays	71
Appendix C Taxes spécifiques à la téléphonie mobile appliquées aux opérateurs de réseaux mobiles	74

Notification importante de Deloitte

Ce rapport (le « Rapport ») a été préparé par Deloitte LLP (« Deloitte ») pour l'Association GSM (GSMA), conformément à la lettre de mission datée du 1er Juillet 2011, et sur la base du champ d'application et des limites énoncés ci-dessous.

Le rapport a été préparé uniquement à des fins d'évaluation de la structure et de l'impact de la téléphonie mobile et de la taxation sur la téléphonie mobile au Kenya dans le cadre d'une étude plus large sur la taxation des services de télécommunications mobiles. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins ou dans tout autre contexte, dès lors, Deloitte n'accepte aucune responsabilité en cas d'utilisation dans les deux cas.

Le rapport est fourni exclusivement à l'usage de l'Association GSM selon les termes de la lettre de mission. Aucune partie autre que l'Association GSM n'est autorisée à s'appuyer sur le présent rapport pour quel que but que ce soit et Deloitte n'accepte aucune responsabilité à l'égard de parties autres que l'Association GSM en ce qui concerne ce rapport et/ou son contenu.

Comme indiqué dans la lettre de mission, la portée de notre travail a été limitée par le temps, les informations et les explications mises à notre disposition. Les informations contenues dans ce rapport proviennent de la GSMA, de ses membres et d'autres sources qui sont clairement référencées dans les sections pertinentes de ce rapport. Deloitte n'a cherché ni à corroborer, ni à remettre en question le caractère raisonnable de ces informations.

De plus, tout résultat de l'analyse contenu dans le rapport est tributaire des informations disponibles au moment de sa rédaction et ne devra pas être invoqué ultérieurement.

Par conséquent, aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est donnée et aucune responsabilité n'est ou ne sera acceptée par ou au nom de Deloitte ou par l'un de ses partenaires, employés ou agents ou toute autre personne, quant à la précision, l'exhaustivité ou l'exactitude des informations contenues dans ce document ou toute information orale mise à disposition et une telle responsabilité est expressément déclinée.

Tous les droits d'auteur et autres droits de propriété dans le rapport restent la propriété de Deloitte LLP et tous les droits non expressément accordés dans ces termes ou dans l'ordre de changement, sont réservés.

Ce rapport et son contenu ne constituent pas des conseils financiers ou autres conseils professionnels, et concernant votre situation particulière, des conseils spécifiques doivent être recherchés. En particulier, le rapport ne constitue pas une recommandation ou une approbation par le cabinet Deloitte à investir ou à participer, à se retirer ou à autrement utiliser aucun des marchés ou des sociétés auxquels il fait référence. Dans la mesure du possible, Deloitte et l'Association GSM déclinent toute responsabilité découlant de l'utilisation (ou non-utilisation) du rapport et de son contenu, y compris toute action ou décision prise à la suite d'une telle utilisation (ou non-utilisation).

Résumé

Des travaux antérieurs effectués par Deloitte et la GSMA ont souligné la grande diversité dans la taxation imposée à l'utilisation et à l'accès par les consommateurs à la téléphonie mobile à l'échelle internationale. Cet impôt de base comprend des différences dans les régimes de taxation des différents pays et régions du monde qui taxent la téléphonie mobile en plus des autres biens et services. Cette taxation spécifique à la téléphonie mobile a été associée à l'adoption de la téléphonie mobile dans les pays en voie de développement.

Conformément à l'étude effectuée en 2007 par Deloitte et la GSMA, cette étude calcule la part des taxes dans le coût total de la possession d'un mobile (« TCMO », composé du coût de l'appareil, de la connexion, de la location et de l'utilisation), dans le coût total de l'utilisation d'un mobile (« TCMU », composé de la location et de l'utilisation) et dans le coût total des appareils pour le consommateur.

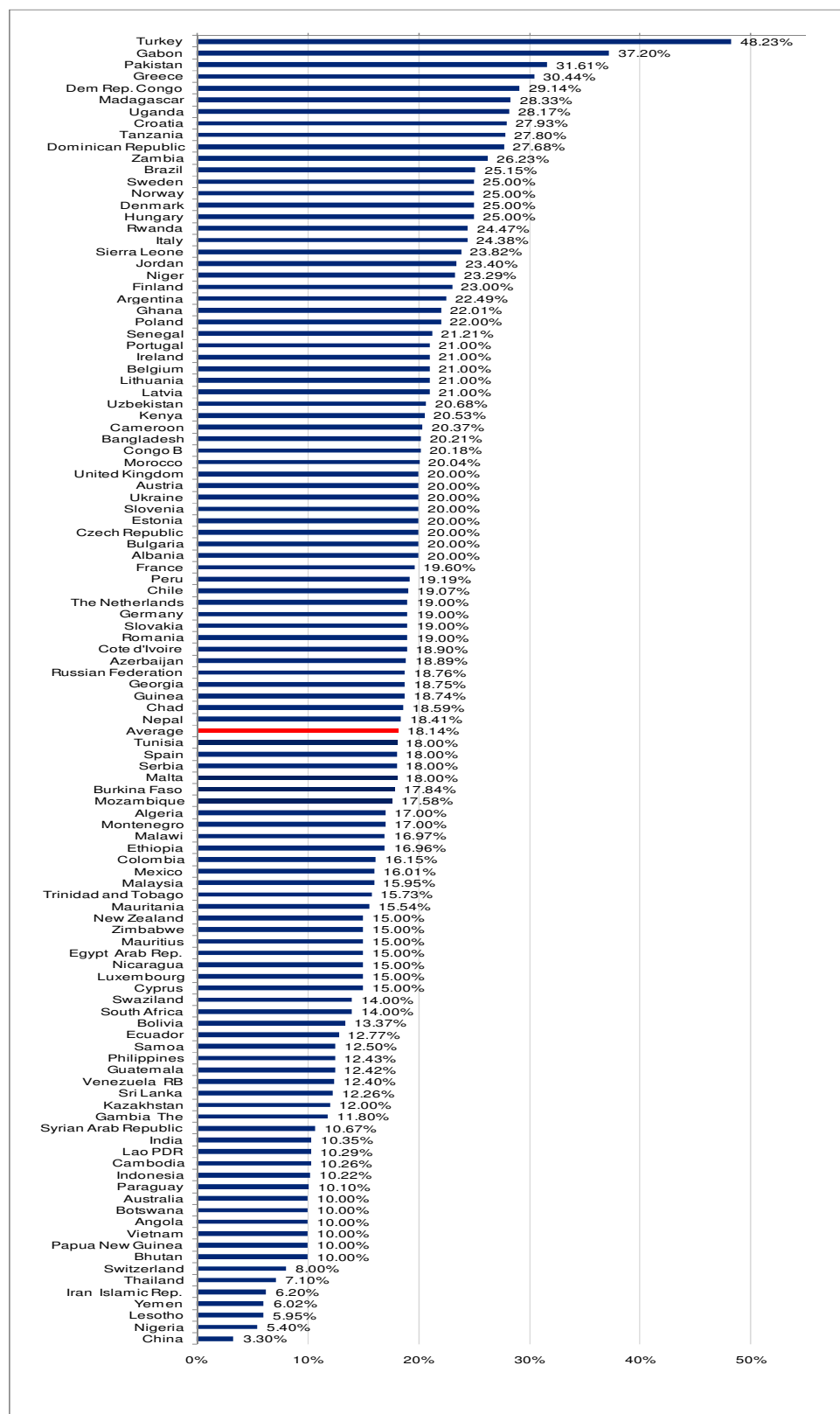
Pour ce faire, des profils de consommation, des prix et des taxes ont été analysés dans 111 pays d'Europe, d'Europe centrale et orientale, d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie pour les utilisateurs de services mobiles à prépaiement ou à postpaiement. Les taxes qui s'appliquent typiquement à la téléphonie mobile sont la taxe sur la valeur ajoutée ou les taxes générales de vente sur tous les composants, les droits de douane et les taxes sur les articles de luxe appliquées aux téléphones portables importés, ainsi que les taxes spécifiques à la téléphonie mobile, allant des droits d'accise sur le temps de communication, aux cotisations fixes pour la connexion, les combinés et la location. Ces taxes discriminent la téléphonie mobile par rapport aux autres services et contribuent à réduire l'accès aux services mobiles et à la consommation des services.



« La part des taxes dans le total des coûts de possession d'un mobile a augmenté depuis 2007 ».

Comme on le voit dans l'illustration 1 Part des taxes dans le TCMO, au verso, l'analyse de la part des taxes dans le TCMO indique que celle-ci a augmenté depuis 2007, pour passer de 17,44 % à 18,14 %.

Illustration 1 Part des taxes dans le TCMO

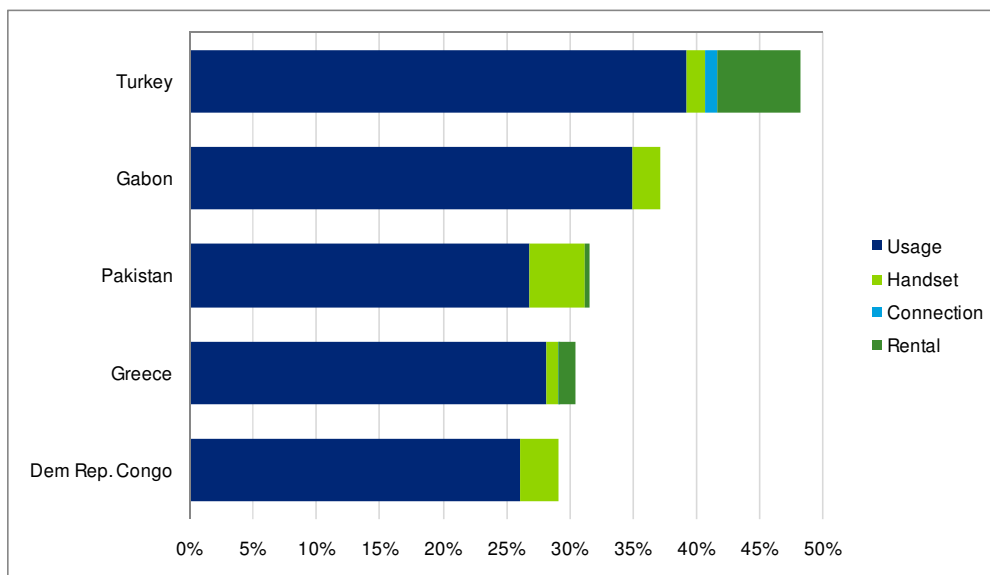


Source : Analyse Deloitte

Les cinq pays affichant la taxation la plus importante par rapport au coût de la possession d'un mobile sont la Turquie, le Gabon, le Pakistan, la Grèce et la République démocratique du Congo (RDC). Ces pays appliquent une taxation spécifique à la téléphonie mobile. L'illustration 2 Part des taxes dans le TCMO, cinq

premiers pays du classement montre comment la taxation imposée aux consommateurs est divisée entre les différents composants de la possession d'un téléphone mobile.

Illustration 2 Part des taxes dans le TCMO, cinq premiers pays du classement¹



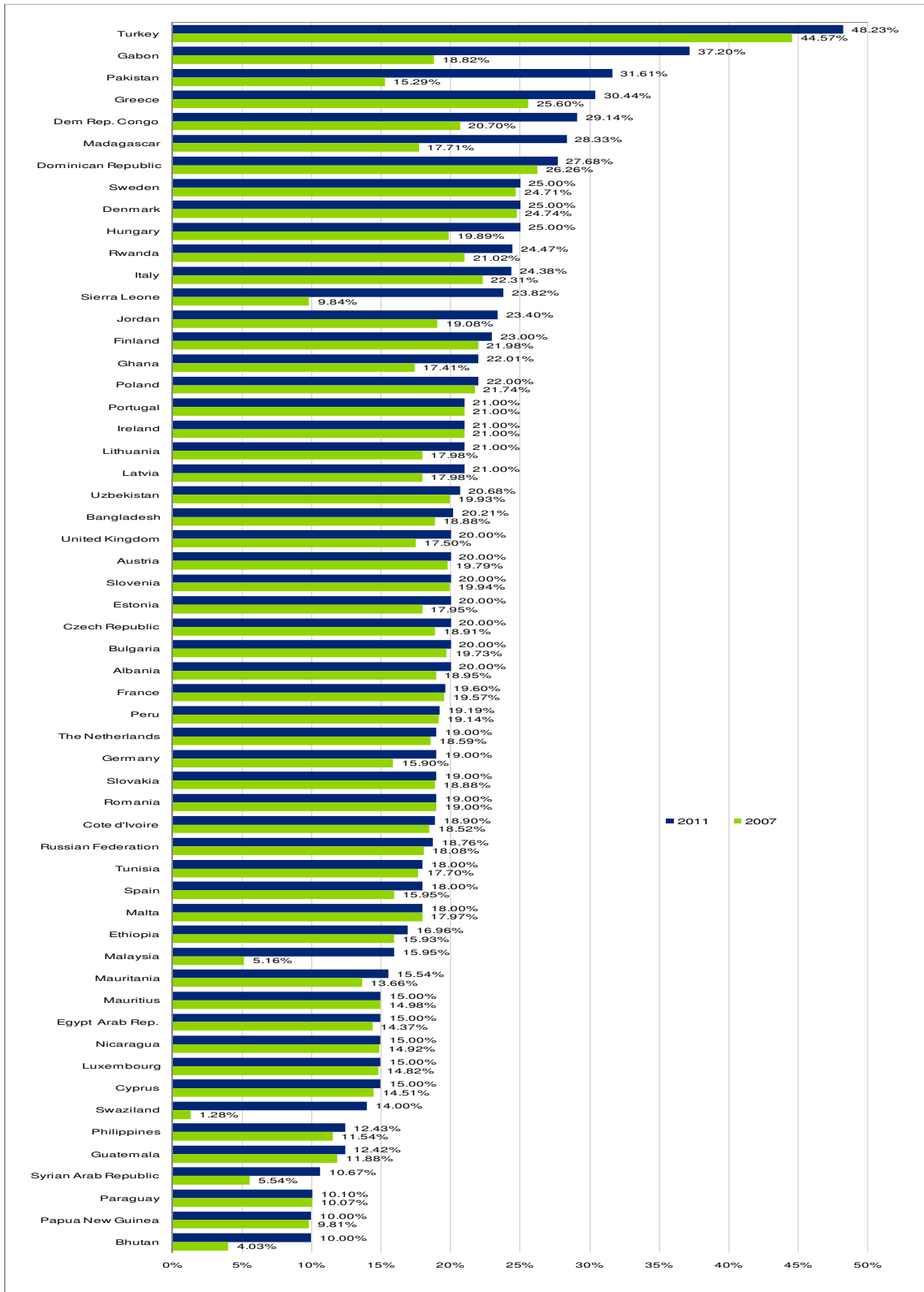
Source : Analyse Deloitte

« Les pays qui ont augmenté la part des taxes dans les coûts totaux de possession d'un mobile sont plus nombreux que ceux qui l'ont réduite ».

Comme on le voit dans l'illustration 3 Pays où la part des taxes dans le TCMO a augmenté depuis l'étude de 2007 et l'illustration 4 Pays où la part des taxes dans le TCMO a diminué depuis l'étude de 2007, 56 pays de l'échantillon ont affiché une augmentation de la taxation sur la téléphonie mobile par rapport à 2007, tandis que 42 pays ont réduit la part des taxes dans le TCMO. Les pays où la taxation a augmenté comprennent les cinq pays qui affichent la plus importante part de taxes dans le TCMO.

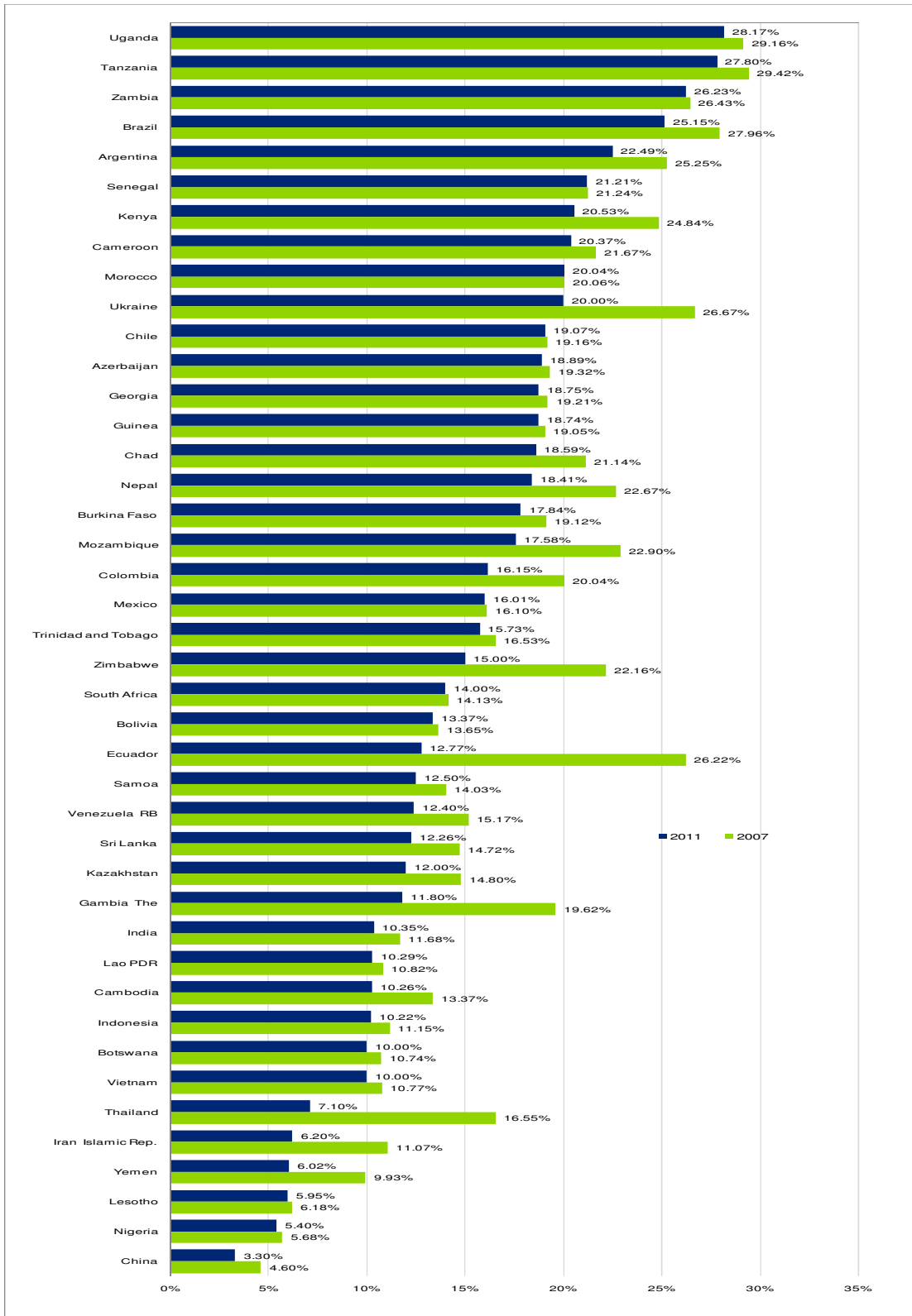
¹ Anglais – français: Turkey – Turquie, Greece – Grèce, Usage - Utilisation, Handset - Téléphone portable, Connection - Connexion, Rental - Location

Illustration 3 Pays où la part des taxes dans le TCMO a augmenté depuis l'étude de 2007



Source : Analyse Deloitte

Illustration 4 Pays où la part des taxes dans le TCMO a diminué depuis l'étude de 2007



Source : Analyse Deloitte

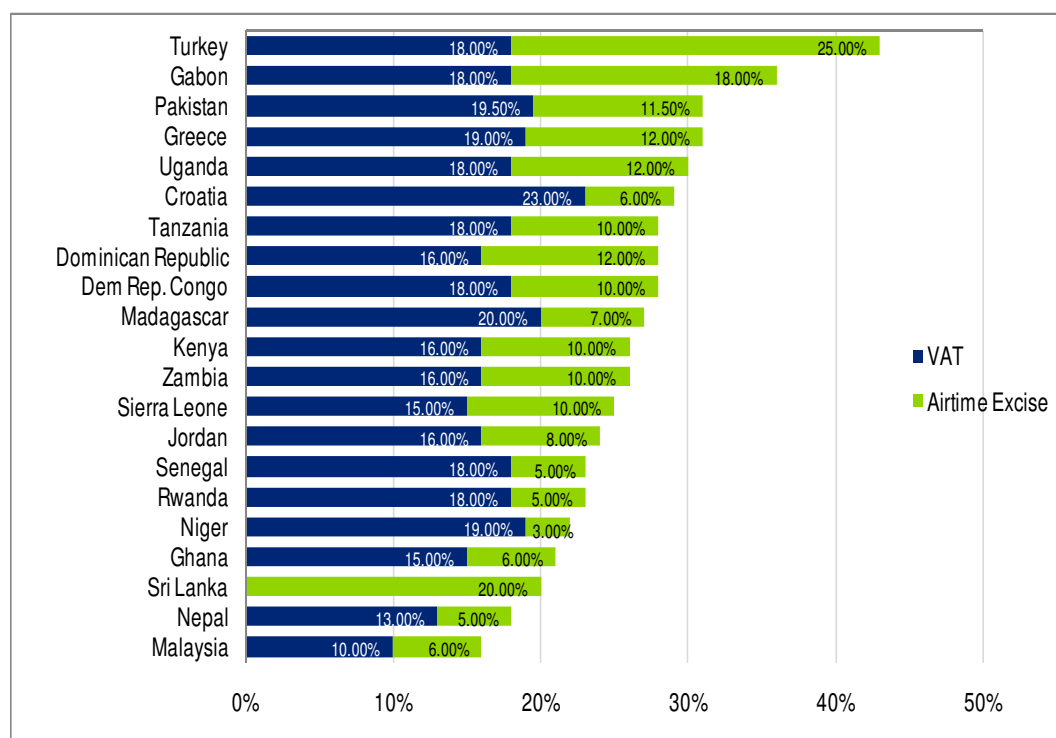
« Le nombre de pays imposant des taxes sur l'usage de la téléphonie mobile a augmenté de façon considérable, en particulier en Afrique ».

En moyenne, 17,97% du montant payé par les consommateurs pour l'utilisation de la téléphonie mobile sont des taxes, contre 16,91% en 2007. Cette augmentation est principalement due au fait que 21 pays sur 111 repris dans l'étude imposent à présent des taxes spéciales sur l'utilisation de la téléphonie mobile, comme on le voit dans l'illustration 5 Pays imposant un droit d'accise sur le temps d'utilisation.

Les taxes sur le coût d'utilisation peuvent constituer un obstacle au développement de ces services, car elles incitent les consommateurs à en réduire l'utilisation. C'est particulièrement le cas dans les pays en voie de développement, où un niveau de revenu plus faible implique que la taxation de l'utilisation de la téléphonie mobile peut avoir un impact sur son adoption par les consommateurs.

12 des pays imposant des taxes spéciales sur l'utilisation de ces services sont africains, alors qu'en 2007 ils n'étaient que six. Depuis l'étude de 2007, la RDC, le Gabon, Madagascar, la Sierra Leone, le Rwanda et le Sénégal ont introduit un droit d'accise sur le temps de communication.

Illustration 5 Pays imposant un droit d'accise sur le temps d'utilisation²



Source : Analyse Deloitte

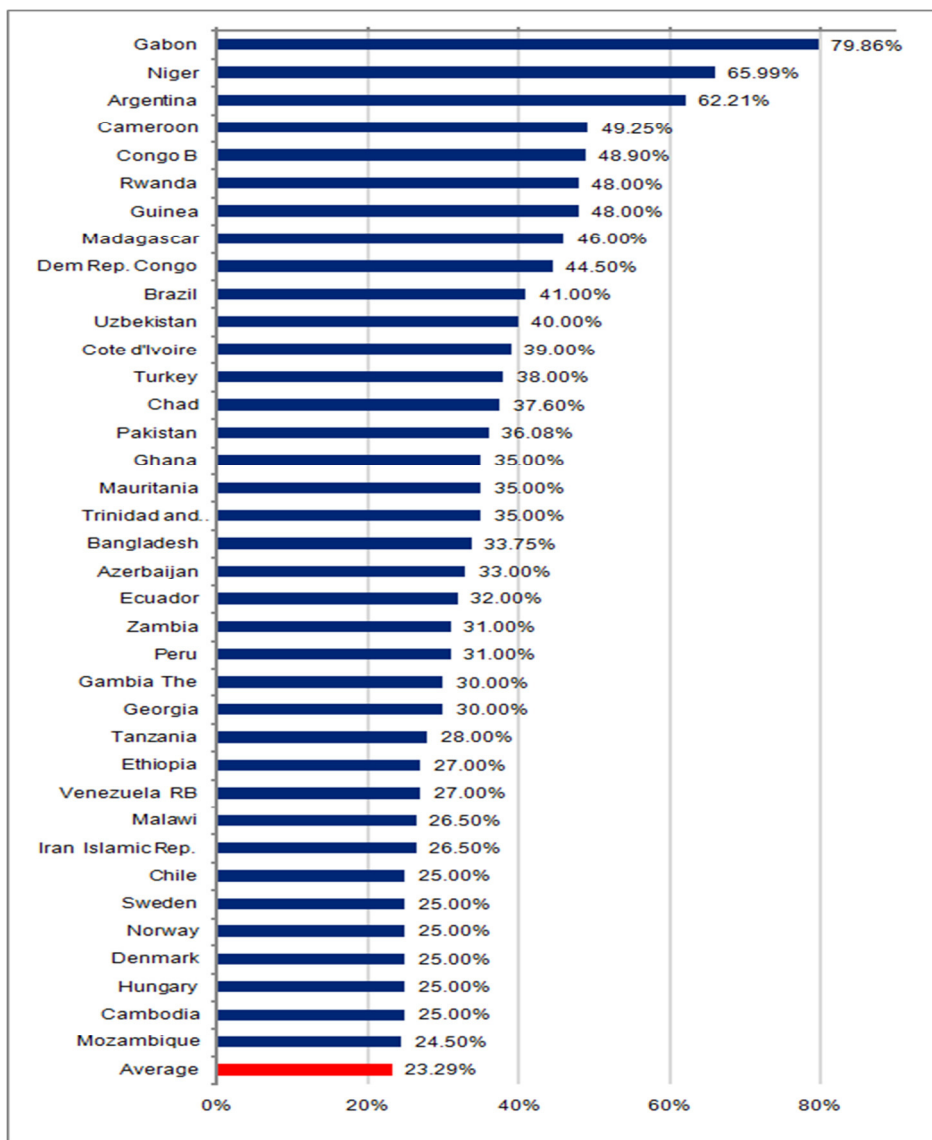
² Anglais – Français: VAT – TVA, Airtime excise - Droit d'accise sur le temps d'utilisation

« Dans 20 pays, les taxes représentent plus d'un tiers du coût d'un portable ».

La part des taxes dans le coût d'un portable est bien plus élevée que la part des taxes dans le coût total de la possession d'un mobile ou dans le coût d'utilisation, avec une moyenne de 23,29%, et dans 11 pays de l'échantillon, cette taxe représente plus de 40% du coût d'un portable.

Cette part élevée des taxes dans le coût d'un téléphone portable est due aux droits de douane sur les portables importés, qui sont appliquées par 50 pays de l'échantillon, et à plusieurs autres taxes frappant les portables dans 11 pays. Ces taxes comprennent notamment des taxes de luxe dans des pays où les téléphones portables sont encore considérés comme des articles de luxe, comme au Gabon où les téléphones portables sont frappés d'une taxe fixe de 5 USD. D'autres pays comme le Zambie, le Pakistan et le Bangladesh appliquent une taxe spéciale à l'achat d'un téléphone portable.

Illustration 6 Pays où la part des taxes dans le coût des téléphones portables est supérieure à la moyenne mondiale



Source : Analyse Deloitte

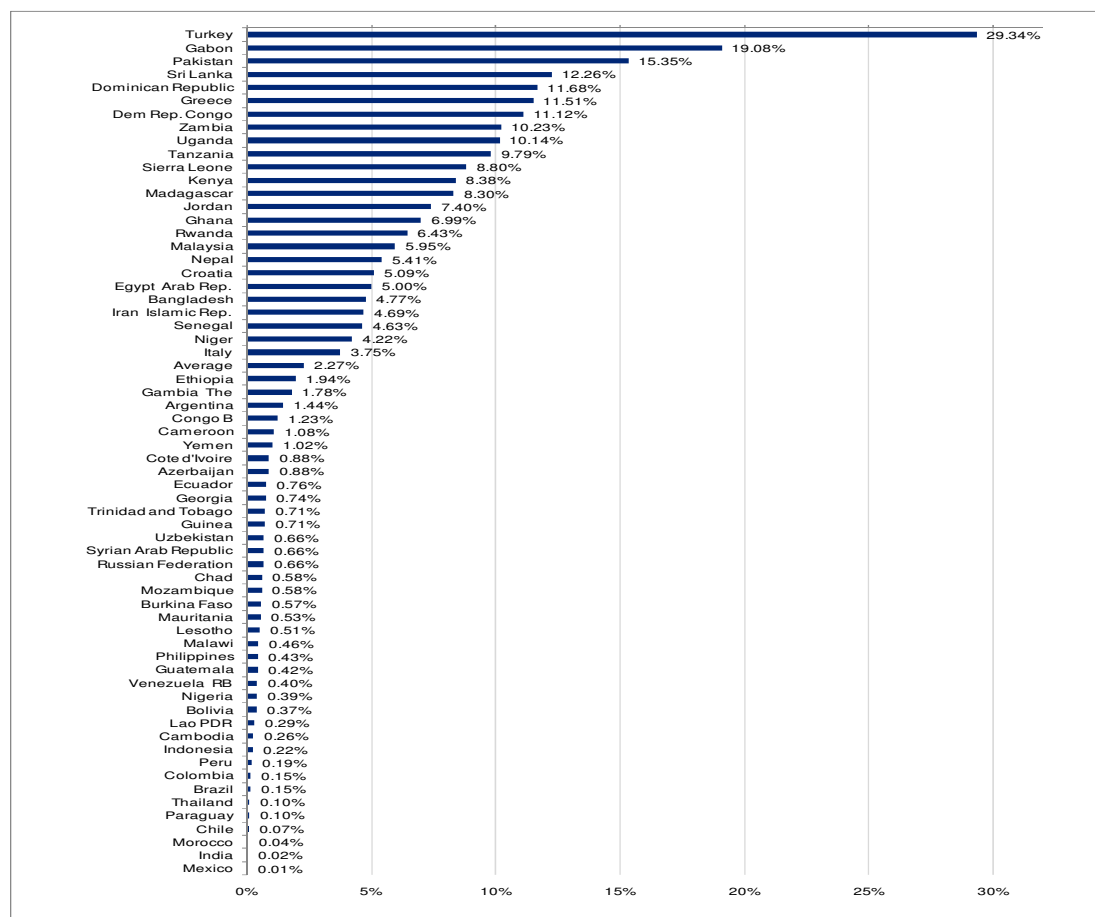
« 28 pays imposent actuellement des taxes sur la téléphonie mobile qui frappent de façon disproportionnée les services de téléphonie mobile ».

Les taxes sur la téléphonie mobile discriminent ce secteur par rapport à la téléphonie fixe et aux autres services, elles s'avèrent souvent régressives et peuvent réduire tant l'accès à ces services que leur utilisation.

Dans le cadre des taxes sur la téléphonie mobile et les droits de douane sur les téléphones portables, 63 pays imposent une forme de taxation sur les téléphones portables en plus de la taxation normale, 24 d'entre eux sont situés en Afrique.

Le niveau de ces taxations sur les téléphones portables est illustré dans l'illustration 7 Taxation sur la téléphonie mobile, hors TVA³. La Turquie, le Gabon et le Pakistan affichent la part des taxes dans le TCMO la plus élevée. Un grand nombre de pays d'Afrique imposent une telle taxation sur les services de téléphonie mobile et, parmi les 20 premiers pays présentant la part des taxes spécifiques à la téléphonie mobile dans le TCMO la plus élevée, dix sont africains.

Illustration 7 Taxation sur la téléphonie mobile, hors TVA



Source : Analyse Deloitte

³ Cette analyse est obtenue en supprimant la TVA et les autres taxes de vente, de sorte que seules les taxes spécifiques à la téléphonie mobile et les droits de douane sur les téléphones portables importés soient pris en compte.

« Dans les marchés en voie de développement, la part des taxes dans le coût des téléphones portables est bien plus élevée que la part de ces taxes dans le coût de possession ou d'utilisation, ce qui entraîne des profils de taxation déséquilibrés pour les services associés à la téléphonie mobile ».

Différentes régions géographiques présentent des niveaux différents de coût, de taxation et de pénétration pour la téléphonie mobile, des indicateurs fortement influencés par les conditions économiques d'une région. Cependant plusieurs tendances se dessinent en matière de taxation sur la téléphonie mobile.

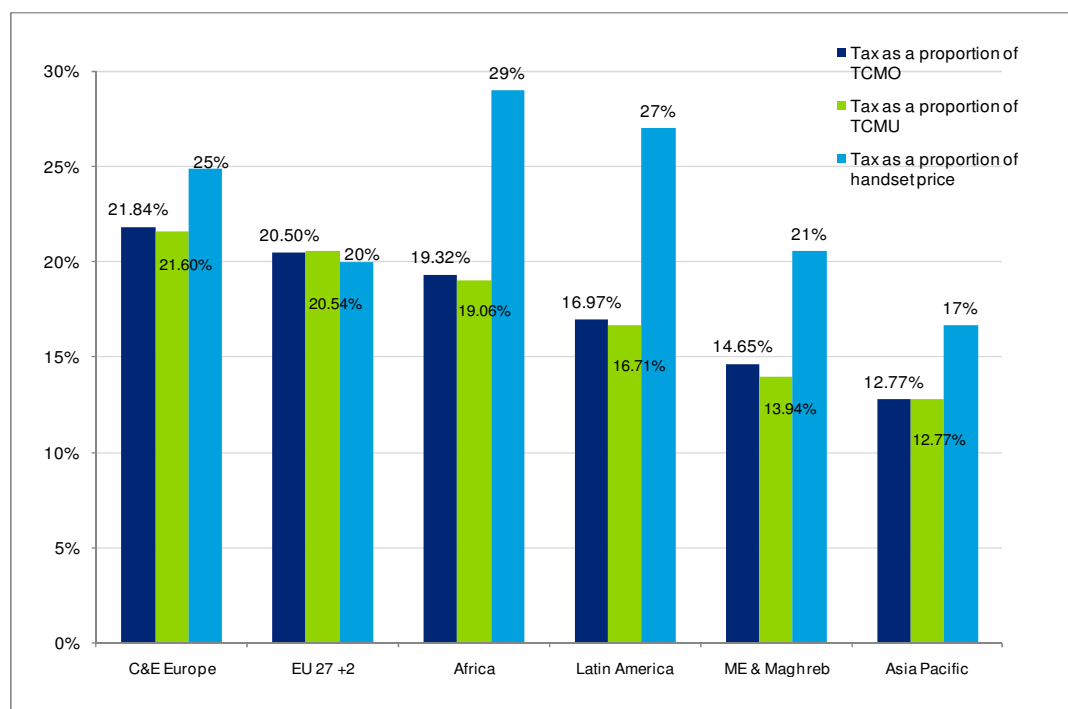
En Europe, les taxes représentent la part dans le coût du téléphone portable, de sa possession et de son utilisation. Dans d'autres pays, les taxes constituent une part plus importante du coût du téléphone portable que les taxes sur son utilisation.

L'Europe centrale et orientale affiche la part de taxes dans la TCMO la plus élevée en raison des taxes élevées imposées par la Turquie sur le service mobile, tandis que les taux de TVA plus élevés de l'UE influencent la part des taxes dans les coûts des services mobiles.

Les plus fortes variations au sein d'une même région sont observées en Afrique. Des 30 pays africains repris dans cette étude, 17 présentent une part des taxes dans le TCMO largement supérieure à la moyenne mondiale principalement à cause de taxes sur le temps d'utilisation. Dans l'ensemble, l'Afrique affiche également la plus importante part de taxes sur les portables, avec une moyenne de 29% du coût de l'appareil.

En Amérique Latine, la part des taxes dans le coût du portable est également élevée, alors qu'en Asie, les consommateurs ne paient qu'une petite part de taxes dans le coût de la possession d'un service mobile, en raison de faibles taux de TVA et d'une taxation limitée sur la téléphonie mobile.

Illustration 8 Part des taxes dans le TCMO, le TCMU et le coût d'un téléphone portable, par région⁴



Source : Analyse Deloitte

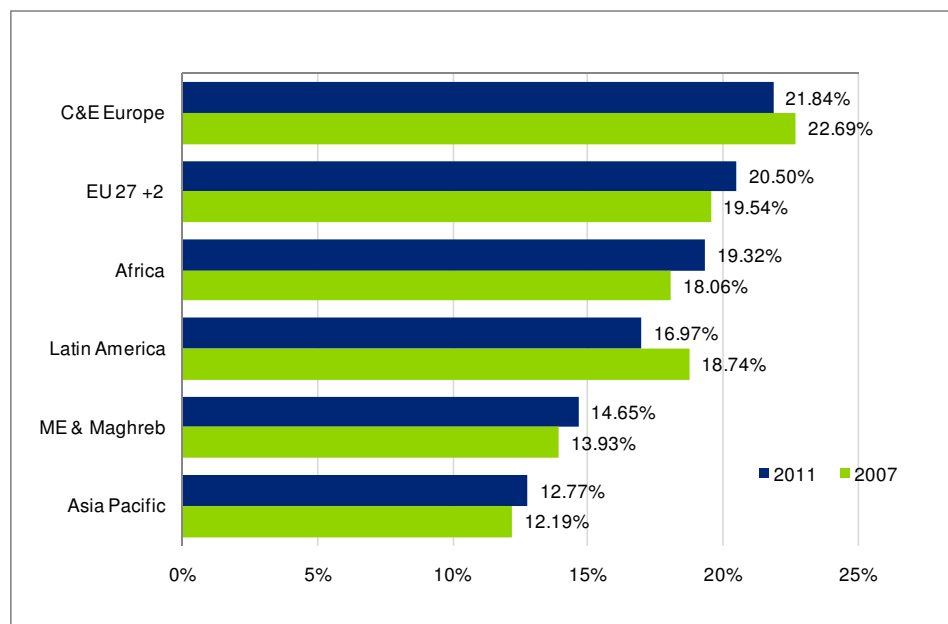
« La part des taxes dans le coût de possession d'un mobile a augmenté dans la plupart des régions du monde mais a diminué en Amérique latine et en Europe centrale et orientale ».

Le Moyen-Orient/Maghreb et l'Afrique sont les régions où les plus fortes augmentations ont été enregistrées, dans ces pays l'augmentation a été entraînée par des taxes sur l'utilisation de la téléphonie mobile. Au Moyen-Orient et au Maghreb, la Jordanie et l'Égypte font partie des pays où l'utilisation des services mobiles est soumise à une taxe spécifique aux télécommunications.

En Afrique, cette augmentation a été amenée par la prolifération des droits d'accise sur le temps de communication, de sorte que la part des taxes dans les coûts d'utilisation a augmenté de 13%. Si la part des taxes dans le coût du portable a légèrement diminué en raison d'une diminution des taxes sur les portables au Kenya, au Sénégal et au Burkina Faso, elle reste la plus élevée au monde.

⁴ Anglais – Français : Tax as a proportion of TCMO - Part des taxes dans le TCMO, Ttax as a proportion of TCMU - Part des taxes dans le TCMU, Tax as a proportion of handset price - Part des taxes dans le prix des téléphones portables, C&E Europe - Europe centrale et orientale, EU27+2 - UE27+2, Africa – Afrique, Latin America - Amérique latine, ME & Maghreb - Moyen-Orient et Maghreb, Asia Pacific - Asie-Pacifique

Illustration 9 Part des taxes dans le TCMO dans les différentes régions, comparaison avec l'étude 2007



Source : Analyse Deloitte

« Une taxation discriminant la téléphonie mobile et des profils de taxation déséquilibrés pour les services mobiles connexes empêchent la pleine réalisation des avantages de la technologie mobile ».

Cette étude a constaté que la part des taxes sur les services mobiles dans les coûts de possession de ces services avait augmenté à l'échelle mondiale et a souligné certaines tendances de taxation spécifiques aux télécommunications dans les régions en voie de développement. L'étude a également mis en évidence le profil déséquilibré de taxation des services mobiles connexes, parce que dans les pays en voie de développement, la taxation représente une part bien plus importante du coût de l'appareil que des autres coûts des services mobiles.

L'augmentation des taxes spécifiques à la téléphonie mobile peut contribuer à réduire les avantages économiques et sociaux générés par les communications mobiles et risque de nuire au développement et à l'utilisation des services de données sans fil. La taxation sur l'utilisation, comme les taxes sur le temps d'utilisation, peut constituer un obstacle important à la consommation de services mobiles par les couches plus pauvres de la population, et les taxes sur les portables entravent l'accès aux services mobiles et peuvent entraîner une sous-consommation des données sans fil. Les profils de taxation déséquilibrés pour les services connexes peuvent également entraîner l'inefficacité des mesures d'incitations pour les consommateurs et ainsi limiter encore un peu plus l'accès aux services mobiles.

Par contre, supprimer les taxes spécifiques à la téléphonie mobile et imposer un profil de taxation équilibré pour les services connexes constitue une mesure d'incitation plus efficace pour les choix de consommation des consommateurs et peut renforcer l'évolution d'une consommation mobile de base, comme l'accès et l'utilisation, à des services plus avancés menés par le potentiel des données sans fil et de l'Internet via les appareils mobiles.

Les gouvernements, en particulier dans les pays en voie de développement, pourraient envisager de concentrer leurs stratégies de taxation afin de renforcer le développement économique, plutôt qu'adopter des stratégies qui peuvent empêcher davantage de personnes d'acquérir et d'utiliser un téléphone portable.

1 Introduction

Ce document a été demandé par l'Association GSM (GSMA) et fait suite à deux précédentes études sur la taxation des services mobiles effectuées par la GSMA.

En 2005, la GSMA a mené sa première étude sur les taxes et le fossé numérique⁵, cherchant à mieux comprendre le taux de taxation affectant les télécommunications dans les pays en voie de développement et l'impact potentiel des réductions de taxes sur les téléphones portables et les nouveaux services. Les principales conclusions de cette étude ont montré que les taxes étaient disproportionnellement élevées dans de nombreux pays en voie de développement et que même de petites réductions de taxes pouvaient attirer beaucoup plus d'utilisateurs vers les services mobiles.

En 2007, cette analyse a été élargie pour inclure un échantillon plus important de pays – en ajoutant plus particulièrement des pays en transition d'Europe de l'Est⁶. Le lien entre des taxes moins élevées et des perspectives de revenus pour les gouvernements dans le long terme a également été étudié et montre qu'une réduction des taxes peut entraîner une meilleure croissance économique dans les pays les moins développés.

Ce troisième rapport étudie les taxes sur les télécommunications mobiles payées par les consommateurs en 2010/11 dans un nombre croissant de pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et de la région pacifique.

Ce rapport fait partie d'une enquête plus large menée par Deloitte / GSMA sur les tendances mondiales de la taxation sur la téléphonie mobile⁷.

1.1 Contexte

Les télécommunications mobiles sont devenues primordiales pour le développement économique et social d'un pays, et ont eu un effet profond sur la vie des gens et sur les économies mondiales. La technologie et l'industrie ont rendu les téléphones mobiles abordables dans le monde entier, et on compte actuellement plus de 5,5 milliards de connexions mobiles.

Les opérateurs de réseaux mobiles effectuent actuellement une importante vague d'investissement à l'échelle mondiale afin d'offrir aux consommateurs des services de données mobiles et une connectivité internet à prix abordable. Le haut débit sans fil est considéré comme un élément clé pour combler le fossé numérique. Dans les marchés développés, les gouvernements examinent la possibilité de renforcer rapidement la pénétration de l'Internet en particulier dans les zones rurales grâce aux réseaux haut débit mobiles. Dans les marchés en voie de développement, un accès internet répandu a été identifié comme un élément clé pour la croissance de l'éducation et des entreprises et la présence restreinte des réseaux fixes font du haut débit sans fil un élément essentiel de la pénétration de l'Internet et du développement.

Dans les pays en voie de développement, le haut débit sans fil sera essentiel pour le développement économique. Sur la base d'une analyse de 120 pays, la Banque mondiale a indiqué que pour chaque

⁵ GSMA, "Tax and the Digital Divide - How new approaches to mobile taxation can connect the unconnected", 2005.

⁶ GSMA/Deloitte, "Global Mobile Tax Review 2006/7", 2007.

⁷ Des rapports séparés de Deloitte/GSMA sur les surtaxes sur les communications internationales entrantes en Afrique et sur la téléphonie mobile et la taxation au Kenya, en Croatie et au Bangladesh seront publiés parallèlement à ce rapport.

augmentation de 10% dans la pénétration des services haut débit, on constatait une augmentation de 1,3%⁸ de la croissance économique. Une autre étude a indiqué que les pays présentant une pénétration du haut débit de 80% sont plus de deux fois plus innovants que les pays avec une pénétration de 40%, et qu'une augmentation de la pénétration du haut débit de 10% se traduit par une augmentation de 1,5% de la productivité du travail du pays⁹.

Cependant, plusieurs obstacles importants continuent d'entraver la pénétration, qui reste faible dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie, ce qui génère des inquiétudes pour l'utilisation du haut débit sans fil. Une faible pénétration et une utilisation peu répandue empêchent la réalisation de tous les avantages de la téléphonie mobile. La faible utilisation du haut débit sans fil peut constituer un obstacle au développement économique et aux investissements étrangers directs, en particulier dans des pays avec une faible pénétration de l'Internet.

1.2 Méthodologie et portée de l'étude

Cette étude décrit la taxation imposée aux consommateurs à l'échelle mondiale et se concentre sur les taxes spécifiques aux services mobiles sur l'accès (ex: le téléphone portable) et l'utilisation (ex: le temps de communication) qui contribuent à réduire la pénétration et la consommation des services mobiles. Ainsi, l'objectif de cette étude est d'évaluer la part de taxes payées par les consommateurs dans le coût de possession et d'utilisation des services mobiles.

Conformément à la méthodologie élaborée dans l'étude 2007¹⁰, les taxes sur les services mobiles qui frappent les consommateurs ont été évaluées en tant que part du coût total de la possession d'un mobile (TCMO) et du coût total de l'utilisation d'un mobile (TCMU) dans un échantillon de 111 pays du monde entier, identifiés dans le Tableau 1 Pays inclus dans l'étude.

Tableau 1 Pays inclus dans l'étude

Afrique subsaharienne		Maghreb et Moyen-Orient	Amérique Latine	Asie-Pacifique	Europe centrale et orientale	UE des 27 (+2)	
Angola	Niger	Algérie	Argentine	Australie	Albanie	Autriche	Portugal
Botswana	Nigeria	Égypte	Bolivie	Bangladesh	Azerbaïdjan	Belgique	Roumanie
Burkina Faso	Rwanda	Iran	Brésil	Bhoutan	Croatie	Bulgarie	Slovaquie
Cameroun	Sénégal	Jordanie	Chili	Cambodge	Géorgie	Chypre	Slovénie
Tchad	Sierra Leone	Mauritanie	Colombie	Chine	Kazakhstan	République tchèque	Espagne
Congo B.	Afrique du Sud	Maroc	République dominicaine	Inde	Monténégro	Danemark	Suède
Côte d'Ivoire	Swaziland	Syrie	Équateur	Indonésie	Fédération de Russie	Estonie	Pays-Bas
Rép. dém. du Congo	Tanzanie	Tunisie	Guatemala	Laos	Serbie	Finlande	Royaume-Uni
Éthiopie	Ouganda	Yémen	Mexique	Malaisie	Turquie	France	<i>Norvège*</i>
Gabon	Zambie		Nicaragua	Népal	Ukraine	Allemagne	<i>Suisse*</i>
Gambie	Zimbabwe		Paraguay	Nouvelle-Zélande	Ouzbékistan	Grèce	
Ghana			Pérou	Pakistan		Hongrie	
Guinée			Trinidad et Tobago	Papouasie-Nouvelle-		Irlande	

⁸ World Bank, Qiang, 2009.

⁹ Booz & Company, Enabling Sustainable Digital Highways; Strategies for Next-Generation Broadband

¹⁰ GSMA/Deloitte, "Global Mobile Tax Review 2006/7", 2007.

Afrique subsaharienne	Maghreb et Moyen-Orient	Amérique Latine	Asie-Pacifique	Europe centrale et orientale	UE des 27 (+2)
Kenya		Venezuela	Guinée		Italie
Lesotho			Philippines		Lettonie
Madagascar			Samoa		Lituanie
Malawi			Sri Lanka		Luxembourg
Maurice			Thaïlande		Malte
Mozambique			Vietnam		Pologne

* La Norvège et la Suisse sont inclus dans le même groupe que les pays de l'UE des 27 en raison des similarités de leur marché et de similarités géographiques

Source : Analyse Deloitte

Le TCMO est un concept utile pour évaluer le coût total pour un consommateur moyen qui possède et utilise un portable car il tient compte de tous les composants typiques nécessaires pour les services mobiles. Ces composants comprennent le prix du portable, de la connexion¹¹, le prix de la location (en règle générale, pour les services à postpaiement) et le prix des appels et de l'utilisation des SMS¹². Le TCMU se concentre sur l'utilisation du service et ne comprend pas le prix du portable et de la connexion.

Chaque élément de coût identifié ci-dessus comprend le prix du composant ainsi que les taxes payées par les consommateurs. Les taxes typiques payées par les consommateurs sur les services mobiles comprennent :

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou la taxe sur les produits et services (TPS) : Il s'agit de taxes payées par les consommateurs lors de l'achat de chaque composant de la possession et de l'utilisation d'un téléphone mobile. Ces taxes sont « ad valorem » et constituent souvent une part de la valeur du bien ou du service. Les services mobiles sont parfois taxés d'une TVA plus élevée, au Pakistan par exemple, la TVA pour les télécommunications est de 3,5% supérieure à la TVA sur les autres biens.
- Les droits de douane et les droits d'accise sur les marchandises importées. Dans le cas de la téléphonie mobile, les utilisateurs des pays en voie de développement paient des taxes d'importation sur les téléphones et les autres appareils mobiles. Ceux-ci sont soit exprimés en part de la valeur du téléphone ou sous la forme d'un montant fixe, ou d'une combinaison des deux. Ces taxes s'appliquent également à l'importation des cartes SIM qui sont payées par les opérateurs de réseaux mobiles et vendues comme élément du service initial de connexion.
- Les taxes spéciales sur les appareils, qui dans certains pays sont encore considérés comme des articles de luxe et s'accompagnent souvent de droits de douane élevés et d'autres taxes, comme au Gabon où les téléphones mobiles sont soumis à des droits de douane de 30% et à une taxe fixe de 5 USD.
- Les taxes spéciales sur les télécommunications appliquées sur l'utilisation des services mobiles : Plusieurs pays imposent encore aux consommateurs des taxes spécifiques pour l'utilisation des

¹¹ Le coût du téléphone portable et de la connexion sont amortis sur une période de temps appropriée.

¹² Le TCMO doit également inclure l'utilisation des données internet, en particulier dans les marchés développés. Cependant nous n'avons pas été en mesure d'obtenir suffisamment de données sur l'utilisation et les prix de l'Internet

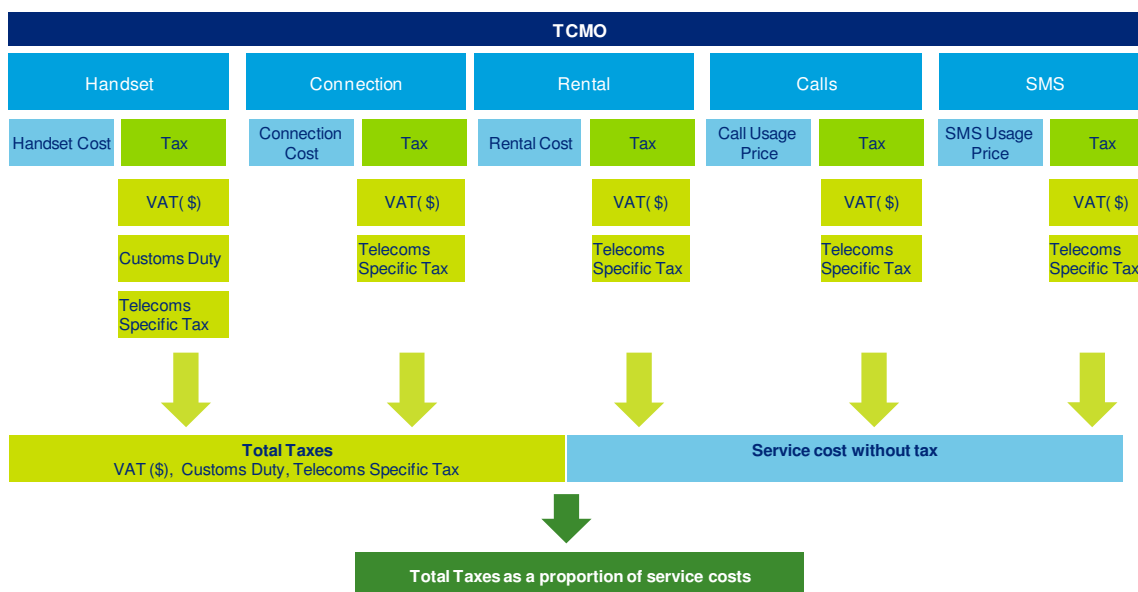
services mobiles. Par exemple, plusieurs pays africains appliquent un droit d'accise sur le temps de communication qui vient s'ajouter aux prix des appels et de l'utilisation des SMS et à la TVA.

- D'autres taxes spécifiques aux télécommunications, comme les taxes d'activation des cartes SIM ou d'autres taxes sur les connexions, par ex. au Bangladesh et en Turquie et des taxes mensuelles pour les clients de services à postpaiement.
- D'autres taxes spéciales, par exemple une taxe sur les revenus bruts des opérateurs de réseaux mobiles introduite en Croatie suite à la crise financière et une taxe assurance santé appliquée aux services mobiles au Ghana.

Des données sur les coûts moyens de l'achat d'un téléphone, de la connexion, de la location, des appels et des SMS pour les clients de services à prépaiement et postpaiement ont été collectées pour calculer le TCMO et le TCMU dans chaque pays de l'échantillon. Des données sur le niveau de taxes appliqué à chaque paquet de consommation mobile pour le consommateur ont également été collectées avec l'aide des opérateurs de réseaux mobiles et du réseau mondial Deloitte.

Les taxes appliquées sur chaque composant du service mobile ont ensuite été calculées pour extrapoler la valeur des taxes sur la base d'une recherche des taux de taxes. Le TCMO, le TCMU et la part des taxes dans le coût des services ont été calculés. L'illustration 10 Méthodologie appliquée montre l'approche utilisée pour calculer le total des taxes payées par les consommateurs dans le TCMO et le TCMU. Cette méthodologie est décrite plus en détail dans Appendix A de ce document.

Illustration 10 Méthodologie appliquée¹³



Source : Analyse Deloitte

¹³ Anglais – Français: Handset – Téléphone, Connection – Connexion, Rental – Location, Calls – Appels, SMS – SMS, Handset cost - Coût du téléphone, Tax – Taxe, Connection cost - Coût de connexion, Rental cost - Coût de location, Data usage price - Prix d'utilisation des appels, SMS usage price - Prix d'utilisation des sms, VAT (\$) - TVA (\$), Customs duty - Droits de douane, Telecom specific tax - Taxes spécifiques aux télécommunications, Total taxes - Total des taxes, Service cost without tax - Coût des services hors taxes, Total taxes as a proportion of service costs - Part totale des taxes dans le coût des services

1.3 Ce rapport

Ce rapport présente les résultats de la mise à jour de l'analyse effectuée sur la taxation spécifique à la téléphonie mobile à l'échelle mondiale, en calculant la part de taxes payée par les consommateurs lors de l'acquisition de services mobiles dans un échantillon de 111 pays du monde. Il est structuré comme suit :

- Les sections 2 à 4 présentent les résultats mondiaux sur la taxation, le TCMO, le TCMU et le coût des téléphones portables.
- La section 5 aborde la taxation spécifique à la téléphonie mobile.
- La section 6 aborde les problèmes de taxation affectant les opérateurs de réseaux mobiles à travers le monde.
- La section 7 détaille comment les taxes sur les services mobiles diffèrent d'une région géographique à l'autre.
- La section 8 présente les conclusions et les implications de ces travaux.

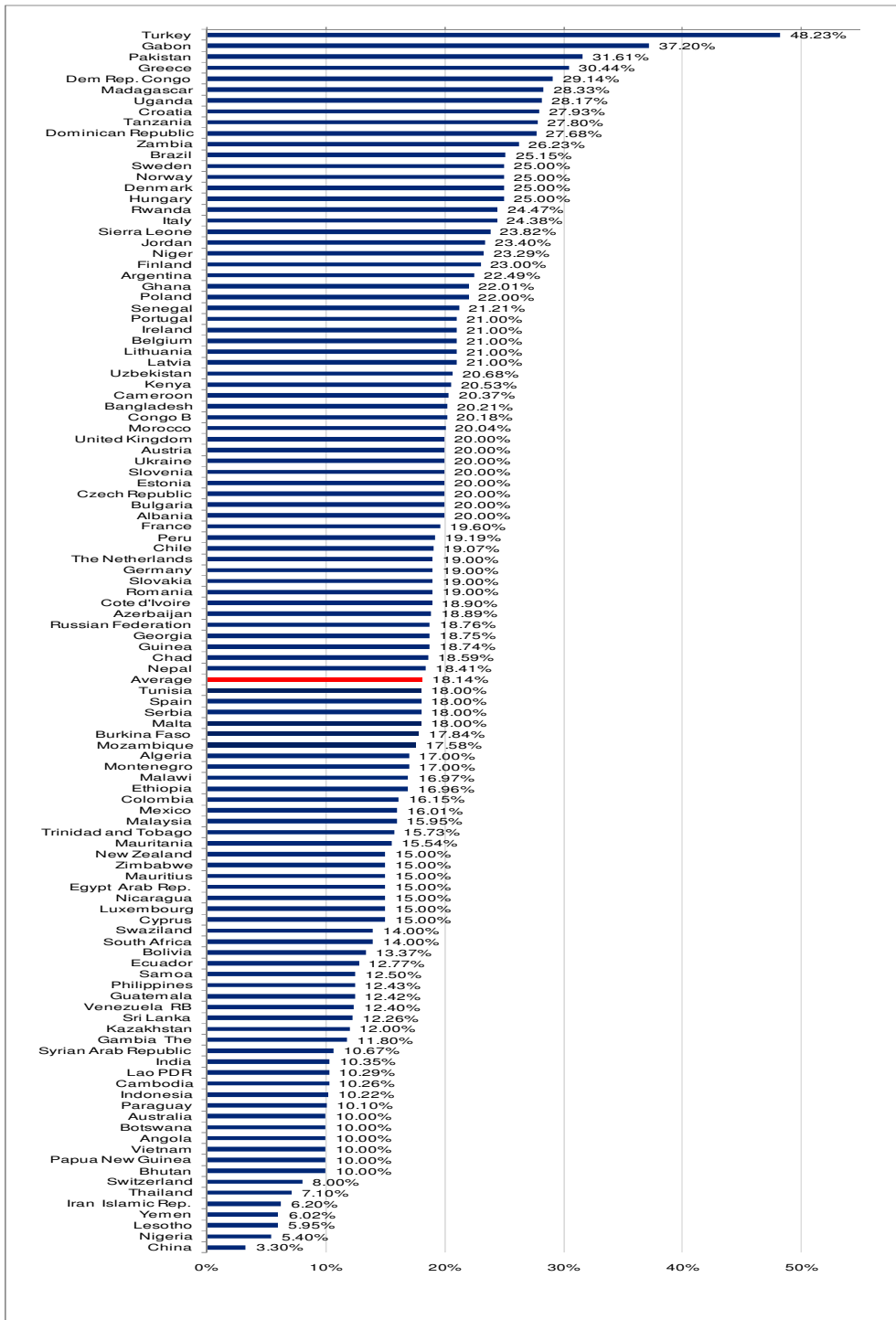
Les annexes à la fin de ce rapport fournissent :

- Plus d'informations sur la méthodologie et les hypothèses utilisées dans cette étude et sur les sources de données utilisées.
- Les classements des pays concernant la part des taxes dans le TCMO.
- Des exemples de taxes réglementaires et d'autres pratiques fiscales qui s'appliquent aux opérateurs de réseaux mobiles dans un échantillon de pays.

2 Les taxes et le coût de la possession d'un téléphone mobile

L'illustration 11 Part des taxes dans le TCMO montre la part des taxes dans le TCMO, en classant les 111 pays de l'échantillon en fonction de la part des taxes dans le TCMO.

Illustration 11 Part des taxes dans le TCMO



Source : Analyse Deloitte

Les profils de taxation des services mobiles varient fortement parmi les différents pays de l'échantillon et la part moyenne des taxes dans le TCMO est de 18,14%, par rapport aux 17,44% observés en 2007. Même en étudiant le même échantillon de pays qu'en 2007, les taxes se situent actuellement à 18,05%.

La Turquie reste le pays où la part des taxes dans le TCMO est la plus élevée, avec plus de 48%, contre 44% en 2007, tandis que le Gabon occupe la seconde place avec un pourcentage de 37%. Une augmentation conséquente par rapport aux 19% observés en 2007. Le Pakistan se classe troisième avec une part des taxes dans le TCMO de 32%, en raison de taxes fixes et variables élevées appliquées sur la possession et l'utilisation de mobiles. Des dix pays présentant la part des taxes la plus élevée dans le TCMO, cinq sont situés en Afrique.

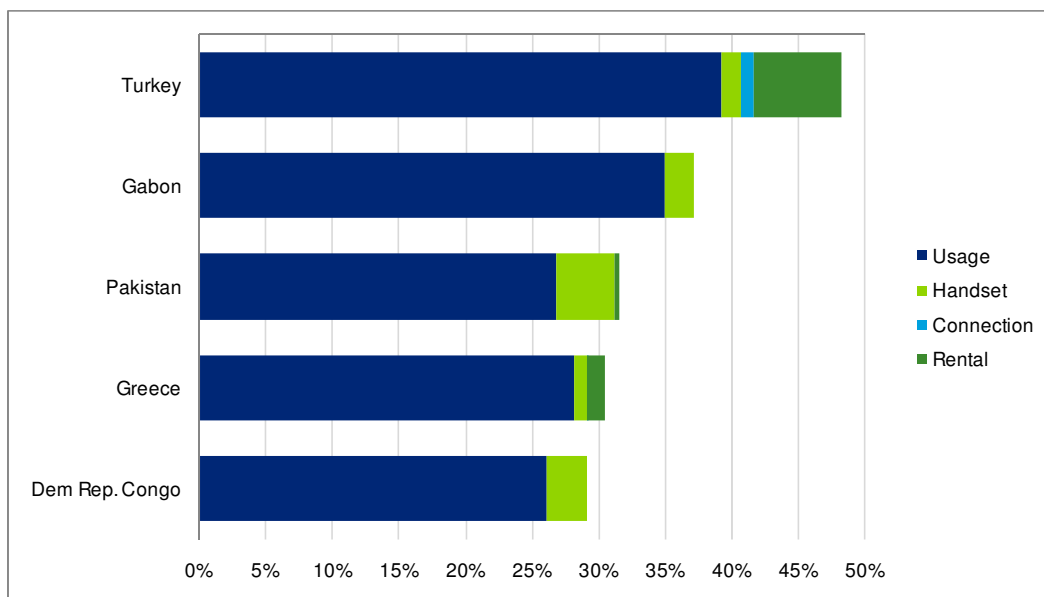
Les pays qui présentent une part de taxation peu élevée dans le coût des mobiles sont ceux qui ont un taux de TVA peu élevé et n'imposent aucune autre taxe comme la Chine, le Nigeria et le Lesotho. Au Lesotho, les services mobiles bénéficient d'un taux de TVA moins élevé car le gouvernement national a reconnu l'importance sociale des communications mobiles.

Les taxes spécifiques aux télécommunications comme les droits d'accise sur le temps d'utilisation et les taxes spéciales sur les téléphones portables restent les principaux éléments fiscaux des pays fortement taxés.

L'illustration 12 Part des taxes dans le TCMO avec ventilation des composants des services dans les cinq premiers pays du classement ci-dessous identifie les cinq pays où la taxation sur la possession d'un mobile est la plus élevée :

- En Turquie, les consommateurs se voient imposer une taxe de consommation spéciale de 20% sur les téléphones portables en plus d'une TVA de 18%. Une taxe de 25% spécifique aux communications s'applique à l'utilisation des services mobiles. Une taxe fixe sur les communications d'un montant de 34 TL s'applique aux connexions en plus d'un montant de 13,2 TL pour les services sans fil.
- Le Gabon impose une TVA de 18% sur les appareils mobiles en plus d'une taxe spécifique aux télécommunications de 5 USD par appareil et des droits de douane de 30% sur chaque appareil importé dans le pays. Un droit d'accises de 18% sur le temps d'utilisation est également appliqué ce qui porte le total des taxes à 37%.
- Au Pakistan, une taxe fixe de 250 PKR est appliquée aux appareils et aux connexions. Une retenue fiscale de 11,5% (semblable à un droit d'accise sur le temps de communication) s'applique sur les cartes d'appel prépayées. Cette retenue a récemment été augmentée (taux précédent : 10%). Le secteur des télécommunications souffre également d'un taux de TVA de 19,5%, soit 3,5% plus élevé que le taux imposé aux autres secteurs de l'économie.
- En Grèce, un droit d'accise de 12% sur le temps d'utilisation s'applique sur les appels et les SMS en plus de la TVA.
- La RDC applique des accises de 10% sur le temps de communication en plus de droits de douane de 26,5% sur les appareils mobiles.

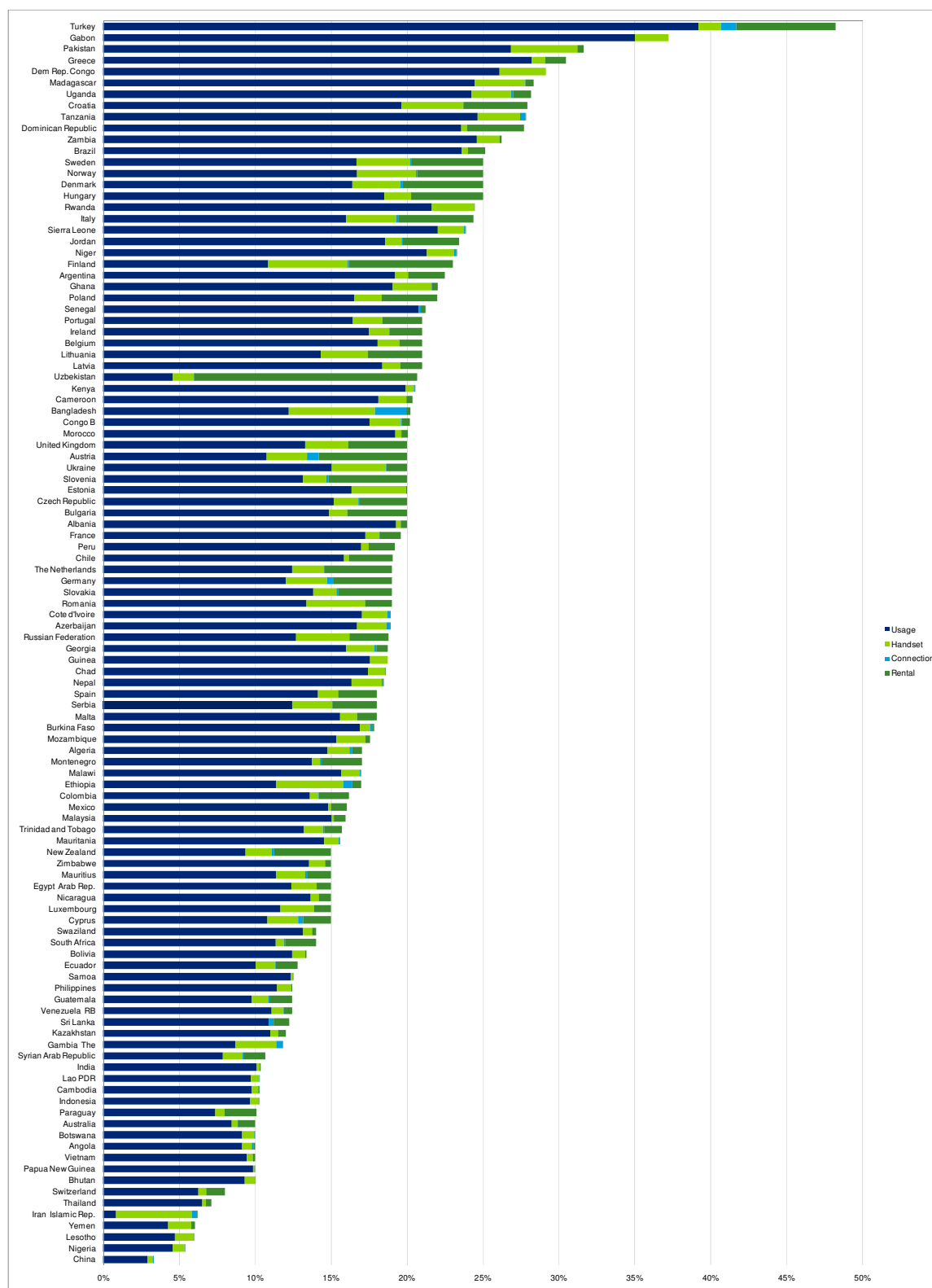
Illustration 12 Part des taxes dans le TCMO avec ventilation des composants des services dans les cinq premiers pays du classement



Source : Analyse Deloitte

Une désagrégation plus poussée montrant la part des taxes dans les coûts d'utilisation, du téléphone, de la connexion et de la location est présentée dans l'illustration 13 Part des taxes dans le TCMO par composants de service , qui montre pour chaque pays de l'étude comment les taxes sont réparties entre les composants du service. Ainsi on constate qu'en moyenne, les taxes sur l'utilisation constituent le composant le plus important de toutes les taxes, suivies pas les taxes sur le téléphone, les taxes sur la connexion et les taxes sur la location. Les taxes sur l'utilisation et le téléphone seront étudiées de façon approfondie plus loin dans ce rapport.

Illustration 13 Part des taxes dans le TCMO par composants de service



Source : Analyse Deloitte

Les services prépayés sont légèrement moins taxés que les services à postpaiement. En moyenne, la part des taxes dans le TCMO pour les services à prépaiement est de 18,08% contre 18,44% pour les services à postpaiement. En plus des mêmes taxes qui s'appliquent aux services à prépaiement, dans certains pays, les services à postpaiement sont aussi soumis à une taxation spécifique supplémentaire. Par exemple en Italie,

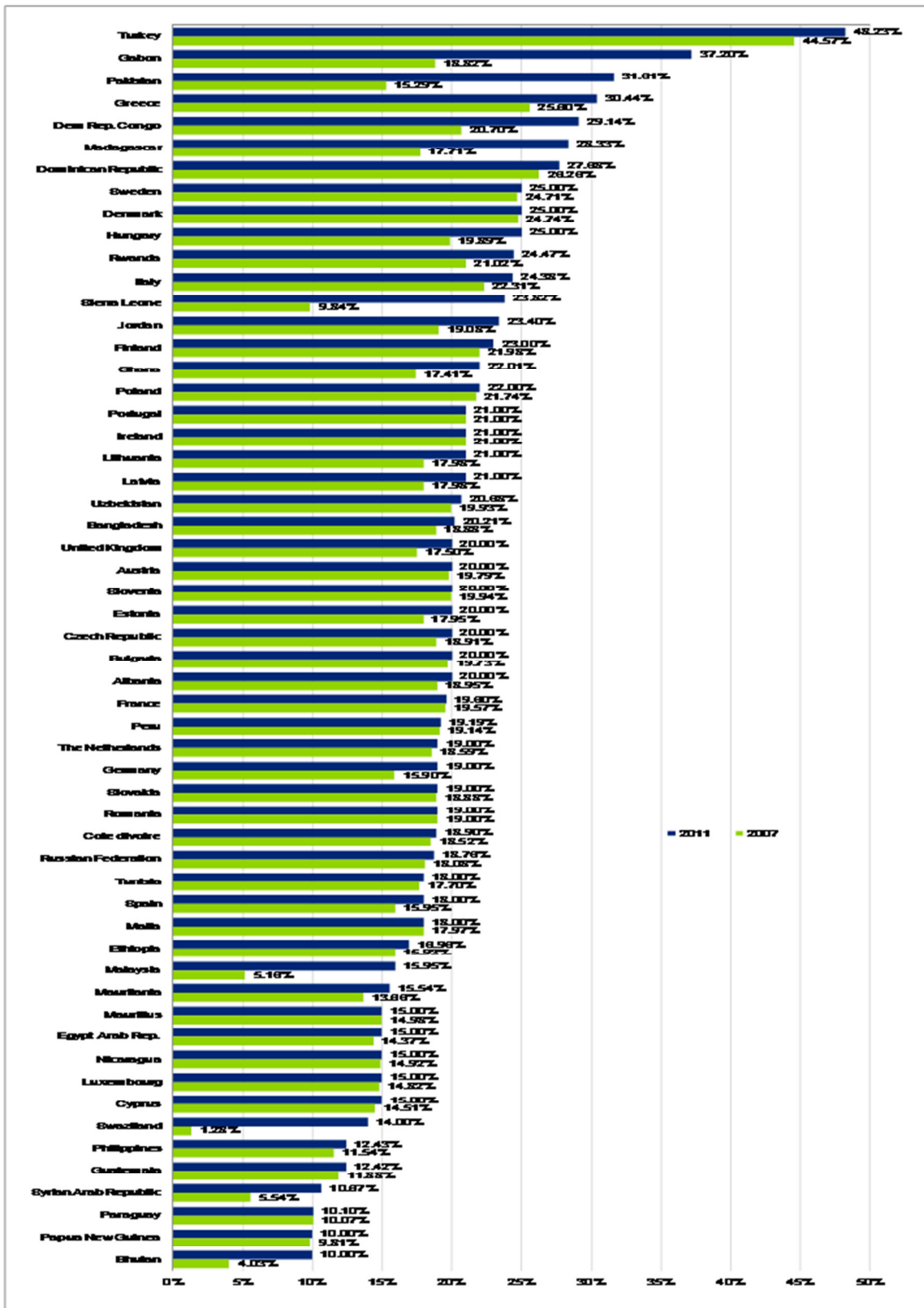
une taxe spéciale de 5,16 € à 12,91 € est appliquée pour la location mensuelle, tandis qu'en Argentine cette taxe est de 12,9%.

L'illustration 14 Pays où la part des taxes dans le TCMO a augmenté depuis l'étude de 2007 et l'illustration 15 Pays où la part des taxes dans le TCMO a diminué depuis l'étude de 2007 montrent l'évolution dans la part des taxes dans le TCMO dans tous les pays repris dans l'enquête en 2007 et en 2011, une évolution qui est également résumée dans le présent document.

56 pays de l'échantillon ont affiché une augmentation de la taxation sur la téléphonie mobile par rapport à 2007 : Ce groupe comprend les 5 pays avec la part des taxes dans le TCMO la plus élevée en 2011, c.-à-d. la Turquie, le Gabon, le Pakistan, la Grèce et la RDC.

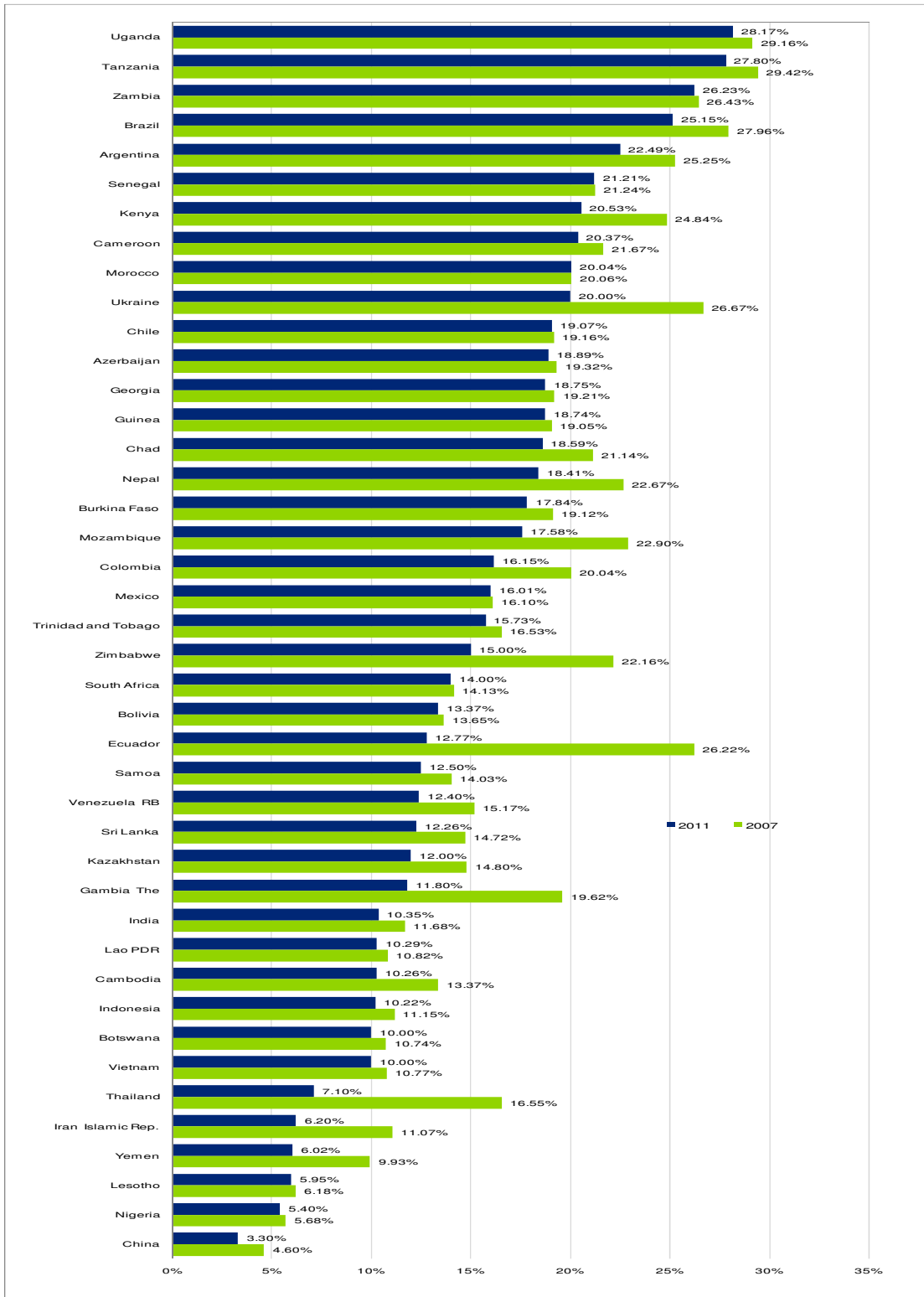
À l'autre extrémité, 42 pays ont affiché une réduction de la part des taxes dans le TCMO. En Amérique latine, l'Équateur affiche la plus importante réduction : Le gouvernement a supprimé un droit d'accise général de 20% sur tous les composants des services, de sorte qu'aujourd'hui, le pays applique des droits de douane de 12% et un taux de TVA de 20%. Cette stratégie a permis de réduire la part des taxes dans le TCMO en Équateur, de 26% à 13% entre 2007 et 2011.

Illustration 14 Pays où la part des taxes dans le TCMO a augmenté depuis l'étude de 2007



Source : Analyse Deloitte

Illustration 15 Pays où la part des taxes dans le TCMO a diminué depuis l'étude de 2007



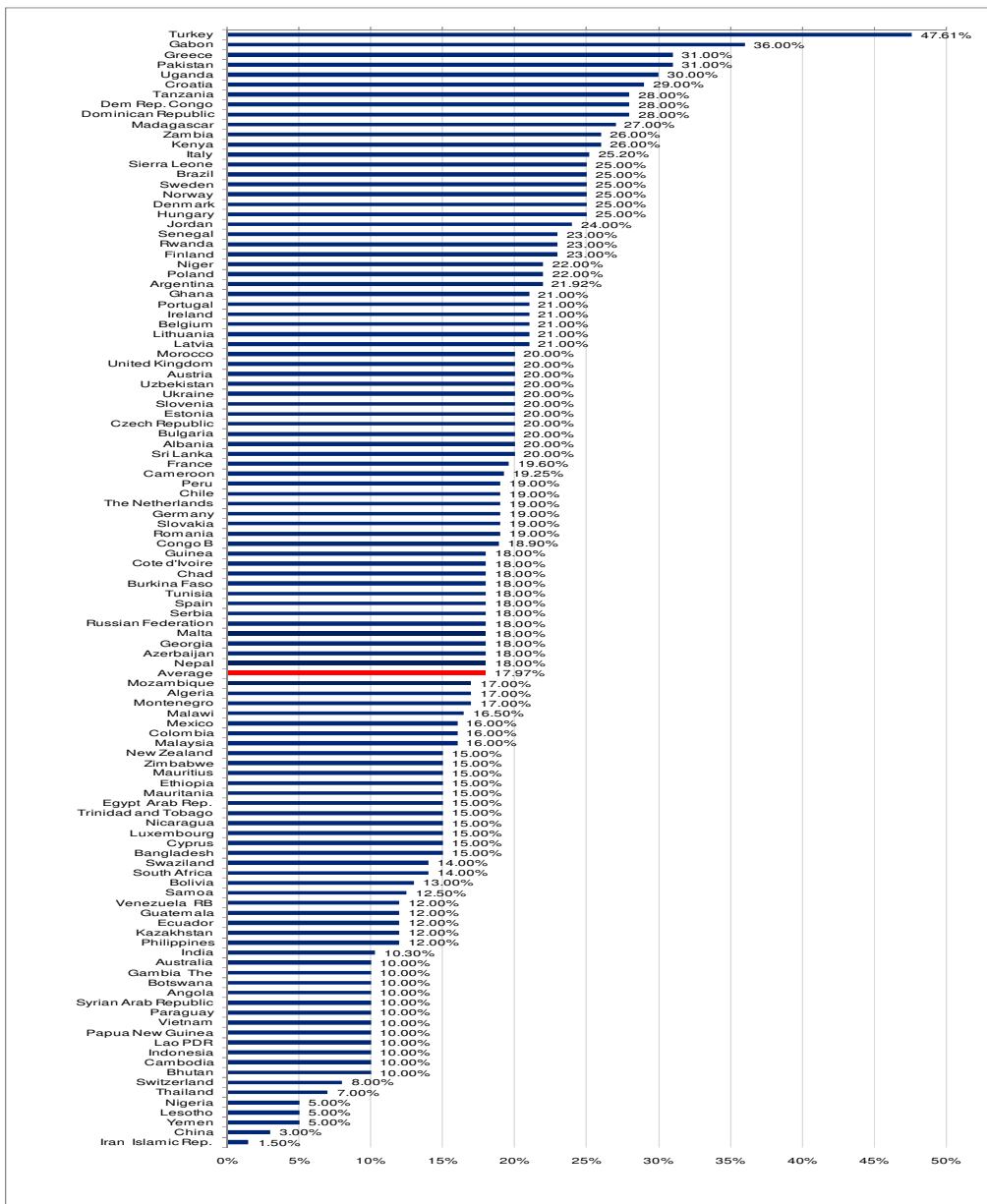
Source : Analyse Deloitte

3 Taxes et coût de l'utilisation de la téléphonie mobile

Le TCMU reflète le coût d'utilisation d'un téléphone mobile une fois l'investissement d'accès de l'achat d'un combiné et de la connexion effectué, il indique donc les dépenses en appels et en SMS.

Les résultats de l'analyse pays par pays sur la part des taxes dans les coûts d'utilisation du mobile sont présentés dans Illustration 16 Part des taxes dans le TCMU. De nos jours, les consommateurs paient en moyenne 17,97% des coûts de leur utilisation d'un mobile en taxes, soit une augmentation par rapport aux 16,91% constatés en 2007.

Illustration 16 Part des taxes dans le TCMU



Source : Analyse Deloitte

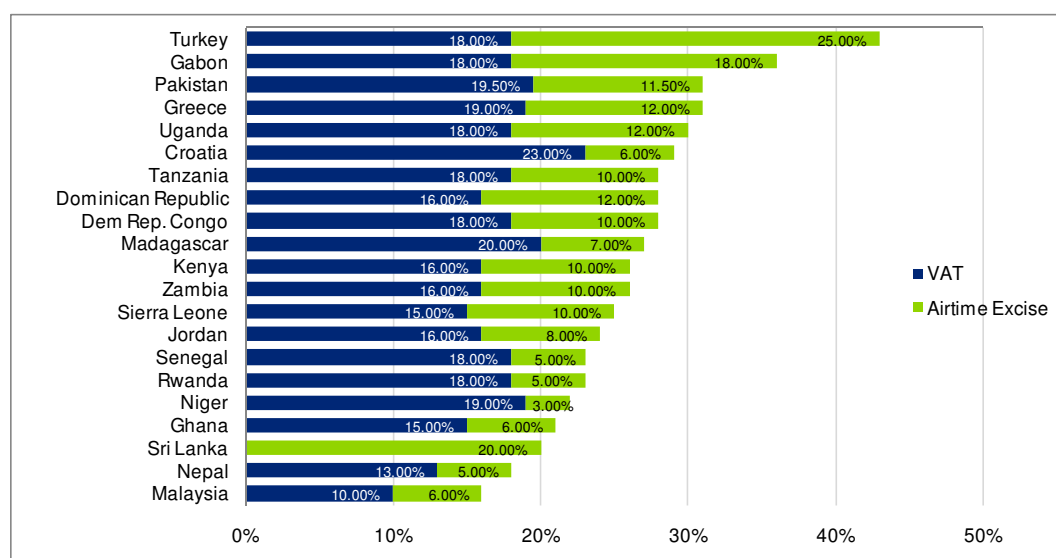
Les taxes sur l'utilisation incluent la TVA et d'autres taxes générales sur les ventes. Cependant, plusieurs pays, en particulier en Afrique, continuent d'imposer un droit d'accise sur le temps de communication en plus de la TVA.

Certains gouvernements, par ex. en Croatie¹⁴ et en Serbie¹⁵, ont eu recours à une taxation supplémentaire sur l'utilisation des services mobiles en réponse directe à la crise financière de 2008, ce qui a marqué une nouvelle érosion des marges des opérateurs de réseaux mobiles.

Les 12 pays dans lesquels la part des taxes sur l'utilisation est la plus élevée appliquent un droit d'accise sur le temps d'utilisation. Il est fixé à 25% en Turquie, à 18% au Gabon, à 12% en Grèce, à 11,5% au Pakistan et à 12% en Ouganda, les cinq pays de l'échantillon à afficher un pourcentage élevé de taxes dans le TCMU.

21 pays sur les 111 repris dans cette étude imposent une taxe spécifique sur l'utilisation des mobiles, comme on le voit dans l'illustration 17 Pays imposant un droit d'accise sur le temps d'utilisation. Ces taxes constituent un obstacle au développement des services car elles réduisent l'utilisation pour les consommateurs, en particulier dans les pays en voie de développement où les consommateurs disposent de revenus plus faibles. En outre, la majorité des consommateurs de services mobiles des pays en voie de développement sont des utilisateurs de services à prépaiement. Ainsi, dans ces pays, les taxes sur l'utilisation constituent un obstacle important car elles influencent directement les prix de vente, augmentant le coût de ces services et contribuant ainsi à en réduire la consommation.

Illustration 17 Pays imposant un droit d'accise sur le temps d'utilisation¹⁶



Source : Analyse Deloitte

En tenant compte des pays qui faisaient partie de l'étude 2007, 12 pays africains imposent un droit d'accise sur le temps d'utilisation en 2011, alors qu'en 2007 seuls six pays africains percevaient une telle taxe. Depuis l'étude 2007, la RDC, le Gabon, Madagascar, la Sierra Leone, le Rwanda et le Sénégal ont introduit un droit d'accise sur le temps d'utilisation. Au Rwanda, le gouvernement envisage d'augmenter le temps d'utilisation à 8%, contre 5% actuellement dans son prochain budget¹⁷.

¹⁴ Si le gouvernement croate ne définit pas cette taxe comme un droit d'accise sur le temps d'utilisation comme en Afrique, elle a néanmoins un impact similaire sur les consommateurs et a dès lors été reprise dans cette catégorie.

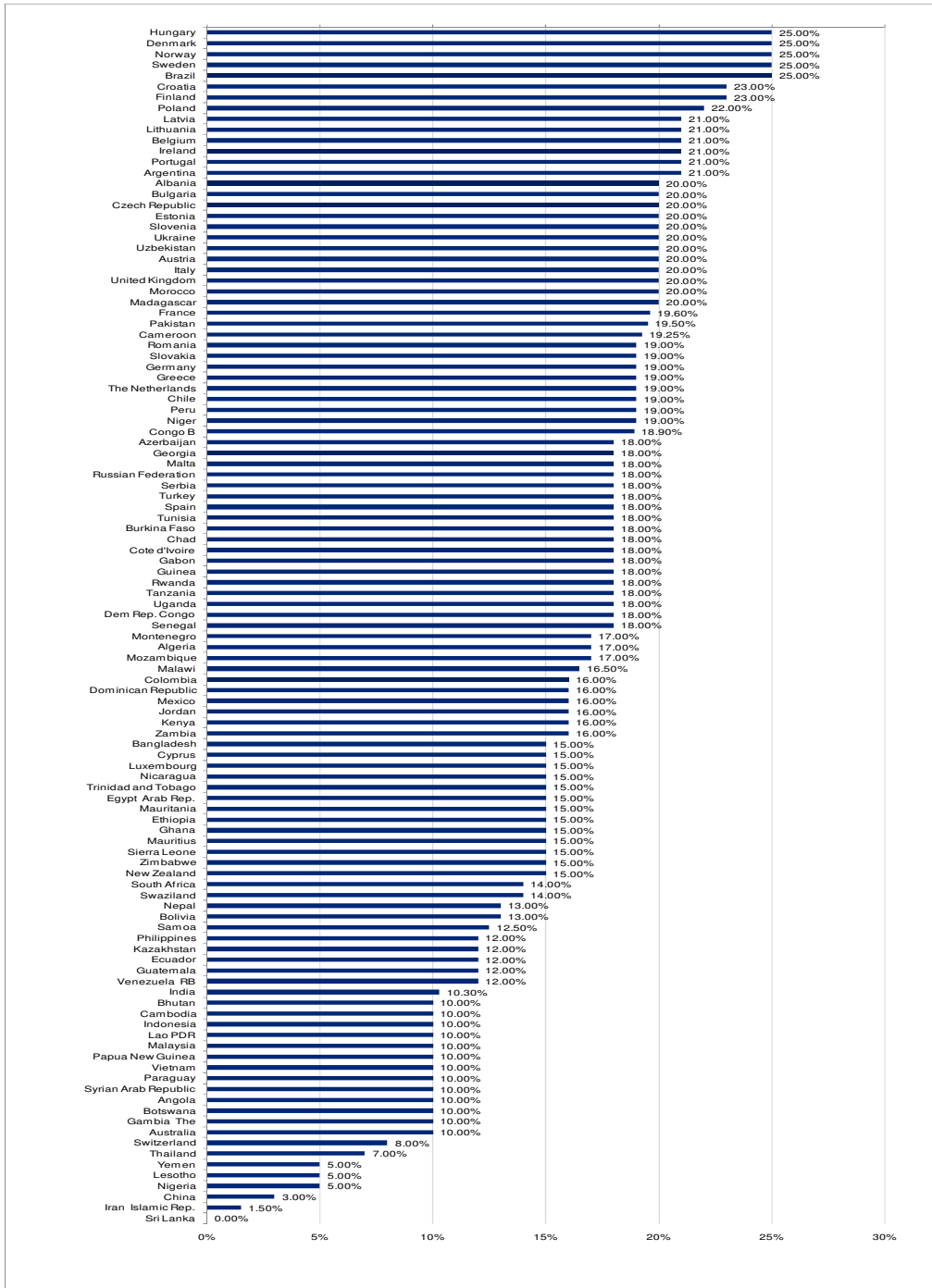
¹⁵ En Serbie, cette taxe a été supprimée en 2010.

¹⁶ Anglais – Français: VAT – TVA, Airtime excise - Droit d'accise sur le temps d'utilisation

¹⁷ <http://www.busiweek.com/10/page.php?aid=841>

La TVA est un composant essentiel de la part des taxes dans le TCMU. L'illustration 18 Taux de TVA ou de TPS ci-dessous montre le taux de TVA appliqué dans tous les pays de l'étude. Il indique que l'Europe et l'Europe centrale et orientale appliquent des taux de TVA plus élevés par rapport à de nombreux pays asiatiques où le taux de TVA est plus faible. Les pays présentant une part moins importante des taxes dans les coûts d'utilisation sont ceux qui ont un taux de TVA faible et ne perçoivent aucune autre taxe sur l'utilisation.

Illustration 18 Taux de TVA ou de TPS



Source : Analyse Deloitte

4 Taxes sur les téléphones portables

Les taxes sur les appareils mobiles sont un autre composant important du TCMO et comprennent :

- Les droits à l'importation, en particulier dans les pays en voie de développement, qui influencent le prix d'achat d'un téléphone.
- Les droits de douane spéciaux : Dans certains cas, les téléphones portables sont considérés comme des articles de luxe et sont soumis à des taxes de douane spéciales, par exemple au Gabon les téléphones portables sont soumis à une taxe spéciale de 5 USD.
- Autres taxes spéciales : plusieurs pays, notamment le Gabon, la Zambie, le Pakistan et le Bangladesh appliquent une taxe spéciale sur l'achat des téléphones portables.
- Les redevances de droits d'auteur : Certains gouvernements des marchés développés, par exemple l'Italie, imposent une redevance fixe sur les smartphones, arguant que la consommation de contenus médiatiques doit être taxée. Le produit de cette taxe est utilisé pour subventionner l'agence nationale de protection des droits d'auteur.

Le coût des téléphones constitue l'obstacle le plus important à la consommation des services mobiles, en particulier dans les marchés en voie de développement. Les taxes sur les téléphones renforcent l'obstacle que représente le coût pour les nouveaux utilisateurs, elles ont donc un impact négatif sur la pénétration des services mobiles, en particulier parmi les utilisateurs à faible revenu.

Actuellement, la part des taxes dans le coût des téléphones se situe à 23,29%. S'il s'agit d'une petite réduction par rapport au niveau constaté en 2007 (24,24%), la part des taxes dans le coût des téléphones est bien plus élevée que le pourcentage dans les coûts totaux de possession ou d'utilisation. Les taxes représentent plus d'un tiers du prix d'un téléphone dans 20 pays, tandis que dans 11 pays du monde, dont sept en Afrique, les taxes représentent 40% du prix des téléphones, comme on le voit dans l'illustration 19 Part des taxes dans le coût des téléphones portables.

Les trois pays affichant la part de taxes la plus élevée dans le coût total des téléphones mobiles sont le Gabon, le Niger et l'Argentine :

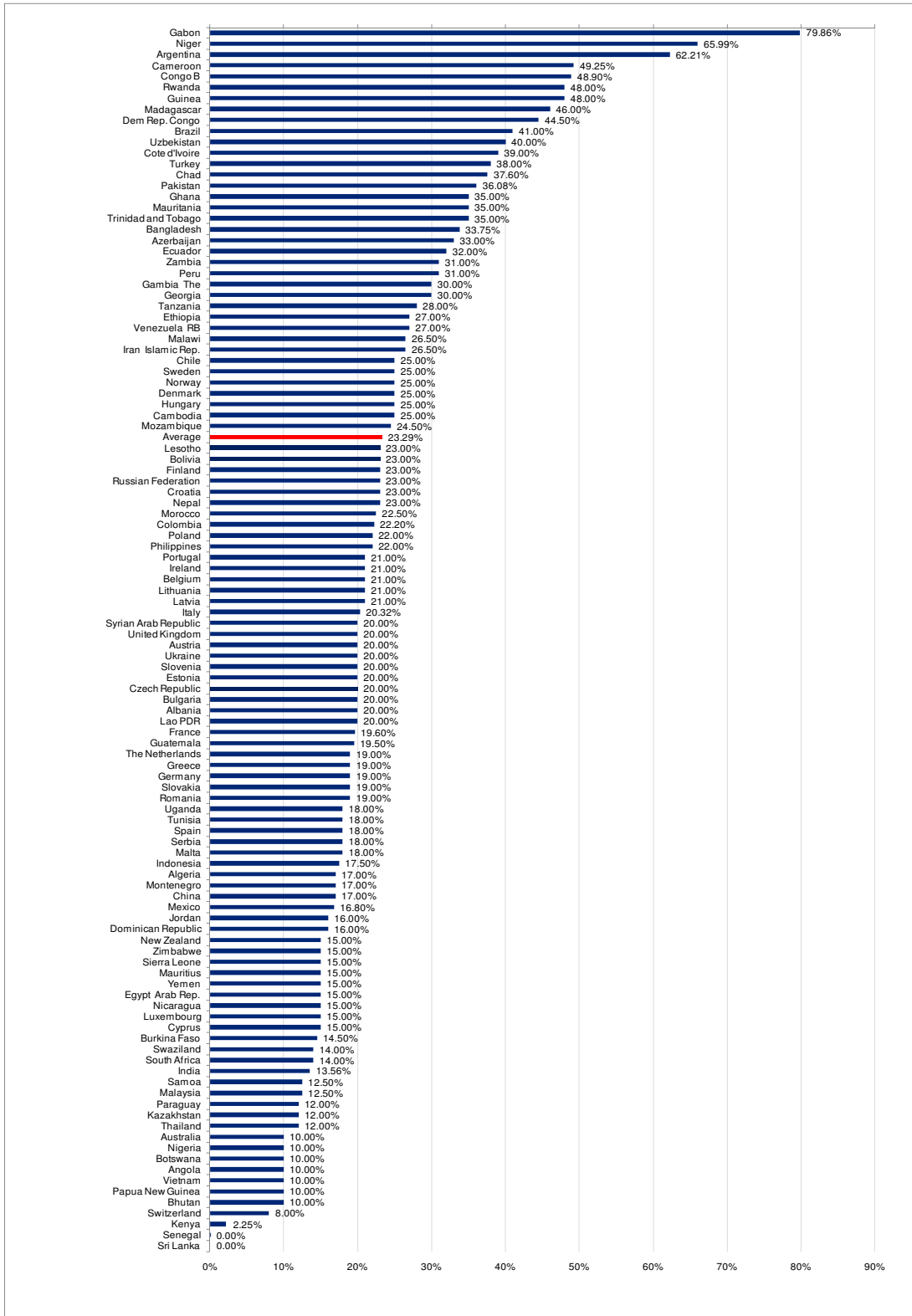
- Au Gabon, la part des taxes dans le prix d'un téléphone est de 80%. Ce pourcentage élevé est dû à la taxe spéciale de 5 USD imposée à l'achat de chaque téléphone. Les consommateurs paient également des droits de douane élevés sur les téléphones importés (30%), en plus d'un taux de TVA de 18%.
- Au Niger, les droits de douane appliqués à tous les téléphones importés dans le pays s'élèvent à 46,99%.
- En Argentine, une taxe spéciale sur les téléphones portables est fixée à 25,2% de la valeur du téléphone.

À l'autre extrémité de la gamme de taxation, on retrouve le Sri Lanka et la Suisse. Ces pays n'imposent pas de taxes (comme les droits de douane) sur les téléphones mobiles importés et affichent un taux de TVA peu

élevé. Le Kenya et le Sénégal font également partie des pays de l'étude où les taxes sont les plus faibles, suite à la décision de leur gouvernement respectif de supprimer la TVA sur les téléphones portables en 2009.

La majorité des pays européens n'imposent pas de droits de douane sur les téléphones portables importés, c'est aussi le cas du Vietnam, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

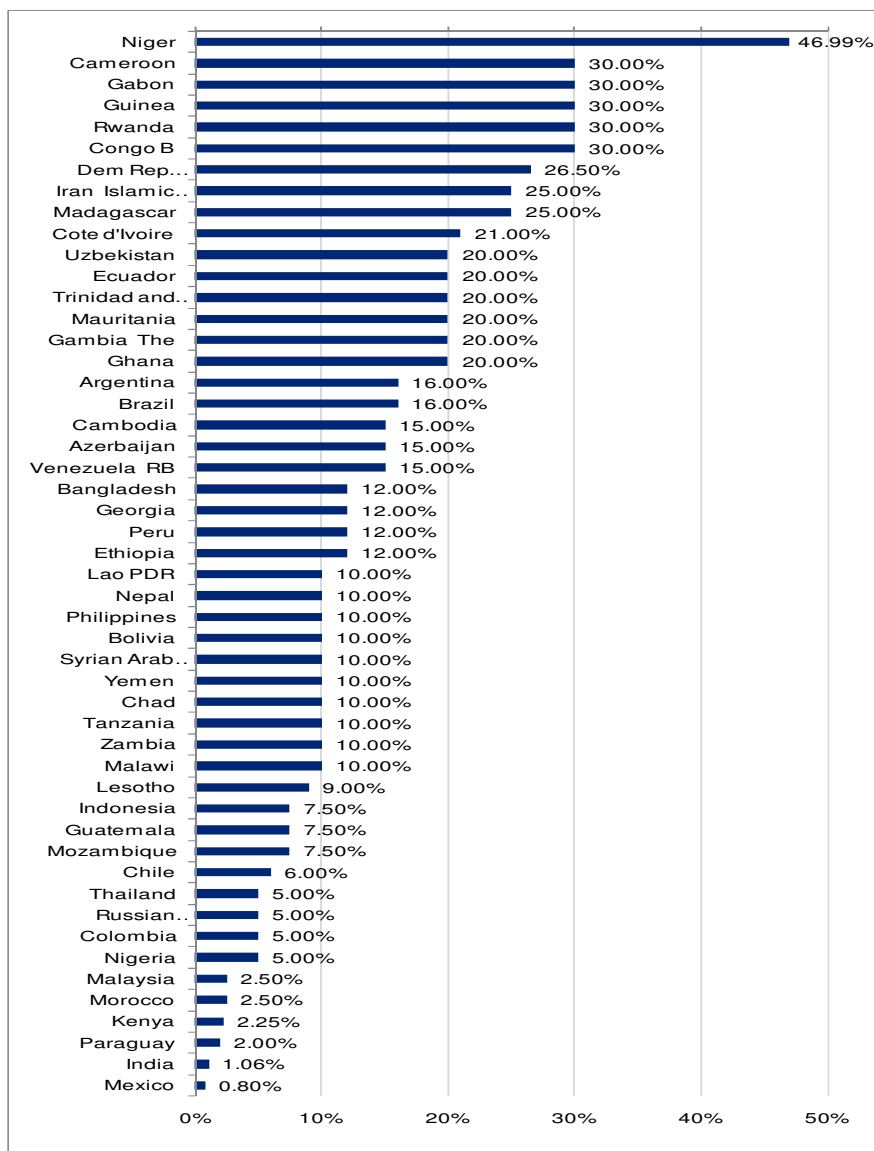
Illustration 19 Part des taxes dans le coût des téléphones portables



Source : Analyse Deloitte

Les droits à l'importation constituent un composant important des taxes sur les téléphones. 50 pays imposent ce type de taxes sur les téléphones mobiles importés, comme on le voit dans l'illustration 20 Pays imposant une taxe sur les téléphones importés. Parmi ces pays, 20 sont situés en Afrique. De plus, 11 pays imposent une taxe spécifique à l'achat d'un téléphone portable, comme on le verra plus en détail dans la prochaine section de ce rapport.

Illustration 20 Pays imposant une taxe sur les téléphones importés



Source : Analyse Deloitte

5 Taxes spécifiques à la téléphonie mobile frappant les consommateurs

Les résultats de l'analyse de la taxation ont illustré l'impact des taxes sur le coût de possession et d'utilisation d'un téléphone mobile. Sont compris les taxes qui s'appliquent uniformément à tous les biens et services au sein d'une économie, ainsi que les taxes spécifiques aux services mobiles. Dans cette section, nous nous concentrons sur ces taxes spécifiques.

La plupart des pays n'imposent pas de taxes spécifiques à la téléphonie mobile, car ils reconnaissent ses avantages économiques et sociaux et soutiennent le principe selon lequel elle ne doit pas subir de discrimination par rapport à d'autres services.

Cependant, plusieurs pays imposent des taxes spécifiques à la téléphonie mobile sur les téléphones portables, sur l'utilisation du service mobile ou sur les deux. Ce type de taxation constitue souvent une discrimination pour la téléphonie mobile par rapport à la téléphonie fixe, même si les services mobiles sont reconnus comme des fournisseurs de services universels de télécommunication en particulier dans les pays en voie de développement. En outre, les taxes spécifiques à la téléphonie mobile sont souvent régressives et contribuent à réduire l'accès, la pénétration et l'utilisation de ces services. En agissant de manière régressive, ces taxes peuvent générer des effets pervers sur les segments plus pauvres de la population, ceux-là même que la taxation avait pour but d'avantager.

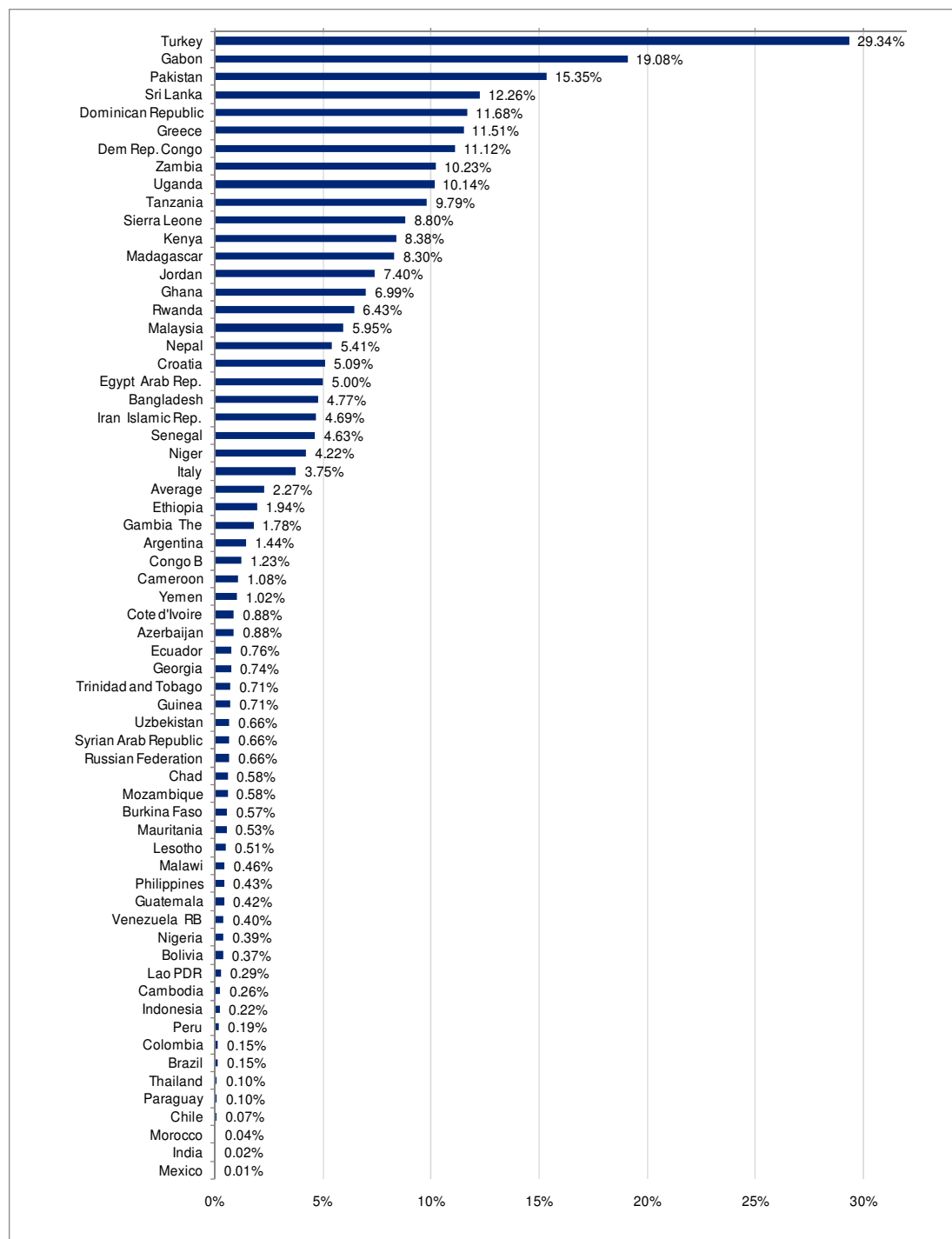
Dans les résultats présentés dans les sections qui précèdent, la TVA (ou la TPS) constitue la source la plus importante de taxation dans tous les pays de l'échantillon. Le classement, qui a montré l'impact final sur les consommateurs, reflète l'impact de la TVA, qui est généralement appliqué sur les coûts des appareils, de la connexion, de la location et de l'utilisation. Cependant, la TVA est appliquée uniformément à tous les biens et services et dans ce sens, elle ne discrimine pas l'utilisation de la téléphonie mobile, à l'exception des pays tels que le Pakistan et l'Égypte où un taux de TVA plus élevé que la normal est appliqué à la téléphonie mobile.

Si les effets de la TVA et d'autres taxes de vente ont été supprimés de l'analyse, pour que seule la taxation spécifique aux services mobiles et les droits de douane sur les téléphones importés soient considérés, il est ainsi possible de classer les pays qui imposent une taxation spécifique aux services mobiles au-delà de la taxation de service standard, comme indiqué dans l'Illustration 21 Part de la taxation spécifique à la téléphonie mobile (y compris les taxes à l'importation sur les téléphones) dans le TCMO, hors TVA.

En tout, 63 pays imposent une forme de taxation spécifique, notamment des droits de douane, sur les téléphones et les services mobiles. Parmi ces pays, 24 sont situés en Afrique, et dix pays africains se classent dans le top 20 des pays où la part de la taxation spécifique aux services mobiles dans le TCMO est la plus élevée.

La Turquie, le Gabon, et le Pakistan sont les pays qui présentent la part des taxes dans le TCMO la plus importante en raison de nombreuses taxes spécifiques aux services mobiles décrites précédemment dans ce rapport. Le Sri Lanka et la République dominicaine se classent quatrième et cinquième, en raison de leurs droits d'accise élevés sur le temps de communication, fixés à respectivement 20% et 12%.

Illustration 21 Part de la taxation spécifique à la téléphonie mobile (y compris les taxes à l'importation sur les téléphones) dans le TCMO, hors TVA



Source : Analyse Deloitte

Le Tableau 2 Taxes spécifiques aux services mobiles frappant les consommateurs, par pays décrit en détail la taxation spécifique aux services mobiles (à l'exclusion des droits de douane sur les téléphones importés) pour les pays qui l'appliquent. Des taxes spécifiques aux services mobiles sont actuellement imposées dans 28 pays de l'échantillon, 14 d'entre eux sont situés en Afrique.

Tableau 2 Taxes spécifiques aux services mobiles frappant les consommateurs, par pays

Pays	Pratiques fiscales visant les consommateurs
Argentine	<ul style="list-style-type: none"> • En attendant la législation, le gouvernement argentin cherche à augmenter les taxes intérieures sur les combinés mobiles à un taux nominal de 17% pour les téléphones mobiles non produits dans la zone économique spéciale de Tierra de Fuego • Cette décision devrait affecter 98% des téléphones mobiles en Argentine, comme la grande majorité est importée dans le pays • Les téléphones mobiles sont grevés d'une taxe de 25,2% • La location à postpaiement est grevée d'une taxe de 12,9%
Bangladesh	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement du Bangladesh impose une taxe de 100 Taka sur chaque nouveau téléphone portable • De plus, une taxe de 800 Taka est appliquée à chaque activation de carte SIM
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> • Une taxe statistique de 1%, une taxe de solidarité communautaire de 1% et une taxe communautaire de 0,5% sont appliquées sur les téléphones portables importés • De plus, une taxe de 10% sur la propriété intellectuelle et une taxe sur le revenu de 2% s'appliquent également sur les téléphones mobiles importés au Burkina Faso
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> • Une taxe spéciale de 9,6% s'applique sur tous les portables
Colombie	<ul style="list-style-type: none"> • Une taxe spéciale de 1,2% s'applique aux portables
Croatie	<ul style="list-style-type: none"> • En août 2009, une taxe de 6% spécifique à la téléphonie mobile frappant les revenus bruts des opérateurs issus des services facturés pour les SMS, MMS et services vocaux y compris les services de roaming a été introduite, avec un impact indirect sur les prix de vente
République démocratique du Congo	<ul style="list-style-type: none"> • Un droit d'accise de 10% sur le temps de communication s'applique sur l'utilisation des appels et des SMS
République dominicaine	<ul style="list-style-type: none"> • Une taxe de 12% spécifique aux télécommunications est appliquée sur les appels et les SMS
Égypte	<ul style="list-style-type: none"> • La TVA appliquée aux services de télécommunications mobiles est plus élevée que la TVA appliquée aux autres biens et services • La TVA sur les services mobiles est de 15%, la TVA sur les lignes fixes est de 5% et la TVA normale de 10%
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> • Un droit d'accise de 18% sur le temps de communication est appliqué • En plus, une taxe spéciale de 5 USD est perçue sur les téléphones portables importés
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> • Les opérateurs de réseaux mobiles retournent 2,5% de leurs revenus au gouvernement comme taxe assurance maladie, ces montants sont alors utilisés pour financer des investissements dans les services de santé du pays • Cette redevance s'ajoute à la TVA de 12,5% appliquée à tous les composants du service (téléphone, connexion, location et utilisation) ce qui amène le taux de TVA pour les services mobiles à 15% • De plus, le Ghana impose un droit d'accise sur le temps d'utilisation de 6% sur les appels et les SMS
Grèce	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 1998, une taxe est appliquée aux factures mensuelles des abonnés aux services mobiles à postpaiement. Jusqu'en 2009, il y avait trois différents taux (2 €, 5 € et 10 €) en fonction du montant total de la facture. Les utilisateurs de services à

Pays	Pratiques fiscales visant les consommateurs
	<p>prépaiement n'ont pas payé cette taxe</p> <ul style="list-style-type: none"> En juillet 2009, une nouvelle loi a introduit une taxe de 12% sur les abonnements mobiles à prépaiement et augmenté la taxe sur les abonnements à postpaiement à 12%, 15%, 18%, et 20%, selon le montant total de la facture mensuelle
Italie	<ul style="list-style-type: none"> Une taxe de 5,16 € par mois est appliquée aux services mobiles à postpaiement pour les consommateurs privés Une taxe de 12,91 € par mois est appliquée aux abonnements mobiles à postpaiement Depuis janvier 2010, les entreprises produisant et/ou distribuant des appareils mobiles doivent payer une taxe (90 centimes d'euro par appareil) à la société nationale de collecte des droits d'auteur ("SIAE")
Jordanie	<ul style="list-style-type: none"> Une taxe spéciale sur les téléphones portables, qui a récemment été augmentée de 4% à 8%, est appliquée à l'utilisation des téléphones mobiles
Kenya	<ul style="list-style-type: none"> Le pays applique un droit d'accise de 10% sur le temps de communication
Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> Le pays applique un droit d'accise de 7% sur le temps de communication Une taxe spéciale de 1% sur les téléphones portables s'applique également
Malaisie	<ul style="list-style-type: none"> Un droit d'accise de 6% sur le temps de communication est appliqué
Népal	<ul style="list-style-type: none"> Le pays applique un droit d'accise de 5% sur l'utilisation
Niger	<ul style="list-style-type: none"> Le pays applique un droit d'accise de 3% sur l'utilisation De plus, une taxe spéciale de 250 CFA frappe les connexions
Pakistan	<ul style="list-style-type: none"> Une retenue fiscale de 11,5% s'applique sur le montant des factures des services à postpaiement et sur le solde prépayé des cartes d'appel Une redevance spéciale de 250 PKR est appliquée à chaque téléphone portable Une taxe spéciale de 250 PKR est appliquée à chaque activation d'une carte SIM Le secteur des télécommunications est frappé d'une TVA supplémentaire de 3,5%, ce qui amène le taux de TVA à 19,5% contre un taux général de 16%
Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> Le pays applique un droit d'accise de 5% sur l'utilisation. Ces accises devraient être augmentées pour passer à 8%
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> Une redevance de 5% s'applique sur l'utilisation des téléphones portables (RUTEL). Celle-ci a été majorée de 2% en octobre 2010 Selon le budget 2010/2011 budget, elle devrait passer à 8%
Serbie	<ul style="list-style-type: none"> De 2009 à 2010 les utilisateurs des services de téléphonie mobile serbes ont payé une taxe supplémentaire de 10% sur l'utilisation de ces services Il s'agissait d'une mesure temporaire introduite par le gouvernement qui concernait tous les appels, les SMS, les MMS et les transferts de données
Sierra Leone	<ul style="list-style-type: none"> Le pays applique un droit d'accise de 10% sur le temps de communication
Sri Lanka	<ul style="list-style-type: none"> Une taxe spéciale de 20% s'applique aux connexions, à la location et à l'utilisation
Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> Le pays applique une taxe de 10% sur le temps de communication
Turquie	<ul style="list-style-type: none"> La taxe spéciale sur les communications est de 25% pour les services mobiles, de 15% pour les services de télécommunication et de 5% pour les services internet Une taxe spéciale de consommation de 20% est appliquée aux téléphones mobiles

Pays	Pratiques fiscales visant les consommateurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Une taxe spéciale sur les communications d'un montant de 34 TRY s'applique sur les connexions • Une taxe supplémentaire de 13,2 TRY s'applique sur les connections sans fil • Une taxe sur l'usage des services sans fil d'un montant de 13,2 TRY s'applique à la location • Pour chaque téléphone portable, une taxe de 0,37 TRY est due pour l'enregistrement du numéro IMEI
Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> • Le pays applique un droit d'accise de 12% sur le temps de communication
Zambie	<ul style="list-style-type: none"> • Le pays applique un droit d'accise de 10% sur le temps de communication • Une taxe spéciale de 5% s'applique sur les téléphones portables

Source : Analyse Deloitte

6 Autres taxes et redevances payées par les opérateurs de réseaux mobiles

Cette étude se concentre sur l'impact de taxes frappant les consommateurs appliquées sur le coût de la possession et de l'utilisation des services mobiles. Cependant, les gouvernements perçoivent également des revenus conséquents associés aux services mobiles par le biais des impôts sur les sociétés ainsi que de plusieurs taxes réglementaires payées par les opérateurs de réseaux mobiles. Ces taxes sont examinées dans cette section.

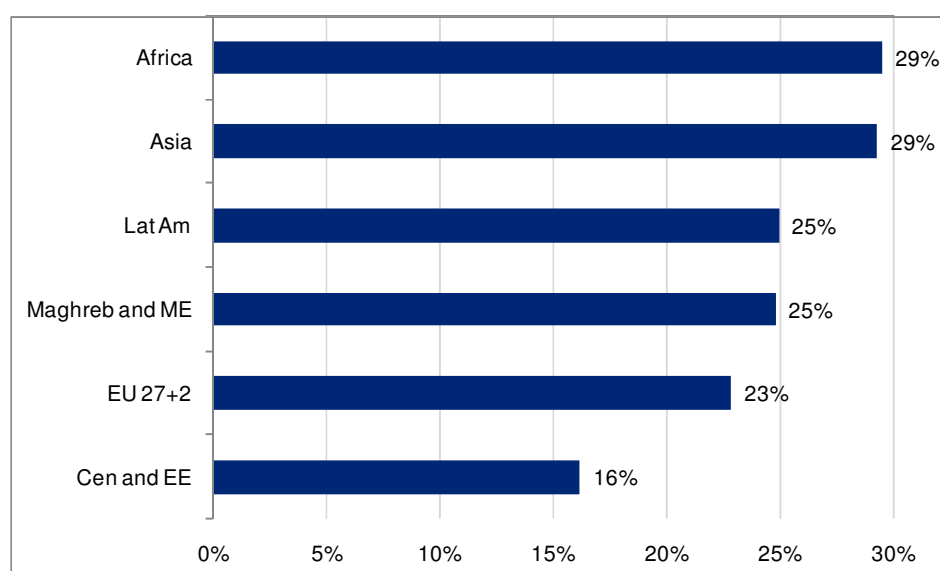
6.1 Impôts sur les sociétés

Tous les pays repris dans cette étude perçoivent un impôt sur les sociétés sur les bénéfices des opérateurs de réseaux mobiles. Le taux moyen d'impôt des sociétés pour tous les pays de l'échantillon est de 25%, contre 28% en 2007.

L'illustration 22 Taux d'impôt sur les sociétés par région et l'illustration 23 Impôts sur les sociétés appliqués aux opérateurs de réseaux mobiles classent le taux d'impôt sur les sociétés par région et par pays et montrent que le Bangladesh, le Tchad et la RDC appliquent l'impôt le plus élevé, tandis que le Guatemala, l'Ouzbékistan et le Monténégro perçoivent des impôts relativement peu élevés.

En observant les moyennes régionales, l'illustration 22 Taux d'impôt sur les sociétés par région montre que l'Afrique et l'Asie sont les régions qui imposent les impôts sur les sociétés les plus élevés parmi les pays de cette étude, alors que les taux d'impôt les plus faibles sont observés en Europe centrale et orientale (avec respectivement 16% et 23%). En Afrique, l'impôt sur les sociétés moyen a légèrement baissé depuis 2007 passant de 32% à 29%, tandis qu'en Asie, la baisse était plus faible, de 30% en 2007 à 29%.

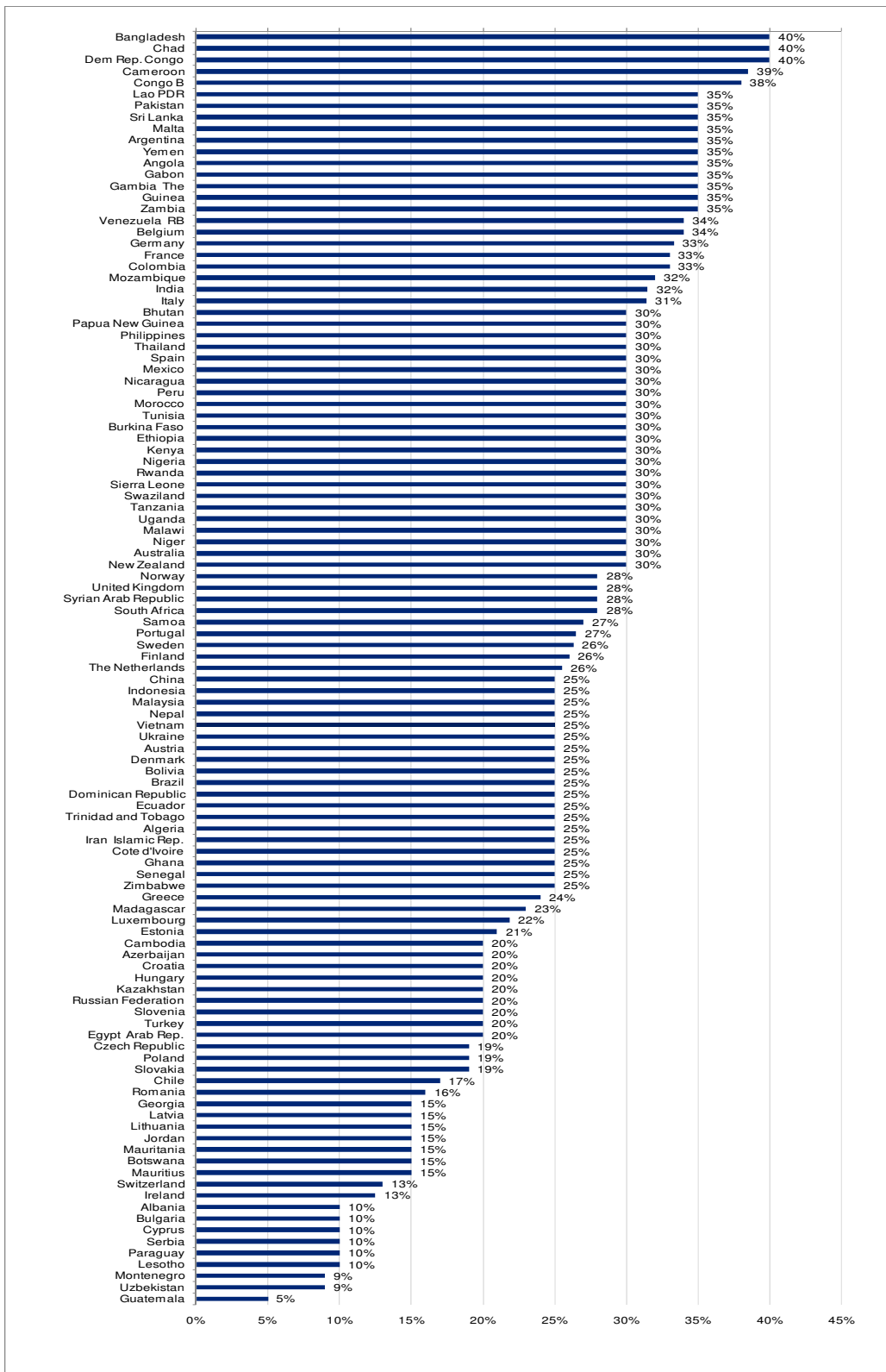
Illustration 22 Taux d'impôt sur les sociétés par région¹⁸



Source : Analyse Deloitte

¹⁸ Anglais – Français: Africa – Afrique, Asia – Asie, Latin America - Amérique latine, ME& Maghreb - Maghreb et Moyen-Orient, EU27+2 - UE27+2, Cen and EE - Europe centrale et orientale

Illustration 23 Impôts sur les sociétés appliqués aux opérateurs de réseaux mobiles



Source : Analyse Deloitte

6.2 Droits réglementaires

En sus de l'impôt sur les sociétés, les opérateurs de réseaux mobiles se voient imposer diverses taxes et droits supplémentaires qu'ils paient directement au gouvernement ou aux organismes de réglementation.

Sont notamment souvent compris des droits réglementaires pour le fonctionnement des organismes de réglementation, calculés en général comme un pourcentage des revenus. Dans les pays en voie de développement, ces droits représentent jusqu'à 3% des revenus au Tchad et au Congo B.

Autres droits réglementaires :

- Les droits pour la numérotation souvent appliqués et fixés à un pourcentage des revenus, par ex. 2% en République démocratique du Congo.
- Les contributions au fonds de service universel : Celles-ci peuvent prendre des formes variées, par ex. des taxes sur la technologie, des fonds d'investissement, le financement de radiodiffuseurs publics. Ces contributions sont souvent calculées sur la base d'un pourcentage des revenus, par ex. jusqu'à 2% au Gabon.
- Les droits de spectre représentent une taxe de facto sur une ressource essentielle pour les opérateurs de réseaux mobiles. Souvent les droits de spectre découragent les investissements, comme au Kenya, où une contribution fixe est payée pour le spectre pour chaque poste de base ajouté.
- Les taxes spéciales comme la taxe assurance maladie appliquée au Ghana.

Des exemples de ces droits dans une sélection de pays sont repris dans l'Appendix C du présent document.

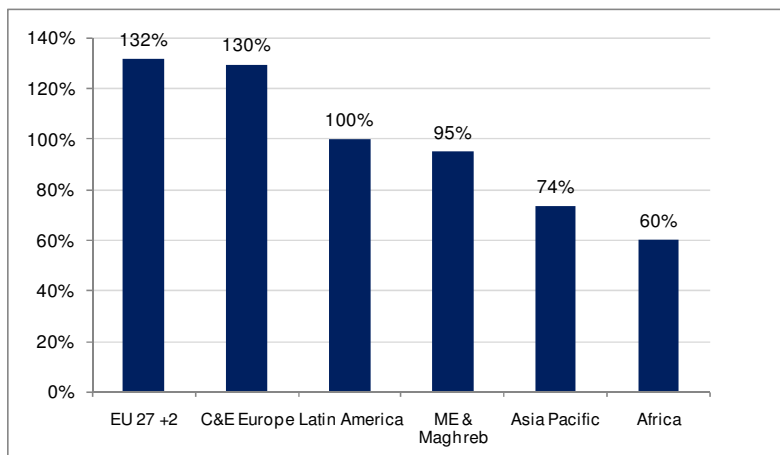
Les taxes réglementaires, les droits de spectre et de licence sont perçus par les gouvernements de nombreux pays et sont calculés sur la base d'un pourcentage des revenus des opérateurs de réseaux mobiles. Ainsi, ces taxes ont un effet contre-productif sur l'ensemble des revenus des gouvernements (bien que souvent perçues par les organismes de réglementation plutôt que directement par les gouvernements) suite à une réduction de la taxation des consommateurs. Dès lors, la combinaison de taxes spéciales sur les services mobiles imposées aux consommateurs et d'impôts sur les sociétés réduit non seulement la rentabilité des opérateurs de réseaux mobiles, mais aussi les revenus du gouvernement.

Cumulées, ces contributions représentent une charge importante pour les opérateurs de réseaux mobiles et peuvent constituer un obstacle aux investissements dans les réseaux et les services alors que l'expansion du réseau LET nécessite des fonds pour mettre à niveau les réseaux existants et offrir des services mobiles sans fil de qualité aux consommateurs. En outre, suite à la crise financière mondiale, les investissements directs étrangers sont plus attentifs aux taxations, et les risques d'un impôt sur les sociétés élevé réduisent l'afflux d'investissement dans les pays en voie de développement.

7 Analyse régionale

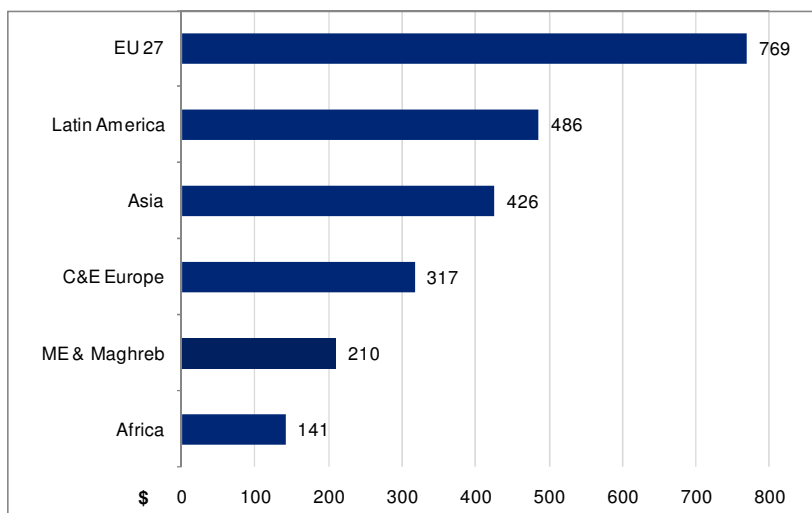
Les services mobiles se sont développés à un rythme rapide dans le monde entier et on compte à présent plus de 5,5 milliards de connexions mobiles dans le monde. Cependant, les taux de pénétration et le coût des services mobiles continuent de varier parmi les régions, comme on peut le voir dans l'illustration 24 Pénétration dans les différentes régions et l'illustration 25 Valeur moyenne du TCMO par région (en USD).

Illustration 24 Pénétration dans les différentes régions¹⁹



Source : Wireless Intelligence

Illustration 25 Valeur moyenne du TCMO par région (en USD)



Source : Analyse Deloitte

La pénétration du marché est la plus élevée dans les marchés européens et en Europe centrale et orientale, où on constate des niveaux bien supérieurs à 100% en raison des consommateurs qui possèdent plus d'une carte SIM ou d'un téléphone portable. L'UE affiche également le TCMO le plus élevé, en raison d'une utilisation importante des services mobiles et d'une plus grande incidence des smartphones qui sont plus chers que les téléphones portables standard. L'Afrique, par contre, affiche la pénétration de services mobiles

¹⁹ Anglais – Français: EU27+2 - UE27+2, C&E Europe - Europe centrale et orientale, Latin America - Amérique latine, ME & Maghreb - Maghreb et Moyen-Orient, Asia Pacific - Asie-Pacifique, Africa - Afrique

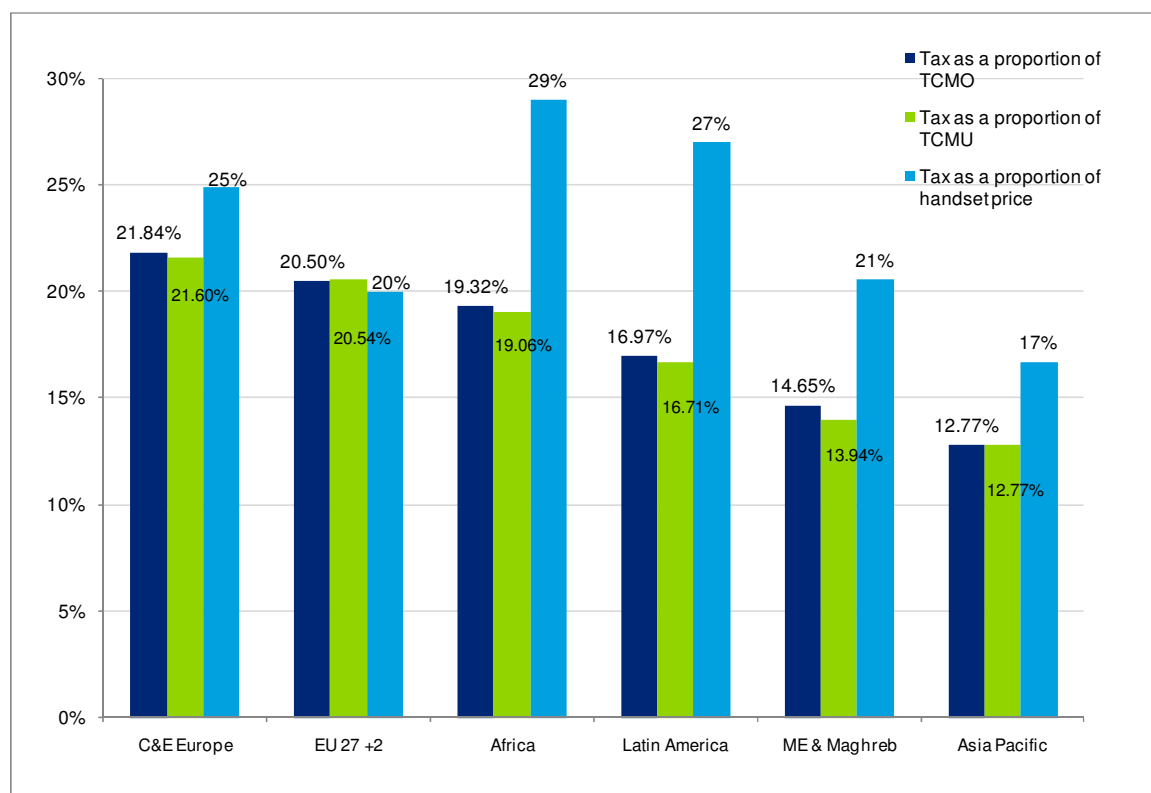
et le TCMO les plus faibles, car l'utilisation de ces services est moindre et que les téléphones portables sont moins chers.

L'illustration 26 Part des taxes dans le TCMO, le TCMU et le coût des téléphones portables dans les différentes régions montre la part des taxes dans le TCMO, le TCMU et le coût des appareils dans ces régions géographiques. Comme dans le cas de la pénétration et du TCMO, les profils de taxation varient.

En Europe, les taxes représentent la part dans le coût du téléphone portable, de sa possession et de son utilisation. Dans d'autres pays, les taxes constituent une part plus importante du coût du téléphone portable que les taxes sur son utilisation.

L'Europe centrale et orientale affiche la part de taxes dans le TCMO la plus élevée en raison de taxes spécifiques aux services mobiles importantes perçues par la Turquie et la Croatie. L'UE occupe la seconde place, la part élevée des taxes dans le TCMO et le TCMU est due à des taux de TVA plus élevés.

Illustration 26 Part des taxes dans le TCMO, le TCMU et le coût des téléphones portables dans les différentes régions²⁰



Source : Analyse Deloitte

Les plus fortes variations au sein d'une même région sont observées en Afrique. Alors que l'Afrique se classe troisième dans le pourcentage de taxes dans le coût de possession et d'utilisation de services mobiles, 17 pays africains sur les 30 repris dans cette étude présentent un pourcentage de taxes dans le TCMO

²⁰ Anglais – Français : Tax as a proportion of TCMO - Part des taxes dans le TCMO, Tax as a proportion of TCMU - Part des taxes dans le TCMU, Tax as a proportion of handset price - Part des taxes dans le prix des téléphones portables, C&E Europe - Europe centrale et orientale, EU27+2 - UE27+2, Africa – Afrique, Latin America - Amérique latine, ME & Maghreb - Maghreb et Moyen-Orient, Asia Pacific - Asie-Pacifique

supérieur à la moyenne mondiale, en grande partie en raison d'une incidence importante des taxes sur le temps d'utilisation.

L'Afrique affiche également le pourcentage le plus important de taxes sur les portables, avec une moyenne de 29% du coût de l'appareil. Ce chiffre est dû à plusieurs taxes spécifiques aux services mobiles et aux droits de douane perçus sur les téléphones portables importés. Si on a pu observer une évolution au Kenya et au Sénégal, où les gouvernements ont supprimé la TVA et les droits de douane sur les téléphones portables pour soutenir l'accès aux services mobiles, d'autres pays conservent une taxation sur les téléphones portables supérieure à la moyenne.

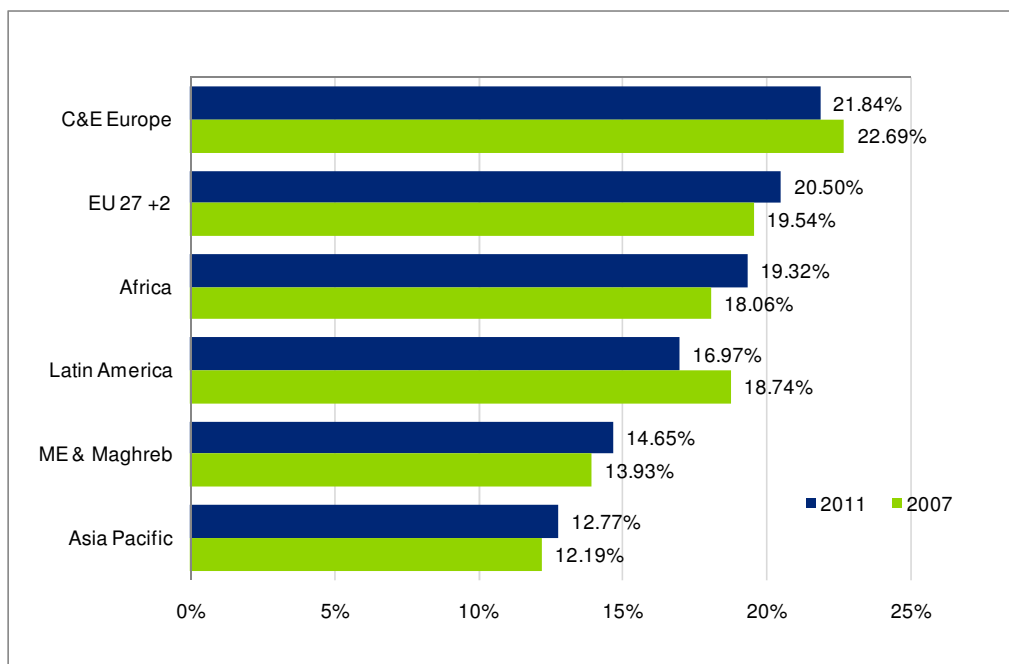
En Amérique latine, la part des taxes dans le coût des téléphones portables est aussi particulièrement élevée en raison de droits de douane sur les téléphones importés et d'une taxation spécifique sur les téléphones portables appliquée en Argentine et en Colombie.

Les consommateurs asiatiques paient le pourcentage de taxes le plus faible dans le coût du service mobile grâce à un taux de TVA peu élevé et à une taxation spécifique au service mobile limitée.

S'il n'existe pas de relation claire entre la taxation et la pénétration de la téléphonie mobile, des taxes moins importantes sur les services mobiles ont tendance à encourager une adoption plus importante des communications mobiles dans les pays en voie de développement. Alors que les téléphones portables sont les moins chers en Afrique, près d'un tiers du coût de ces téléphones est constitué de taxes. Les téléphones portables constituent l'obstacle le plus important à la pénétration des services mobiles dans cette région en voie de développement, dès lors l'incidence élevée des taxes joue un rôle conséquent dans le renforcement de cet obstacle.

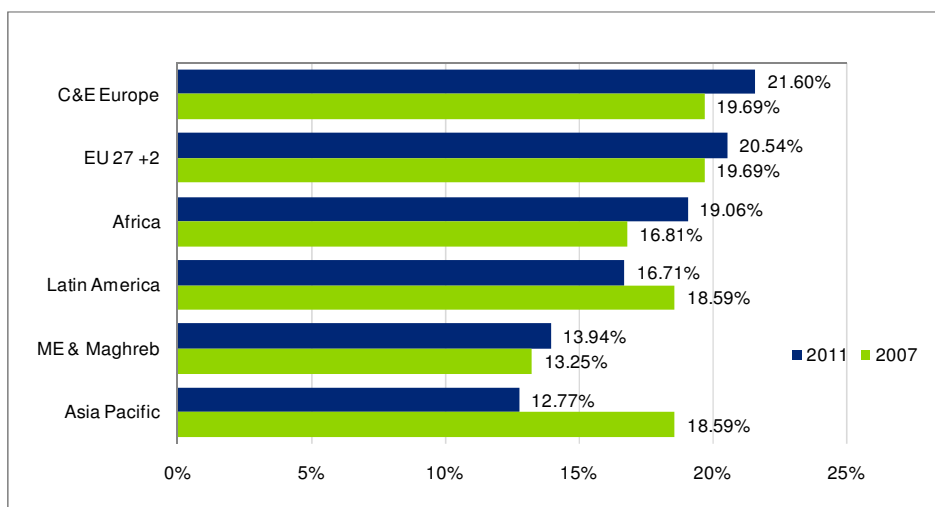
Comme on le voit dans l'illustration 27 Part des taxes dans le TCMO dans les différentes régions, comparaison avec l'étude 2007 et l'illustration 28 Part des taxes dans le TCMU dans les différentes régions, comparaison avec l'étude 2007, par rapport à 2007, le pourcentage moyen de taxes dans le coût de la possession d'un service mobile a augmenté dans l'UE, en Afrique, au Moyen-Orient, au Maghreb et en Asie, alors qu'une légère baisse du pourcentage des taxes dans le TCMO a été observée en Europe centrale et orientale et en Amérique latine. La part des taxes dans les coûts d'utilisation a augmenté avec notamment une augmentation de 13% en Afrique, une hausse amenée principalement par des droits d'accise sur le temps d'utilisation. La part des taxes dans les coûts d'utilisation a baissé en Asie et en Amérique latine.

Illustration 27 Part des taxes dans le TCMO dans les différentes régions, comparaison avec l'étude 2007



Source : Analyse Deloitte

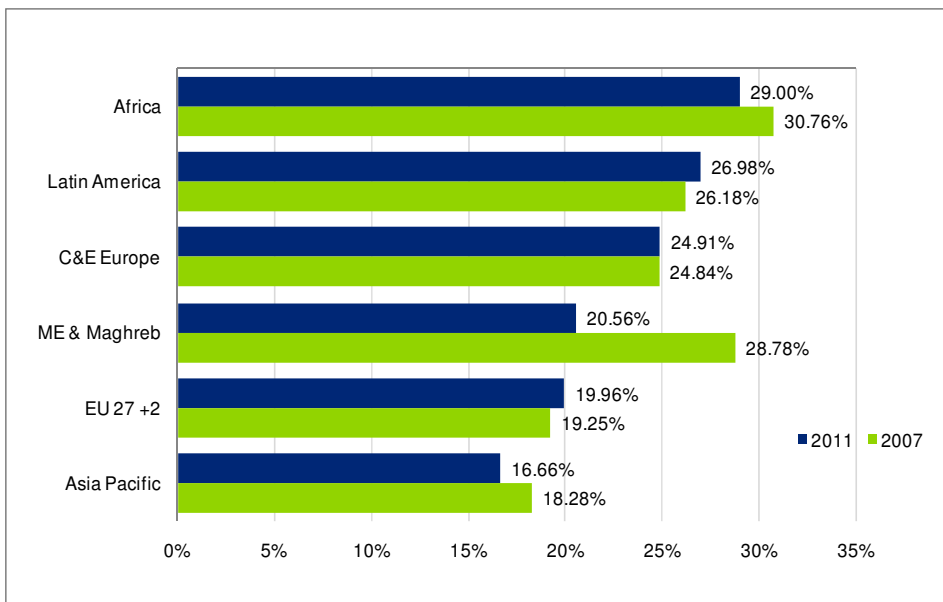
Illustration 28 Part des taxes dans le TCMU dans les différentes régions, comparaison avec l'étude 2007



Source : Analyse Deloitte

Enfin, l'illustration 29 Part des taxes dans le coût des téléphones portables dans les différentes régions, comparaison avec l'étude 2007 indique que la part des taxes dans le coût des téléphones portables a diminué en Afrique, en grande partie grâce aux stratégies de pays comme le Kenya et le Sénégal qui ont réduit leurs taxes spécifiques aux téléphones portables.

Illustration 29 Part des taxes dans le coût des téléphones portables dans les différentes régions, comparaison avec l'étude 2007

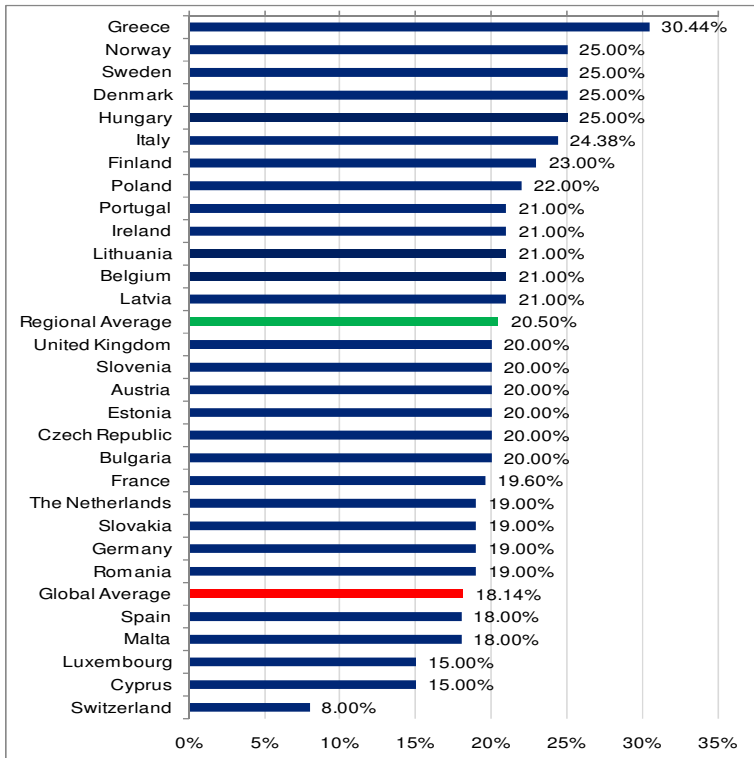


Source : Analyse Deloitte

7.1 Europe

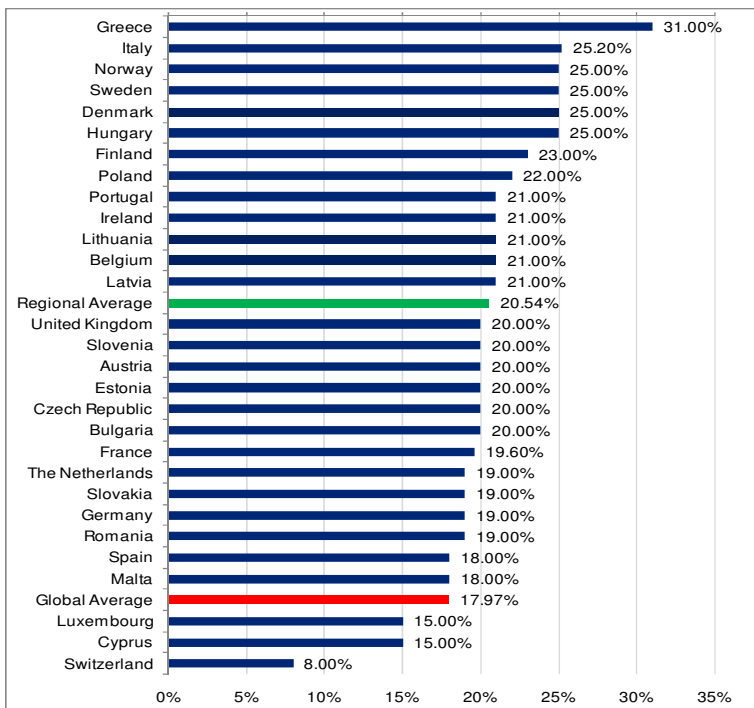
En Europe, parmi les pays affichant la part de taxes dans le TCMO la plus élevée on note la Grèce, la Norvège, la Suède, le Danemark, la Hongrie, l'Italie, comme le montrent les Illustration 30 Part des taxes dans le TCMO au sein de l'UE, Illustration 31 Part des taxes dans le TCMU au sein de l'UE et Illustration 32 Part des taxes dans le coût des téléphones portables au sein de l'UE. Si la Grèce (et dans une moindre mesure l'Italie) imposent des taxes spécifiques au service mobile, les pays nordiques souffrent de taux de TVA élevés sur l'utilisation du service mobile et sur les téléphones portables.

Illustration 30 Part des taxes dans le TCMO au sein de l'UE



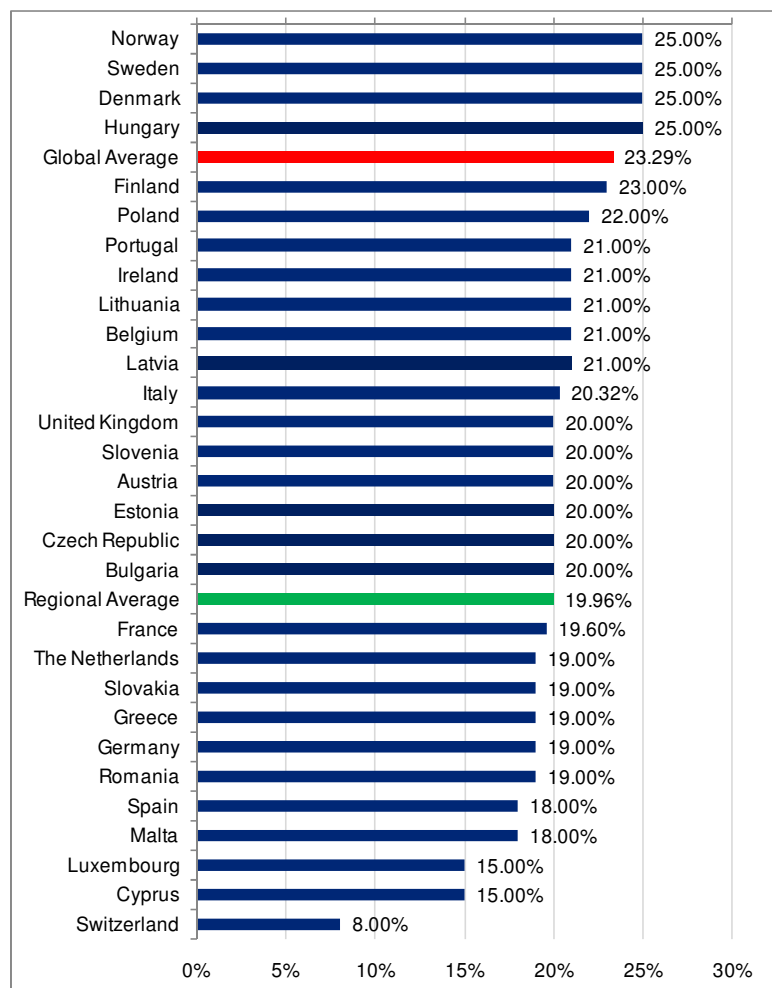
Source : Analyse Deloitte

Illustration 31 Part des taxes dans le TCMU au sein de l'UE



Source : Analyse Deloitte

Illustration 32 Part des taxes dans le coût des téléphones portables au sein de l'UE



Source : Analyse Deloitte

7.2 Europe centrale et orientale

En Europe centrale et orientale, les pays qui affichent la part de taxation dans le coût du service mobile la plus importante sont la Turquie et la Croatie comme on le voit dans l'Illustration 32 Part des taxes dans le coût des téléphones portables au sein de l'UE, l'Illustration 34 Part des taxes dans le TCMU en Europe centrale et orientale et l'Illustration 35 Part des taxes dans le coût des téléphones portables en Europe centrale et orientale.

Comme expliqué précédemment, les consommateurs turcs doivent payer des taxes spéciales imposées sur la consommation et les communications, ainsi que des taxes fixes sur chaque composant du service mobile.

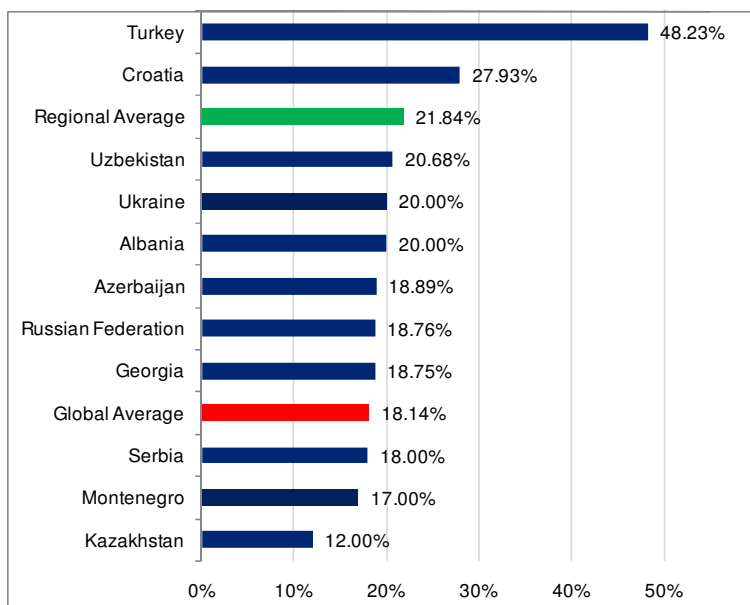
En 2009, en Croatie, le gouvernement a introduit une redevance spécifique au service mobile de 6% sur les revenus bruts des opérateurs de réseaux mobiles provenant des appels et des SMS/MMS, ce qui a eu une incidence indirecte sur les services vocaux mobiles, les SMS et les MMS. Si le gouvernement croate ne définit pas cette taxe comme un droit d'accise sur le temps de communication comme en Afrique, elle n'en génère pas moins un effet similaire sur les consommateurs.

En 2009 en Serbie, le gouvernement a introduit un droit d'accise temporaire de 10% sur le temps d'utilisation. Ce droit a été introduit afin de récolter des fonds pendant la crise financière, cependant, au vu

des problèmes que cette taxe a générés, en particulier sur les investissements directs provenant de l'étranger, la taxe a été abolie un an plus tard.

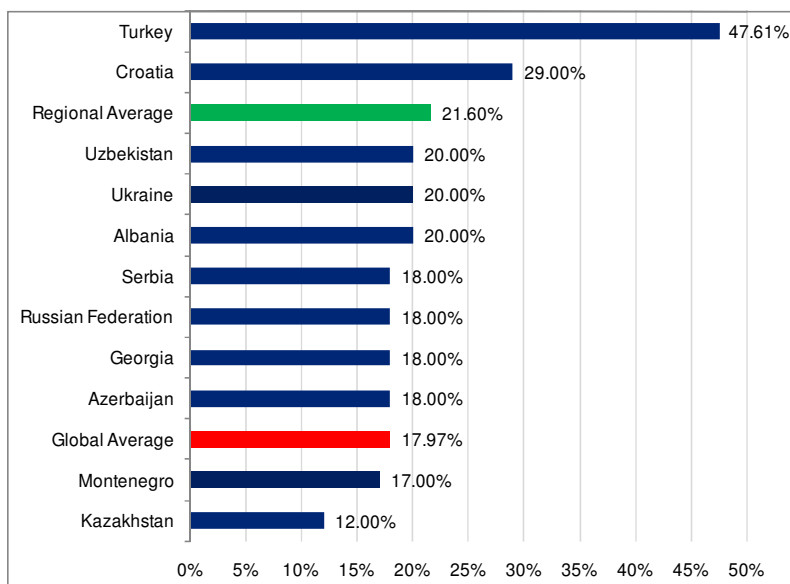
La part des taxes sur les téléphones portables dans le coût de ces appareils est la plus élevée en Ouzbékistan, en Azerbaïdjan et en Géorgie (en plus de la Turquie) en raison de droits de douane élevés sur les téléphones portables importés.

Illustration 33 Part des taxes dans le TCMO en Europe centrale et orientale



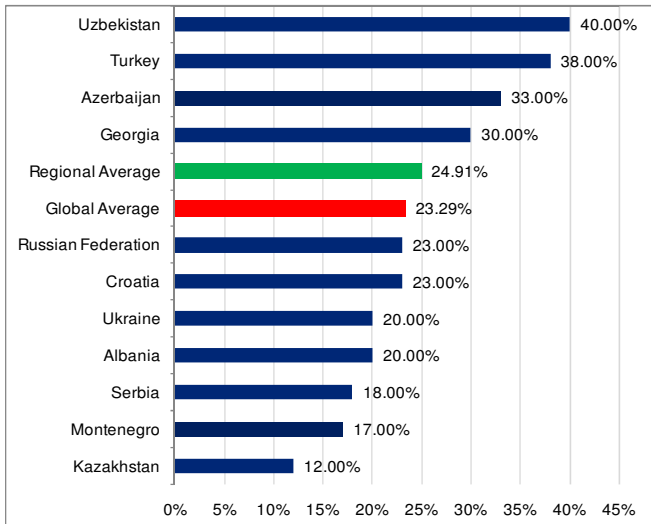
Source : Analyse Deloitte

Illustration 34 Part des taxes dans le TCMU en Europe centrale et orientale



Source : Analyse Deloitte

Illustration 35 Part des taxes dans le coût des téléphones portables en Europe centrale et orientale

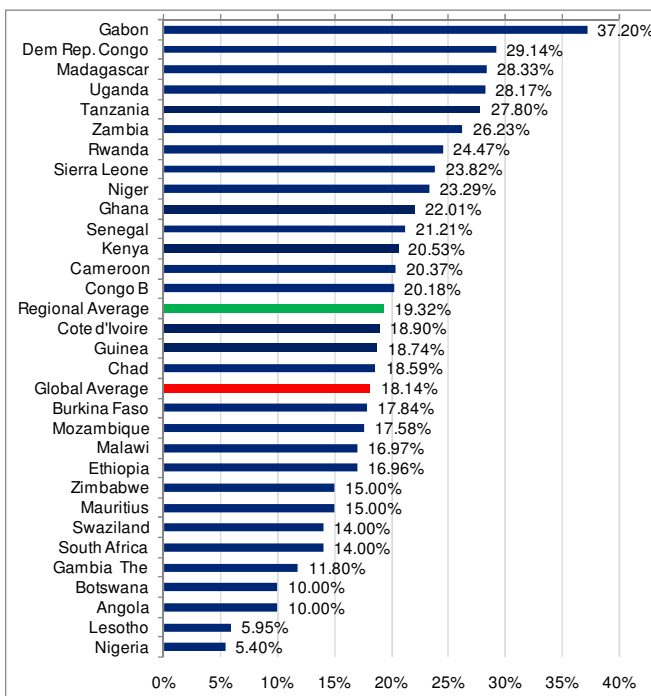


Source : Analyse Deloitte

7.3 Afrique

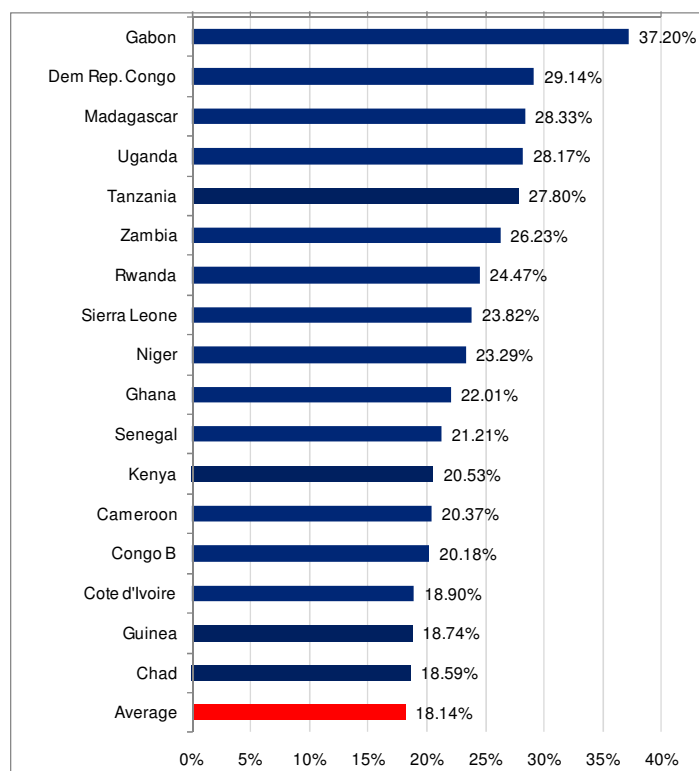
En Afrique, la part des taxes dans le TCMO a augmenté pour passer de 18,06% en 2007 à 19,32% en 2011, comme on peut le constater dans ci-dessus. La part des taxes dans le TCMO en Afrique est présentée dans l'illustration 36 Part des taxes dans le TCMO en Afrique, tandis que l'illustration 37 Pays africains où la part des taxes dans le TCMO est supérieure à la moyenne mondiale montre que la taxation sur le service mobile est plus élevée que la moyenne mondiale dans 17 pays d'Afrique.

Illustration 36 Part des taxes dans le TCMO en Afrique



Source : Analyse Deloitte

Illustration 37 Pays africains où la part des taxes dans le TCMO est supérieure à la moyenne mondiale



Source : Analyse Deloitte

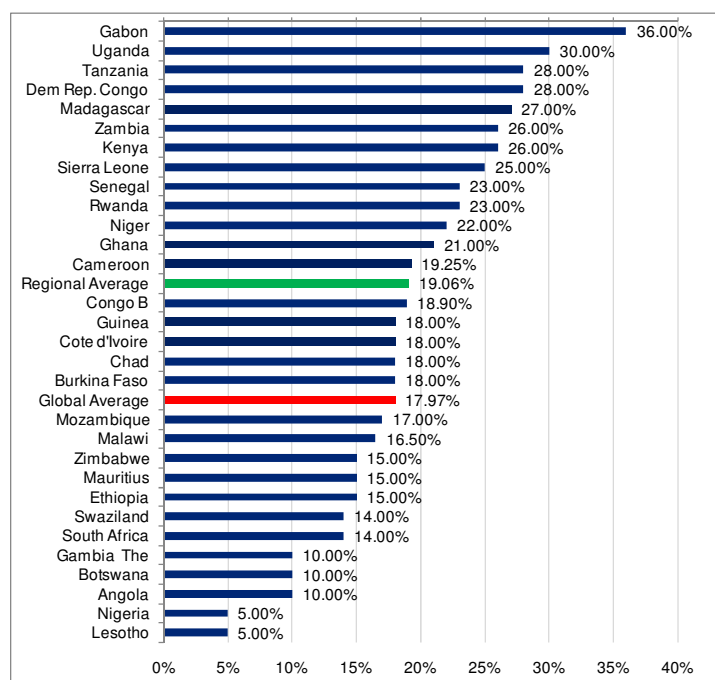
Les 5 pays affichant la taxation la plus élevée sont le Gabon, la RDC, Madagascar, l'Ouganda et la Tanzanie :

- Au Gabon, la part des taxes dans le TCMO est de 37,20% en raison d'un taux de TVA à 18% et de droits de douane de 30% imposés sur les téléphones importés. De plus, une taxe fixe de 5 USD est appliquée à chaque téléphone en sus d'un droit d'accise de 18% sur le temps de communication.
- La RDC applique des accises de 10% sur le temps de communication en plus de droits de douane de 26,5% sur les appareils mobiles.
- À Madagascar, les consommateurs paient 28% de taxes dans le TCMO à cause d'un droit d'accise de 7% sur le temps de communication et d'une taxe spéciale de 1% sur les téléphones portables. De plus, le pays impose des droits de douane de 25%.
- En Ouganda, la part de taxes dans le TCMO atteint 28%. Ce chiffre est dû au droit d'accise de 12% sur l'utilisation et à un taux de TVA de 18%.
- La Tanzanie applique un droit d'accise de 10% sur le temps de communication en sus de droits de douane sur les téléphones portables fixés à 10%.

L'illustration 38 Part des taxes dans le TCMU en Afrique montre le niveau de taxation imposée sur l'utilisation du service mobile en Afrique. Des dix pays du monde affichant le taux de taxation le plus élevé sur l'utilisation du service mobile, cinq sont situés en Afrique. En tenant compte des pays qui faisaient partie de l'étude 2007, 12 pays africains imposent un droit d'accise sur le temps d'utilisation en 2011, alors qu'en 2007 seuls six pays africains percevaient une telle taxe. Depuis l'étude de 2007, la RDC, le Gabon, Madagascar, la Sierra Leone et le Sénégal ont introduit un droit d'accises sur le temps de communication. Au

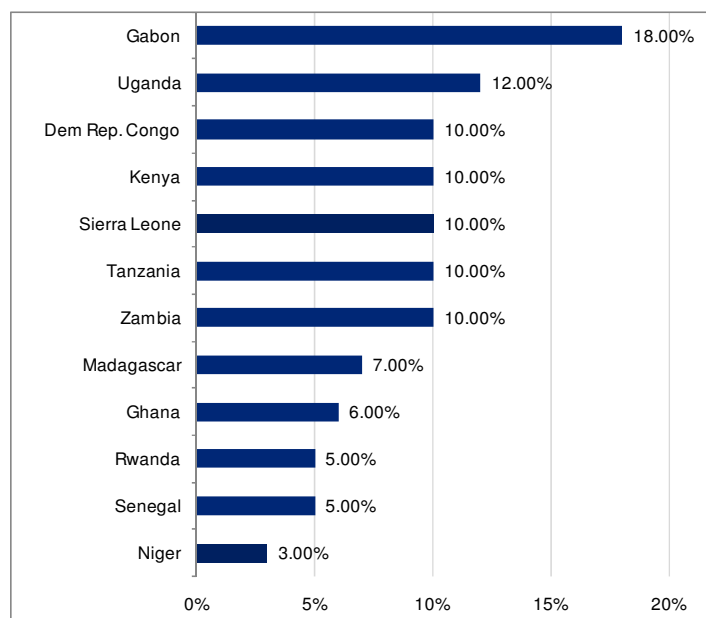
Rwanda, le gouvernement envisage d'augmenter le droit d'accise sur le temps d'utilisation à 8%, contre 5% actuellement dans son prochain budget. Les accises sur le temps de communication en Afrique sont illustrées dans l'illustration 39 Pays africains qui appliquent une taxe sur le temps d'utilisation .

Illustration 38 Part des taxes dans le TCMU en Afrique



Source : Analyse Deloitte

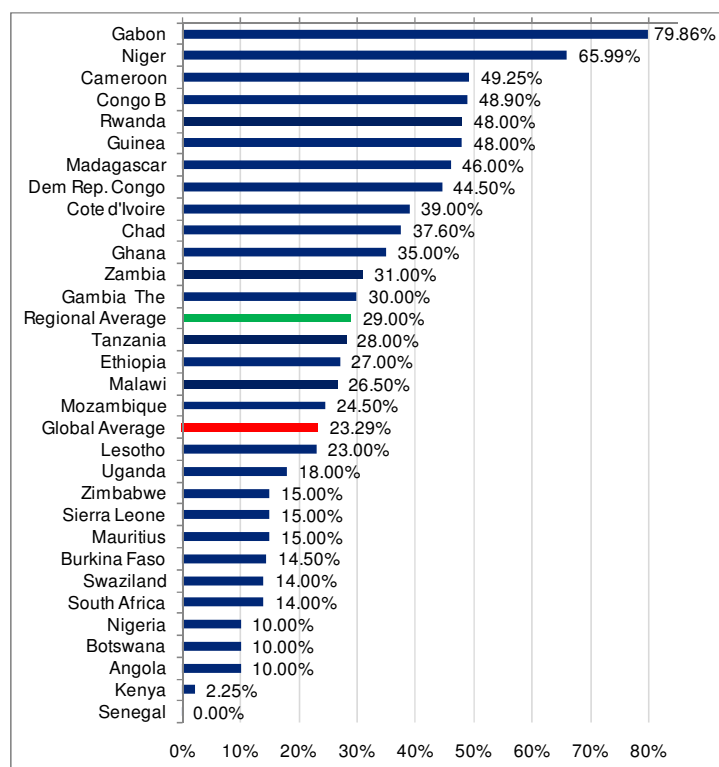
Illustration 39 Pays africains qui appliquent une taxe sur le temps d'utilisation



Source : Analyse Deloitte

Enfin, comme expliqué précédemment, la taxation sur les téléphones portables est une source d'inquiétude en particulier en Afrique où la taxation sur les téléphones portables est la plus élevée au monde. La part de taxes dans le coût des téléphones portables en Afrique est présentée dans l'illustration 40 Part des taxes dans le prix des téléphones portables en Afrique. On constate que les taxes représentent plus de 30% du coût des téléphones portables dans 13 pays d'Afrique.

Illustration 40 Part des taxes dans le prix des téléphones portables en Afrique



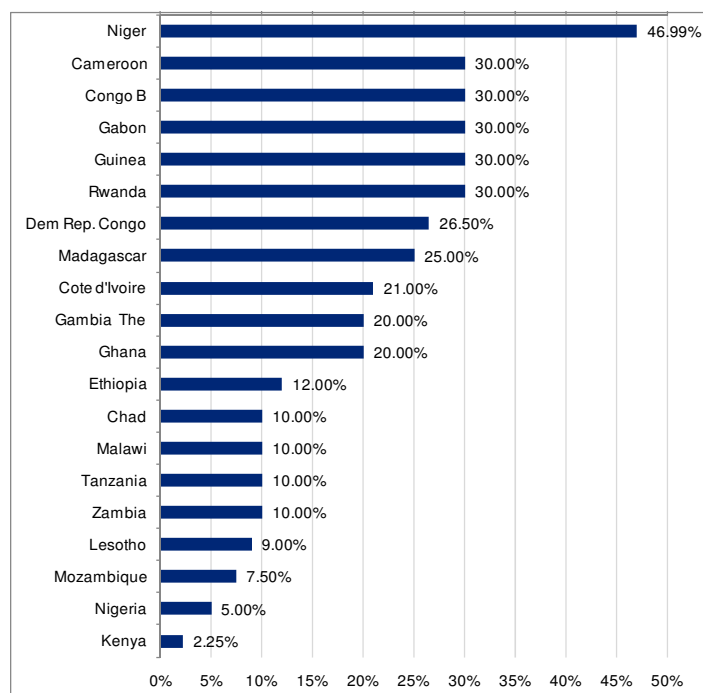
Source : Analyse Deloitte

Ce taux élevé est dû à plusieurs taxes et redevances spécifiques aux téléphones portables qui sont appliquées au Burkina Faso, au Tchad, au Gabon, à Madagascar, et en Zambie. Il est également amené par les droits de douane qui s'appliquent aux téléphones portables importés dans 20 pays africains (sur les 30 repris dans l'étude), comme le montre l'illustration 41 Pays africains imposant des droits de douane sur les téléphones portables. Parmi ces 20 pays, six imposent des droits à l'importation de 30% ou plus.

On a pu observer une évolution au Kenya et au Sénégal, où les gouvernements ont supprimé la TVA et les droits de douane sur les téléphones portables pour soutenir l'accès aux services mobiles, d'autres pays conservent une taxation sur les téléphones portables supérieure à la moyenne. Au Kenya, une analyse de l'impact de la suppression de la taxe sur les téléphones portables a conclu que la pénétration, les volumes de téléphones portables et l'utilisation du service mobile ont considérablement augmenté²¹ après la suppression des taxes sur les portables. Cette constatation peut indiquer que les consommateurs, en particulier dans les pays en voie de développement, sont sensibles aux prix de leur consommation et de leur utilisation et que des réductions de taxes peuvent donc stimuler la consommation des services mobiles.

²¹ Se référer à Deloitte/GSMA. "Mobile telephony and taxation in Kenya", 2011

Illustration 41 Pays africains imposant des droits de douane sur les téléphones portables



Source : Analyse Deloitte

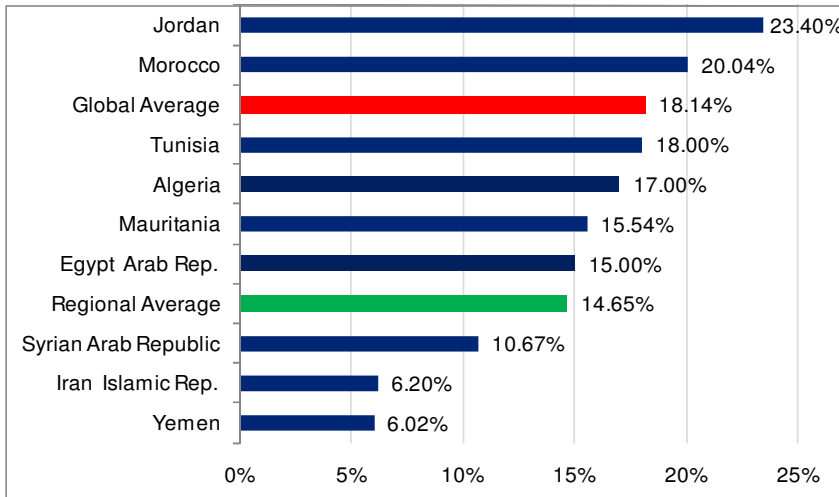
En Afrique, la contribution des communications mobiles dans le développement économique et social des pays est particulièrement importante, surtout en raison d'une infrastructure pour la télécommunication fixe limitée. En dépit de l'impact positif qu'ont les communications mobiles sur l'activité économique, l'emploi et le développement social, de nombreux pays africains affichent des taux de taxes sur les télécommunications mobiles parmi les plus élevés au monde, imposant différentes taxes spécifiques au secteur en sus de l'impôt sur les sociétés et d'une taxe sur la valeur ajoutée ou d'une taxe sur les ventes. La taxation de la téléphonie mobile constitue un obstacle à l'accès des consommateurs aux services de télécommunication, ce qui est un problème majeur en Afrique où la pénétration des services mobiles se situe à 60%, le taux le plus faible à l'échelle mondiale.

7.4 Maghreb et Moyen-Orient

Au Maghreb et au Moyen-Orient, les pays présentant la part de taxes dans le TCMO la plus élevée sont la Jordanie et le Maroc, comme on le voit dans l'illustration 42 Part des taxes dans le TCMO au Maghreb et au Moyen-Orient.

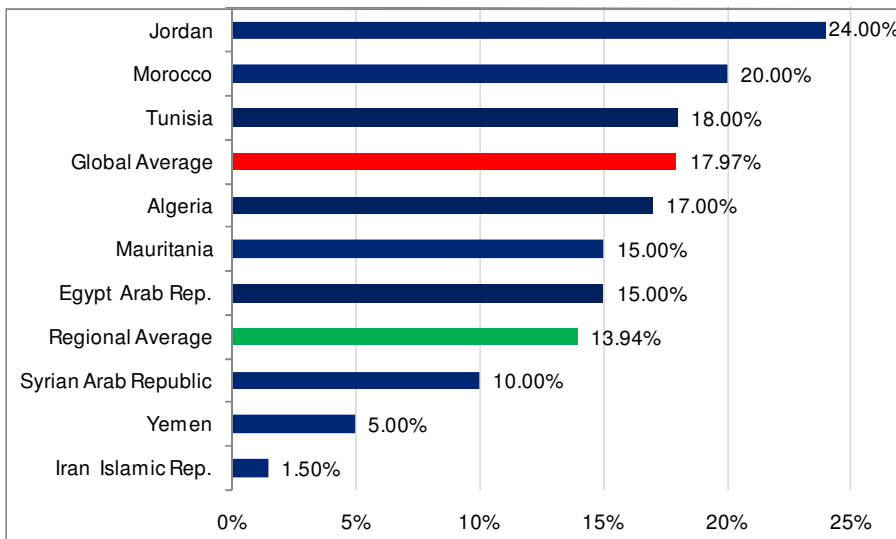
La Jordanie se classe première dans la région du Moyen-Orient, avec un pourcentage de taxes dans le TCMO de 23%. Ce taux élevé est dû à un droit d'accise de 8% sur le temps d'utilisation en plus d'un taux de TVA de 16%. De même au Maroc, la TVA est de 20% et le pays impose des droits de douane de 2,5% sur les téléphones portables importés. D'autres pays de la région affichent une taxation sur le service mobile relativement faible par rapport à la moyenne mondiale, toutefois, en Égypte, les services mobiles sont grevés d'une TVA spéciale, 5% plus élevée que la TVA des autres biens et services et 10% supérieure à celle des services de téléphonie fixe. La Mauritanie et l'Iran présentent la taxe la plus élevée sur les téléphones portables en raison de droits de douane élevés sur les téléphones importés comme le montre l'illustration 44 Part des taxes dans le coût des téléphones portables au Maghreb et au Moyen-Orient.

Illustration 42 Part des taxes dans le TCMO au Maghreb et au Moyen-Orient



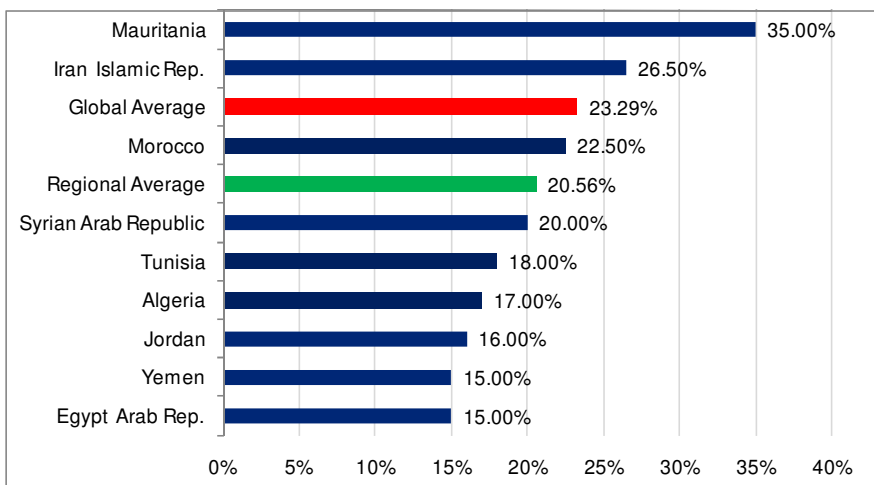
Source : Analyse Deloitte

Illustration 43 Part des taxes dans le TCMU au Maghreb et au Moyen-Orient



Source : Analyse Deloitte

Illustration 44 Part des taxes dans le coût des téléphones portables au Maghreb et au Moyen-Orient



Source : Analyse Deloitte

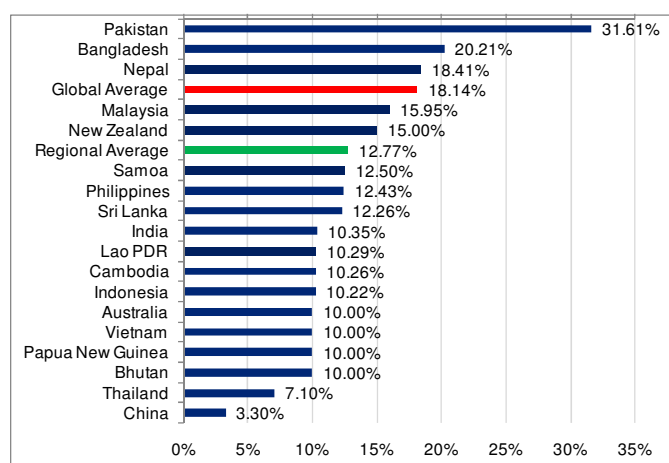
7.5 Asie-Pacifique

En Asie et dans le Pacifique, la part des taxes dans le TCMO a augmenté de 12,19% en 2007 à 12,77% en 2011, comme on peut le constater dans l'illustration 27 Part des taxes dans le TCMO dans les différentes régions, comparaison avec l'étude 2007 ci-dessus. Les pays présentant la part des taxes dans le TCMO la plus élevée sont le Pakistan, le Bangladesh et le Népal comme le montre l'illustration 45 Part des taxes dans le TCMO en Asie et dans le Pacifique. Dans tous les autres pays asiatiques, la part des taxes dans le TCMO se situe en deçà de la valeur moyenne mondiale.

Comme expliqué précédemment, le Pakistan applique plusieurs taxes spécifiques aux services mobiles et aux téléphones portables. Au Bangladesh, une taxe spéciale de 100 Taka est appliquée sur les téléphones portables, en sus d'une taxe de 800 Taka sur les connexions. Ces taxes s'ajoutent à des droits de douane de 12% sur les téléphones importés et à un taux de TVA de 15%. Le Népal applique un droit d'accise de 5% sur le temps de communication.

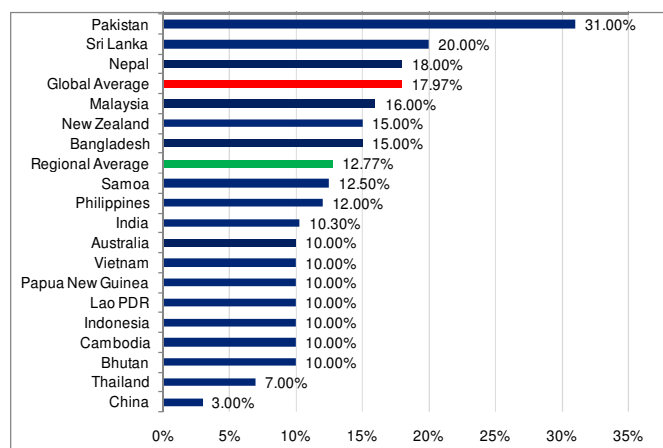
Parmi les autres pays qui se retrouvent en tête de ce classement, on retrouve la Malaisie, qui applique un droit d'accise de 6% sur le temps d'utilisation, le Sri Lanka, où la part de taxes dans le coût de l'utilisation est influencée par une taxe de 20% sur l'utilisation (par contre aucune TVA n'est appliquée dans ce cas) et le Cambodge, où la taxe sur les téléphones portables est supérieure à la moyenne mondiale en raison de droits de douane de 15% sur les téléphones importés.

Illustration 45 Part des taxes dans le TCMO en Asie et dans le Pacifique



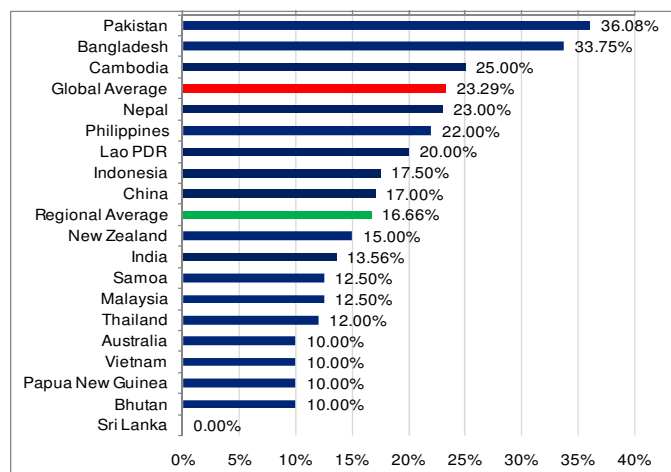
Source : Analyse Deloitte

Illustration 46 Part des taxes dans le TCMU en Asie et dans le Pacifique



Source : Analyse Deloitte

Illustration 47 Part des taxes dans le coût des téléphones portables en Asie et dans le Pacifique



Source : Analyse Deloitte

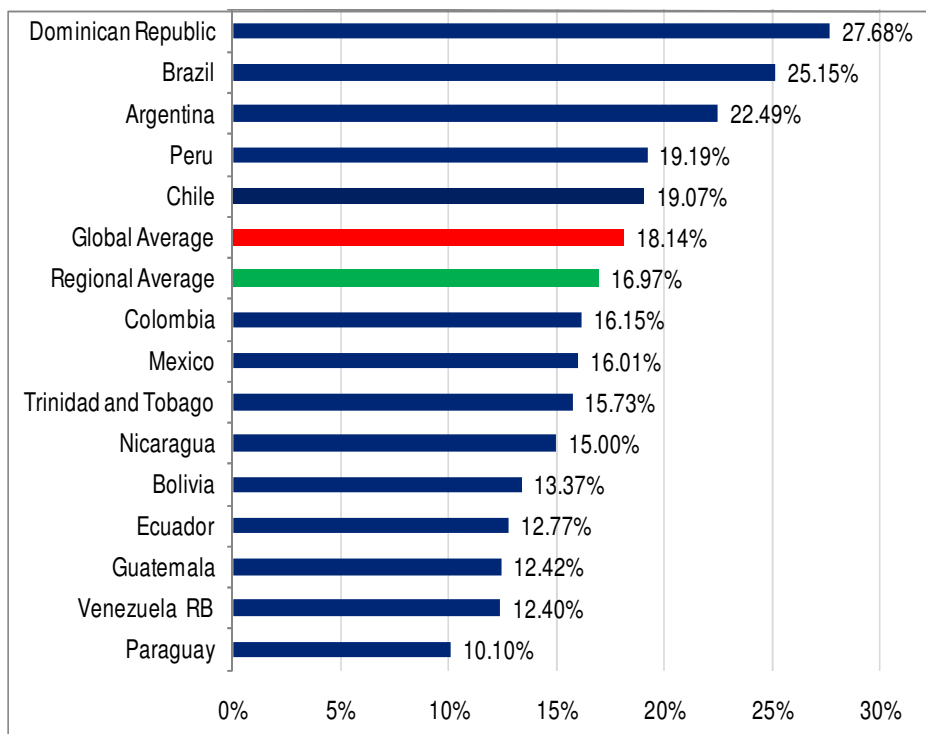
7.6 Amérique Latine

En Amérique latine, la part des taxes dans le TCMO a diminué pour passer de 18,74% en 2007 à 16,97% en 2011, comme on peut le constater dans l'Illustration 27 Part des taxes dans le TCMO dans les différentes régions, comparaison avec l'étude 2007 ci-dessus.

Comme illustré dans l' Illustration 48 Part des taxes dans le TCMO en Amérique latine et l' Illustration 49 Part des taxes dans le TCMU en Amérique latine, les pays où la part des taxes dans le TCMO et le TCMU est supérieure à la moyenne mondiale comprennent la République dominicaine, qui applique un droit d'accise de 12% sur le temps d'utilisation en sus d'une TVA de 16% ; le Brésil, avec des droits de douane de 16% sur les téléphones importés en sus d'une TVA de 25% ; l'Argentine, avec une taxe spéciale de 25,21% sur les téléphones importés en plus de droits de douane de 16% ; le Pérou, qui applique des droits de douanes de 12% sur les téléphones importés en plus d'une TVA de 19% ; et le Chili, qui applique des droits de douane de 6% sur les téléphones importés en plus d'une TVA de 19%.

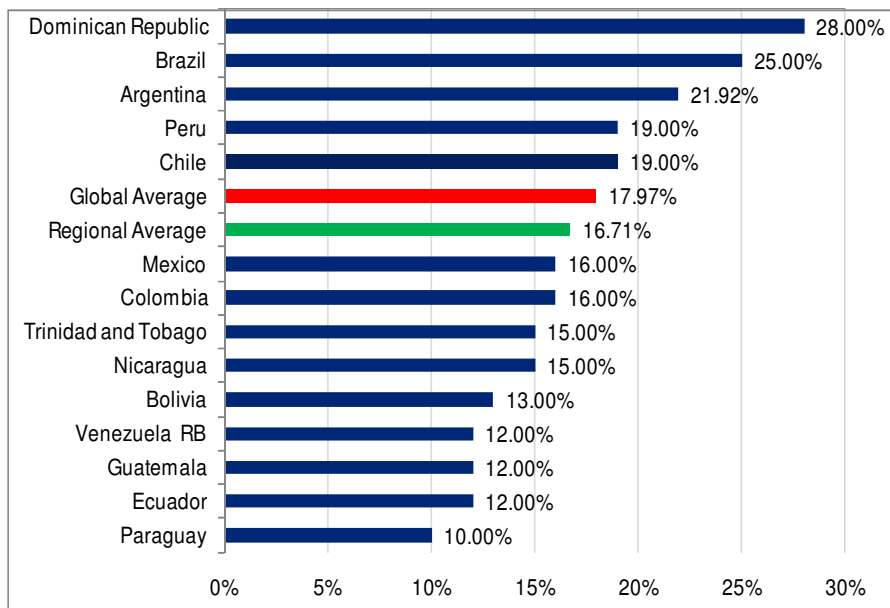
À Trinidad, en Équateur et au Venezuela, des droits de douane élevés sur les téléphones portables importés contribuent à un niveau de taxe sur les téléphones portables supérieur à la moyenne mondiale, comme on le voit dans l' Illustration 50 Part des taxes dans le coût des téléphones portables en Amérique latine.

Illustration 48 Part des taxes dans le TCMO en Amérique latine



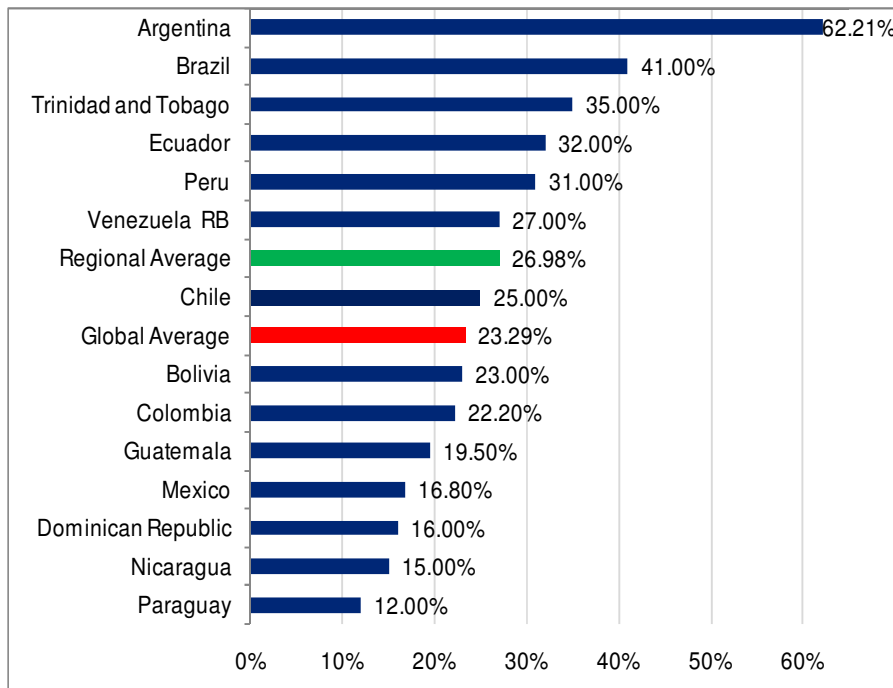
Source : Analyse Deloitte

Illustration 49 Part des taxes dans le TCMU en Amérique latine



Source : Analyse Deloitte

Illustration 50 Part des taxes dans le coût des téléphones portables en Amérique latine



Source : Analyse Deloitte

8 Conclusions et implications

Les gouvernements ont un rôle majeur à jouer dans le soutien au développement du secteur des communications mobiles et des données sans fil. Plus particulièrement, les stratégies fiscales ont un impact important sur la valeur que les sociétés obtiennent des services de télécommunications mobiles, car elles influencent les facteurs clés qui déterminent le succès des télécommunications.

Les taxes spécifiques à la téléphonie mobile peuvent avoir des répercussions sociales et économiques, en particulier dans les pays en voie de développement, où la téléphonie fixe est plus limitée :

- Les taxes spécifiques sur l'utilisation, comme les droits d'accise sur le temps d'utilisation, peuvent constituer un obstacle majeur à l'utilisation des services mobiles par les segments plus pauvres de la population, alors qu'ils pourraient bénéficier d'avantages conséquents grâce à ces services.
- Les taxes sur les téléphones portables sont particulièrement inefficaces car elles renforcent les obstacles à l'accès aux services de télécommunication en particulier dans les pays en voie de développement. Comme les téléphones portables et les smartphones peuvent représenter le seul accès au haut débit sans fil dans les pays en voie de développement, les taxes frappant les téléphones portables peuvent également mener à une sous-consommation des services internet.
- Des profils fiscaux déséquilibrés pour les services mobiles connexes, où la part des taxes dans le coût des téléphones portables est bien plus élevée que la part dans le coût de possession et d'utilisation du service mobile, peuvent également s'avérer inefficace à promouvoir les ventes auprès des consommateurs et limiter un peu plus l'accès aux services mobiles.
- Dès lors, une augmentation des taxes spécifiques au service mobile peut réduire les avantages économiques et sociaux générés par les communications mobiles et risque de nuire au développement et à l'utilisation des services de données sans fil.
- Par contre, supprimer les taxes spécifiques à la téléphonie mobile et imposer un profil de taxation équilibré pour les services connexes constitue une mesure d'incitation plus efficace pour les choix de consommation des consommateurs et peut renforcer l'évolution d'une consommation mobile de base, comme l'accès et l'utilisation, à des services plus avancés menés par le potentiel des données sans fil et de l'Internet via les appareils mobiles.
- En plus d'affecter les consommateurs, des taxes élevées imposées à la téléphonie mobile ont un impact négatif sur les plans d'investissement des opérateurs de réseaux mobiles d'au moins deux façons : Les opérateurs de réseaux mobiles sont souvent amenés à fournir des subventions sur les connexions et les téléphones portables, ce qui réduit les possibilités d'investissement dans le réseau ; ensuite, les taxes sur l'utilisation réduisent le volume et les marges des ventes.

Cette étude a montré que dans le monde, le niveau moyen de la part des taxes payées par les consommateurs dans le coût du service mobile a augmenté depuis 2007. Elle montre également que l'utilisation comme composant de service des téléphones mobiles reste fortement taxée dans les pays en voie de développement et que la part des taxes dans le coût des téléphones portables dans les pays en voie de développement est plus élevée que les autres services mobiles connexes, ce qui entraîne des profils fiscaux déséquilibrés au sein des produits de la téléphonie mobile.

En dépit des effets négatifs des taxes spécifiques au service mobile, la part des taxes dans les communications mobiles reste élevée, en particulier dans les pays en voie de développement. Les opérateurs de réseaux mobiles sont souvent considérés comme les sociétés les plus respectueuses de la fiscalité et deviennent ainsi une cible facile pour la taxation, en particulier en cas de période de difficultés financières comme on en a connu avec la récente crise financière.

Si au cours des dernières années la couverture de la téléphonie mobile a augmenté pour atteindre plus de 80% de la population dans la plupart des marchés en voie de développement, la pénétration dans les pays plus pauvres reste faible, souvent suite à une taxation spécifique au service mobile élevée, sur les services de connexion et les téléphones portables. Cependant, en cas d'âpre compétition dans les marchés de la téléphonie mobile, où les taxes spécifiques au service mobile ont été supprimées, comme au Kenya, la pénétration, le volume et l'utilisation des portables ont connu une nette augmentation. Cette constatation peut indiquer que les consommateurs sont sensibles au prix de leur consommation et de leur utilisation des services mobiles, en particulier dans les pays en voie de développement.

Les gouvernements, en particulier dans les pays en voie de développement, pourraient envisager de concentrer leurs stratégies de taxation afin de renforcer le développement économique, plutôt que d'adopter des stratégies qui peuvent entraver l'acquisition et l'utilisation d'un téléphone portable auprès de davantage de personnes.

Appendix A Méthodologie et hypothèses

Cette annexe décrit la méthodologie utilisée pour calculer la part des taxes associées à l'utilisation de la téléphonie mobile payées par les consommateurs dans chaque pays de cette étude. Cette annexe définit également l'approche adoptée pour collecter les informations fiscales pour chaque pays, les autres sources de données utilisées et les hypothèses clés identifiées dans cette étude.

A.1 Méthodologie

Ainsi, l'objectif de cette étude est d'évaluer la part de taxes payées par les consommateurs dans le coût de possession et d'utilisation des services mobiles. Cette approche a tenté d'identifier le TCMO, le TCMU et le coût des téléphones portables et d'évaluer la part des taxes payées dans chacun de ces éléments.

Pour ce faire, cette approche a pris en compte deux types de services mobiles actuellement offerts aux consommateurs : Les services à prépaiement, avec lesquels les utilisateurs achètent des services mobiles sur la base d'un paiement à l'utilisation en payant d'avance des minutes/SMS sur une carte prépayée; et les services à postpaiement, pour lesquels les consommateurs reçoivent des factures mensuelles de leur opérateur de téléphonie mobile pour l'utilisation de leurs services.

Cette étude examine pour chaque pays les schémas d'utilisation et de prix pour ces deux types de services et une couverture de pays a été obtenue en considérant la pénétration relative des services à postpaiement et à prépaiement.

Le coût total pour un consommateur moyen de posséder et d'utiliser un téléphone mobile peut être défini à l'aide des concepts de TCMO et de TCMU. Ces composants comprennent le coût du téléphone, les coûts de connexion, de location, et le coût des appels et SMS. Le TCMO doit également comprendre l'utilisation de données internet, en particulier dans les marchés développés. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir suffisamment de données pour l'utilisation et les prix de l'Internet, plus particulièrement dans les pays en voie de développement, où peu de données sur l'utilisation des données internet sont disponibles. L'utilisation de l'Internet n'a dès lors pas été reprise dans cette étude.

Le TCMO regroupe tous les composants de prix associés à la possession d'un téléphone mobile et à l'achat des services de téléphonie mobile. Ces composants de coût comprennent :

- Le coût du téléphone portable : il s'agit du coût de l'appareil mobile nécessaire pour passer et recevoir des appels. On estime que ces appareils ont une durée de vie de trois ans et sont remplacés à la fin de cette période. Le coût du téléphone portable est donc également réparti sur trois années. Pour les pays développés, la durée de vie des téléphones portables est estimée à deux ans, car c'est le type de structure constatée dans ces pays suite à la prolifération des téléphones portables et des contrats.
- Le coût de connexion : Ce composant se réfère au coût de connexion au réseau de l'opérateur de réseaux mobiles pour obtenir les services mobiles. Pour les clients de services à prépaiement, ce coût est constitué du coût initial d'activation de la carte SIM. Le coût de connexion est estimé refléter la durée de vie du téléphone portable et est réparti également sur les trois ans. Cette hypothèse peut sous-refléter le flux dans les pays en voie de développement avec une part de marché des services à prépaiement élevée bien qu'il y ait une base limitée pour une hypothèse alternative. Pour les

consommateurs de services à postpaiement dans les pays développés, ce coût est réparti sur deux ans comme dans le cas des téléphones portables.

- Le coût de location : ce coût s'applique aux utilisateurs de services mobiles à postpaiement uniquement, et représente le montant de la location mensuelle payée par les abonnés pour pouvoir se connecter au réseau mobile. Les prix de location ont été fournis comme prix mensuels et ont dès lors été multipliés par 12 pour obtenir les chiffres annuels.
- Le prix d'utilisation des appels et des SMS : le prix des appels et des SMS, exprimés respectivement en prix par minute et prix par SMS. Ces prix peuvent varier entre les clients de services à postpaiement et à prépaiement.

Le TCMU est une mesure similaire au TCMO, cependant, il ne comprend pas le coût du téléphone portable et de la connexion.

En résumé, ce modèle a calculé le TCMO comme suit :

$$TCMO = (H/n) + (C/n) + TCMU$$

$$TCMU = 12 * \text{MonthlyRental} + 12 * (\text{Monthlyminutes} * \text{price}) + 12 * (\text{MonthlySMS} * \text{price})$$

Où :

TCMO Coût total de la possession d'un mobile

TCMU Coût total de l'utilisation d'un mobile.

H Coût du mobile. Nous estimons que les téléphones portables ont une durée de vie de n ans et sont remplacés à la fin de la durée de vie. Le coût du téléphone portable est donc réparti également sur n ans.

n Durée de vie des téléphones portables et connexion. Celle-ci a été fixée à 2 ans pour les pays développés et 3 ans pour les pays en voie de développement.

C Coût de connexion. Nous estimons que le coût de connexion reflète la durée de vie du téléphone portable et que celui-ci est réparti également sur n ans.

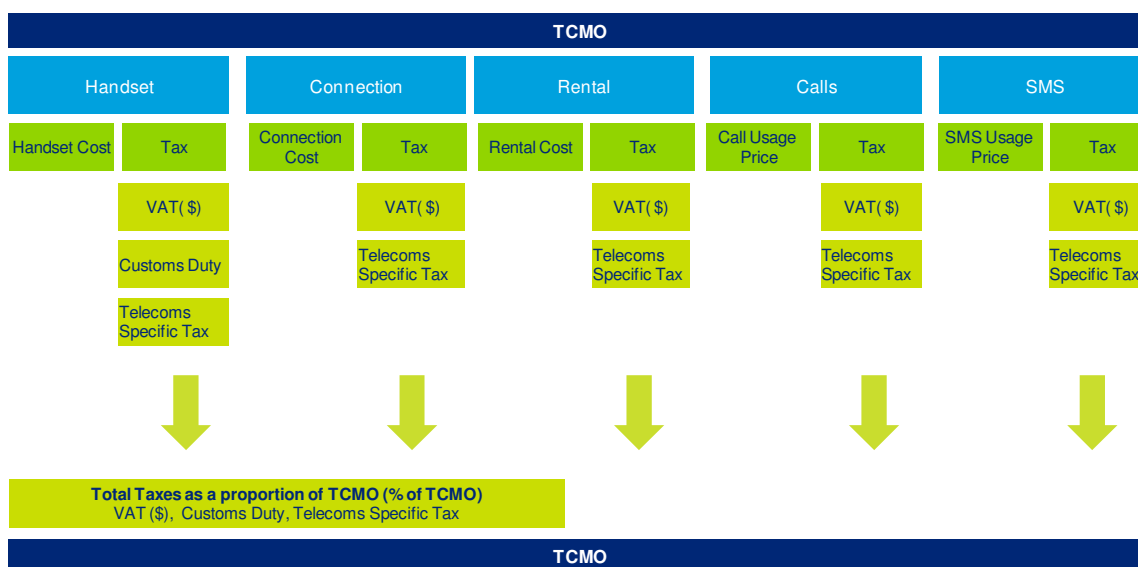
Chaque élément de coût identifié ci-dessus comprend le prix du composant ainsi que les taxes payées par les consommateurs. Ces taxes peuvent différer des taxes standard imposées aux consommateurs comme la TVA, la TPS et les droits de douane pour comprendre les taxes spécifiques aux télécommunications ou à la téléphonie mobile et comprennent :

- La TVA ou la TPS : Il s'agit de taxes payées par les consommateurs lors de l'achat de chaque composant de la possession et de l'utilisation d'un téléphone mobile. Ces taxes sont souvent exprimées en pourcentage de la valeur du bien ou du service.

- Les droits de douane et les droits d'accise sur les marchandises importées. Dans le cas de la téléphonie mobile, les utilisateurs des pays en voie de développement paient des taxes d'importation sur les téléphones et les autres appareils mobiles. Ceux-ci sont soit exprimés en part de la valeur du téléphone ou sous la forme d'un montant fixe, ou d'une combinaison des deux.
- D'autres taxes spécifiques aux télécommunications : Comme expliqué dans la partie principale de ce rapport, plusieurs pays imposent encore aux consommateurs des taxes spécifiques pour l'utilisation des services mobiles. Ces taxes peuvent prendre la forme de droits sur les articles de luxe imposés sur les téléphones portables, de droits d'activation de la carte SIM ou d'autres taxes sur les connexion, de taxes spéciales sur les communication appliquées sur l'utilisation des services mobiles ou de taxes mensuelles frappant les consommateurs de services à postpaiement. Toutes ces taxes ont été prises en compte dans ces calculs.

L'illustration 51 Méthodologie utilisée ci-dessous présente l'approche utilisée pour calculer la part des taxes payée par les consommateurs dans le TCMO et le TCMU. Cette méthodologie est décrite plus en détail ci-dessous.

Illustration 51 Méthodologie utilisée²²



Source : Analyse Deloitte

Afin de calculer la part des taxes dans le TCMO, le TCMU et le total des taxes sur les composants, l'approche suivante a été adoptée :

- Tout d'abord, le TCMO et le TCMU de chaque pays ont été calculés pour les services à prépaiement et postpaiement :

²² Anglais – Français: Handset – Téléphone, Connection – Connexion, Rental – Location, Calls – Appels, SMS – SMS, Handset cost - Coût du téléphone, Tax – Taxe, Connection cost - Coût de connexion, Rental cost - Coût de location, Data usage price - Prix d'utilisation des appels, SMS usage price - Prix d'utilisation des sms, VAT (\$) - TVA (\$), Customs duty - Droits de douane, Telecom specific tax - Taxes spécifiques aux télécommunications, Total taxes - Total des taxes, Service cost without tax - Coût des services hors taxes, Total taxes as a proportion of service costs - Part totale des taxes dans le coût des services

- Ceux-ci ont été calculés en tenant compte du prix moyen d'un téléphone portable, du prix moyen des appels et des SMS, du prix moyen de connexion et de location.
- L'utilisation moyenne des clients de services à prépaiement et à postpaiement a été prise en compte afin d'estimer le volume de consommation dans chaque pays.
- Les taxes appliquées sur chaque composant du service mobile ont ensuite été calculées afin d'extrapoler la valeur des taxes sur la base d'une recherche des taux de taxes :
 - Par exemple, en fonction du prix moyen d'un téléphone portable dans un pays, on a calculé la TVA et les droits de douane payés.
 - Cette approche a été adoptée pour chaque composant de prix.
- Les différents types de taxes payés pour chaque composant ont ensuite été additionnés pour calculer le total des taxes payées par les consommateurs à l'achat d'un abonnement à un service annuel de téléphonie mobile.
- La part des taxes dans le prix total d'un téléphone mobile pour le consommateur a ensuite pu être calculée pour les utilisateurs de services à prépaiement et à postpaiement.
- Une moyenne pondérée des deux catégories d'utilisateurs a ensuite été calculée en utilisant les taux de pénétration dans chaque pays afin d'obtenir la pondération pour calculer le TCMO et le TCMU global.
- On a ensuite calculé le montant total national de taxes et la part de ces taxes dans le TCMO et le TCMU.

A.2 Sources des données et hypothèses

Cette section de la méthodologie décrit les données utilisées comme entrées pour l'étude pour chaque élément du TCMO et les hypothèses supplémentaires appliquées à ces entrées.

Pour le **prix de vente des téléphones portables**, les prix moyens du marché des téléphones portables pour les pays en voie de développement proviennent de l'indice Nokia et ont été fournis par Nokia. Les prix 2010/11 ont été fournis pour la plupart des pays en voie de développement. Cependant dans quelques cas, aucune donnée n'était disponible pour 2010/11, dès lors les prix de 2009/10 fournis précédemment par Nokia ont été utilisés. Pour les pays développés, les données sur le prix des téléphones portables ont été fournies par une enquête mondiale détaillée de Deloitte intitulée : "Addicted to connectivity: perspectives on the global mobile consumer" effectuée pour le congrès mondial de la GSMA. Un des résultats de cette étude est une estimation de la part de marché des principales marques de téléphones portables dans un ensemble de marchés développés. Ces données ont été combinées aux données sur le prix de vente moyen des téléphones portables pour les principaux types et marques de téléphones fournies par Enders Analysis. Tous les prix des téléphones portables ont été calibrés pour représenter le prix moyen d'un téléphone portable sur le marché hors taxes.

Tariff Consultancy Ltd a fourni le **prix des autres composants** (prix de la connexion, de la location, des appels et des SMS). Selon leur énoncé de méthodologie, tous les prix finaux sont des prix de vente au détail

après taxes, les promotions n'ont pas été prises en compte et les deux principaux opérateurs de réseaux mobiles de chaque pays couvert ont été sélectionnés pour obtenir les données pertinentes. Deloitte n'a pas vérifié l'exactitude de ces données.

Le volume des appels et des SMS et le taux de pénétration ont été obtenus auprès de la Wireless Intelligence Unit. Lorsque des données étaient manquantes pour certains pays, les chiffres moyens régionaux de la région dans laquelle le pays est situé ont été utilisés. Deloitte n'a pas vérifié l'exactitude de ces données.

Pour les **taxes**, plusieurs sources de données ont été consultées :

- La base de données fiscale internationale Deloitte : La base de données Deloitte regroupe des informations obtenues auprès du département fiscal sur les pratiques fiscales générales des pays étrangers, dont beaucoup sont repris dans cette étude.
- Les bureaux locaux de Deloitte : Les bureaux locaux de Deloitte ont été contactés pour obtenir l'avis de spécialistes et une vérification de certaines données collectées.
- Des recherches supplémentaires ont été nécessaires pour réunir les taux de droits de douane. Avec notamment une vérification des données des rapports Budde, Forrester and Gartner.
- La GSMA et les opérateurs de réseaux mobiles : Toutes les données fiscales collectées ont été vérifiées par les opérateurs de réseaux mobiles participant à l'étude de la GSMA.

La valeur des taxes appliquées à chaque pays est présentée dans le Tableau 3 Taux de taxe appliqué à la téléphonie mobile dans chaque pays. Celles-ci reflètent les recherches entreprises en juin 2011 ; les variations qui seraient survenues entre temps n'ont pas été prises en compte.

Tableau 3 Taux de taxe appliqué à la téléphonie mobile dans chaque pays

Pays	TVA sur les services mobiles	Droits de douane sur les téléphones portables importés	Taxe spécifique à la téléphonie mobile			Impôt sur les sociétés
			Téléphone portable	Connexion	Utilisation	
Albanie	20,00%	-	-	-	-	10,00%
Algérie	17,00%	-	-	-	-	25,00%
Angola	10,00%	-	-	-	-	35,00%
Argentine	21,00%	16,00%	25,21%	-	12,90% sur la location à postpaiement uniquement, aucune autre taxe sur l'utilisation	35,00%
Australie	10,00%	-	-	-	-	30,00%
Autriche	20,00%	-	-	-	-	25,00%
Azerbaïdjan	18,00%	15,00%	-	-	-	20,00%
Bangladesh	15,00%	12,00%	\$1,38	\$11,03	-	40,00%
Belgique	21,00%	-	-	-	-	33,99%
Bhoutan	10,00%	-	-	-	-	30,00%
Bolivie	13,00%	10,00%	-	-	-	25,00%
Botswana	10,00%	-	-	-	-	15,00%
Brésil	25,00%	16,00%	-	-	-	25,00%

Étude 2011 sur la taxation du secteur de la téléphonie mobile dans le monde

Pays	TVA sur les services mobiles	Droits de douane sur les téléphones portables importés	Taxe spécifique à la téléphonie mobile			Impôt sur les sociétés
			Téléphone portable	Connexion	Utilisation	
Bulgarie	20,00%	-	-	-	-	10,00%
Burkina Faso	18,00% (à l'exclusion des téléphones portables)	-	14,50%	-	-	30,00%
Cambodge	10,00%	15,00%	-	-	-	20,00%
Cameroun	19,25%	30,00%	-	-	-	38,50%
Tchad	18,00%	10,00%	9,60%	-	-	40,00%
Chili	19,00%	6,00%	-	-	-	17,00%
Chine	3,00%	-	-	-	-	25,00%
Colombie	16,00%	5,00%	1,20%	-	-	33,00%
Congo B	18,90%	30,00%	-	-	-	38,00%
Côte d'Ivoire	18,00%	21,00%	-	-	-	25,00%
Croatie	23,00%	-	-	-	6,00%	20,00%
Chypre	15,00%	-	-	-	-	10,00%
République tchèque	20,00%	-	-	-	-	19,00%
Rép. Dém. Congo	18,00%	26,50%	-	-	10,00%	40,00%
Danemark	25,00%	-	-	-	-	25,00%
République dominicaine	16,00%	-	-	-	12,00%	25,00%
Équateur	12,00%	20,00%	-	-	-	25,00%
Égypte	15,00% (la TVA standard est de 10%)	-	-	-	-	20,00%
Estonie	20,00%	-	-	-	-	21,00%
Éthiopie	15,00%	12,00%	-	-	-	30,00%
Finlande	23,00%	-	-	-	-	26,00%
France	19,60%	-	-	-	-	33,00%
Gabon	18,00%	30,00%	\$5,00	-	18,00%	35,00%
Gambie	10,00%	20,00%	-	-	-	35,00%
Géorgie	18,00%	12,00%	-	-	-	15,00%
Allemagne	19,00%	-	-	-	-	33,30%
Ghana	15,00%	20,00%	-	-	6,00%	25,00%
Grèce	19,00%	-	-	-	12,00%	24,00%
Guatemala	12,00%	7,50%	-	-	-	5,00%
Guinée	18,00%	30,00%	-	-	-	35,00%
Hongrie	25,00%	-	-	-	-	20,00%
Inde	10,30%	1,06%	-	-	-	31,50%
Indonésie	10,00%	7,50%	-	-	-	25,00%
Iran	1,50%	25,00%	-	-	-	25,00%
Irlande	21,00%	-	-	-	-	12,50%
Italie	20,00%	-	0,64 USD sur les smartphones	-	12,91 USD sur la location à postpaiement uniquement, aucune autre taxe sur l'utilisation	31,40%
Jordanie	16,00%	-	-	-	8,00%	15,00%
Kazakhstan	12,00%	-	-	-	-	20,00%

Étude 2011 sur la taxation du secteur de la téléphonie mobile dans le monde

Pays	TVA sur les services mobiles	Droits de douane sur les téléphones portables importés	Taxe spécifique à la téléphonie mobile			Impôt sur les sociétés
			Téléphone portable	Connexion	Utilisation	
Kenya	16,00% (à l'exclusion des téléphones portables)	2,25%	-	-	10,00%	30,00%
Laos	10,00%	10,00%	-	-	-	35,00%
Lettonie	21,00%	-	-	-	-	15,00%
Lesotho	5,00%	9,00%	-	-	-	10,00%
Lituanie	21,00%	-	-	-	-	15,00%
Luxembourg	15,00%	-	-	-	-	21,84%
Madagascar	20,00%	25,00%	1,00%	-	7,00%	23,00%
Malawi	16,50%	10,00%	-	-	-	30,00%
Malaisie	10,00%	2,50%	-	-	6,00%	25,00%
Malte	18,00%	-	-	-	-	35,00%
Mauritanie	15,00%	20,00%	-	-	-	15,00%
Maurice	15,00%	-	-	-	-	15,00%
Mexique	16,00%	0,80%	-	-	-	30,00%
Monténégro	17,00%	-	-	-	-	9,00%
Maroc	20,00%	2,50%	-	-	-	30,00%
Mozambique	17,00%	7,50%	-	-	-	32,00%
Népal	13,00%	10,00%	-	-	5,00%	25,00%
Nouvelle-Zélande	15,00%	-	-	-	-	30,00%
Nicaragua	15,00%	-	-	-	-	30,00%
Niger	19,00%	46,99%	-	\$0,54	3,00%	30,00%
Nigeria	5,00%	5,00%	-	-	-	30,00%
Norvège	25,00%	-	-	-	-	28,00%
Pakistan	19,50% (la TVA standard est de 16%)	-	\$2,92	\$2,92	11,50%	35,00%
Papouasie-Nouvelle-Guinée	10,00%	-	-	-	-	30,00%
Paraguay	10,00%	2,00%	-	-	-	10,00%
Pérou	19,00%	12,00%	-	-	-	30,00%
Philippines	12,00%	10,00%	-	-	-	30,00%
Pologne	22,00%	-	-	-	-	19,00%
Portugal	21,00%	-	-	-	-	26,50%
Roumanie	19,00%	-	-	-	-	16,00%
Fédération de Russie	18,00%	5,00%	-	-	-	20,00%
Rwanda	18,00%	30,00%	-	-	5,00%	30,00%
Samoa	12,50%	-	-	-	-	27,00%
Sénégal	18,00% (à l'exclusion des téléphones portables)	-	-	-	5,00%	25,00%
Serbie	18,00%	-	-	-	-	10,00%
Sierra Leone	15,00%	-	-	-	10,00%	30,00%
Slovaquie	19,00%	-	-	-	-	19,00%
Slovénie	20,00%	-	-	-	-	20,00%
Afrique du Sud	14,00%	-	-	-	-	28,00%

Étude 2011 sur la taxation du secteur de la téléphonie mobile dans le monde

Pays	TVA sur les services mobiles	Droits de douane sur les téléphones portables importés	Taxe spécifique à la téléphonie mobile			Impôt sur les sociétés
			Téléphone portable	Connexion	Utilisation	
Espagne	18,00%	-	-	-	-	30,00%
Sri Lanka	-	-	-	20,00%	20,00%	35,00%
Swaziland	14,00%	-	-	-	-	30,00%
Suède	25,00%	-	-	-	-	26,30%
Suisse	8,00%	-	-	-	-	13,00%
Syrie	10,00%	10,00%	-	-	-	28,00%
Tanzanie	18,00%	10,00%	-	-	10,00%	30,00%
Thaïlande	7,00%	5,00%	-	-	-	30,00%
Pays-Bas	19,00%	-	-	-	-	25,50%
Trinidad et Tobago	15,00%	20,00%	-	-	-	25,00%
Tunisie	18,00%	-	-	-	-	30,00%
Turquie	18,00%	-	20,00%	\$29,50	25% et 8,25 USD sur la location	20,00%
Ouganda	18,00%	-	-	-	12,00%	30,00%
Ukraine	20,00%	-	-	-	-	25,00%
Royaume-Uni	20,00%	-	-	-	-	28,00%
Ouzbékistan	20,00%	20,00%	-	-	-	9,00%
Venezuela	12,00%	15,00%	-	-	-	34,00%
Vietnam	10,00%	-	-	-	-	25,00%
Yémen	5,00%	10,00%	-	-	-	35,00%
Zambie	16,00%	10,00%	5,00%	-	10,00%	35,00%
Zimbabwe	15,00%	-	-	-	-	25,00%

Source : L'étude Deloitte a été effectuée sur la base des informations provenant de sources locales et d'opérateurs de réseaux mobiles

Appendix B Le classement des pays

Le Tableau 4 Classement des pays présente pour chaque pays : Le classement dans l'étude 2011 concernant la part des taxes dans le TCMO, le niveau de la part des taxes dans le TCMO en 2011, le classement 2007 du pays et l'augmentation ou la diminution de la part des taxes dans le TCMO par rapport à 2007,

Tableau 4 Classement des pays

Classement	Pays	Part des taxes dans le TCMO en 2011	Classement 2007	Augmentation/Diminution par rapport à 2007
1	Turquie	48,23%	1	augmenté
2	Gabon	37,20%	48	augmenté
3	Pakistan	31,61%	66	augmenté
4	Grèce	30,44%	9	augmenté
5	Rép. Dém. Congo	29,14%	26	augmenté
6	Madagascar	28,33%	56	augmenté
7	Ouganda	28,17%	3	diminué
8	Croatie	27,93%	NA	NA
9	Tanzanie	27,80%	2	diminué
10	République dominicaine	27,68%	7	augmenté
11	Zambie	26,23%	6	diminué
12	Brésil	25,15%	4	diminué
13	Suède	25,00%	13	augmenté
14	Norvège	25,00%	NA	NA
15	Danemark	25,00%	12	augmenté
16	Hongrie	25,00%	31	augmenté
17	Rwanda	24,47%	23	augmenté
18	Italie	24,38%	16	augmenté
19	Sierra Leone	23,82%	91	augmenté
20	Jordanie	23,40%	41	augmenté
21	Niger	23,29%	NA	NA
22	Finlande	23,00%	18	augmenté
23	Argentine	22,49%	10	diminué
24	Ghana	22,01%	59	augmenté
25	Pologne	22,00%	19	augmenté
26	Sénégal	21,21%	21	diminué
27	Portugal	21,00%	24	augmenté
28	Irlande	21,00%	25	augmenté
29	Belgique	21,00%	NA	NA
30	Lituanie	21,00%	52	augmenté
31	Lettonie	21,00%	53	augmenté
32	Ouzbékistan	20,68%	30	augmenté
33	Kenya	20,53%	11	diminué
34	Cameroun	20,37%	20	diminué
35	Bangladesh	20,21%	47	augmenté
36	Congo B	20,18%	NA	NA
37	Maroc	20,04%	27	diminué

Classement	Pays	Part des taxes dans le TCMO en 2011	Classement 2007	Augmentation/Diminution par rapport à 2007
38	Royaume-Uni	20,00%	58	augmenté
39	Autriche	20,00%	32	augmenté
40	Ukraine	20,00%	5	diminué
41	Slovénie	20,00%	29	augmenté
42	Estonie	20,00%	55	augmenté
43	République tchèque	20,00%	45	augmenté
44	Bulgarie	20,00%	33	augmenté
45	Albanie	20,00%	44	augmenté
46	France	19,60%	35	augmenté
47	Pérou	19,19%	39	augmenté
48	Chili	19,07%	38	diminué
49	Pays-Bas	19,00%	49	augmenté
50	Allemagne	19,00%	65	augmenté
51	Slovaquie	19,00%	46	augmenté
52	Roumanie	19,00%	43	augmenté
53	Côte d'Ivoire	18,90%	50	augmenté
54	Azerbaïdjan	18,89%	36	diminué
55	Fédération de Russie	18,76%	51	augmenté
56	Géorgie	18,75%	37	diminué
57	Guinée	18,74%	42	diminué
58	Tchad	18,59%	22	diminué
59	Népal	18,41%	15	diminué
60	Tunisie	18,00%	57	augmenté
61	Espagne	18,00%	63	augmenté
62	Serbie	18,00%	NA	NA
63	Malte	18,00%	54	augmenté
64	Burkina Faso	17,84%	40	diminué
65	Mozambique	17,58%	14	diminué
66	Algérie	17,00%	NA	NA
67	Monténégro	17,00%	NA	NA
68	Malawi	16,97%	NA	NA
69	Éthiopie	16,96%	64	augmenté
70	Colombie	16,15%	28	diminué
71	Mexique	16,01%	62	diminué
72	Malaisie	15,95%	96	augmenté
73	Trinidad et Tobago	15,73%	61	diminué
74	Mauritanie	15,54%	78	augmenté
75	Nouvelle-Zélande	15,00%	NA	NA
76	Zimbabwe	15,00%	17	diminué
77	Maurice	15,00%	68	augmenté
78	Égypte Rép. Arabe	15,00%	75	augmenté
79	Nicaragua	15,00%	69	augmenté
80	Luxembourg	15,00%	70	augmenté
81	Chypre	15,00%	74	augmenté
82	Swaziland	14,00%	100	augmenté

Classement	Pays	Part des taxes dans le TCMO en 2011	Classement 2007	Augmentation/Diminution par rapport à 2007
83	Afrique du Sud	14,00%	76	diminué
84	Bolivie	13,37%	79	diminué
85	Équateur	12,77%	8	diminué
86	Samoa	12,50%	77	diminué
87	Philippines	12,43%	83	augmenté
88	Guatemala	12,42%	81	augmenté
89	Venezuela	12,40%	67	diminué
90	Sri Lanka	12,26%	73	diminué
91	Kazakhstan	12,00%	71	diminué
92	Gambie	11,80%	34	diminué
93	Syrie	10,67%	95	augmenté
94	Inde	10,35%	82	diminué
95	Laos	10,29%	86	diminué
96	Cambodge	10,26%	80	diminué
97	Indonésie	10,22%	84	diminué
98	Paraguay	10,10%	89	augmenté
99	Australie	10,00%	NA	NA
100	Botswana	10,00%	88	diminué
101	Angola	10,00%	NA	NA
102	Vietnam	10,00%	87	diminué
103	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10,00%	92	augmenté
104	Bhoutan	10,00%	98	augmenté
105	Suisse	8,00%	NA	NA
106	Thaïlande	7,10%	60	diminué
107	Iran Rép. islamique	6,20%	85	diminué
108	Yémen	6,02%	90	diminué
109	Lesotho	5,95%	93	diminué
110	Nigeria	5,40%	94	diminué
111	Chine	3,30%	97	diminué

Source : Analyse Deloitte

Appendix C Taxes spécifiques à la téléphonie mobile appliquées aux opérateurs de réseaux mobiles

Le Tableau 5 Autres frais qui s'appliquent aux opérateurs de réseaux mobiles ci-dessous décrit en détail les taxes spécifiques à la téléphonie mobile, y compris les droits réglementaires, les droits de spectre, les redevances pour le fonds de service universel payés par les opérateurs de réseaux mobiles dans les pays repris dans l'échantillon, Il expose également certaines procédures comptables que les opérateurs de réseaux mobiles ont indiquées comme étant particulièrement inefficaces pour leur entreprise, Les données reprises dans ce tableau ont été fournies directement par les opérateurs de réseaux mobiles.

Tableau 5 Autres frais qui s'appliquent aux opérateurs de réseaux mobiles

Pays	Frais
Australie	<ul style="list-style-type: none"> Les opérateurs de réseaux mobiles ont indiqué qu'ils sont tenus de retenir les taxes par rapport aux paiements d'intérêts et de redevances sous le régime du paiement à l'utilisation
Argentine	<ul style="list-style-type: none"> Les opérateurs de réseaux mobiles doivent s'acquitter d'une taxe de 0,5% sur les revenus aux fins de taxes réglementaires
Bangladesh	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'impôt sur les sociétés particulier au secteur des télécommunications, 10% supérieur à la norme Les opérateurs de téléphonie mobile paient un impôt sur les sociétés de 45% Les opérateurs de réseaux mobiles cotés en bourse paient un impôt sur les sociétés de 35% Les opérateurs de réseaux mobiles paient 5,5% de leurs revenus en taxes, Cette taxe connue sous le nom de « taxe de partage des revenus » est utilisée par le gouvernement pour payer la location du réseau de fibre optique de Bangladesh Railways Les opérateurs de réseaux mobiles ont mentionné plusieurs stratégies imprévisibles de l'autorité fiscale Par exemple, ils ont expliqué que les dépenses d'entreprise bona fide sont souvent rejetées sur une base arbitraire
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> 2% des revenus sont versés comme contribution au service universel 1% des revenus est versé au gouvernement sous la forme de droits réglementaires 0,5% des revenus sont versés au Fonds de recherche et de formation du gouvernement
Cambodge	<ul style="list-style-type: none"> Une taxe spéciale de 3% est appliquée aux revenus des opérateurs de réseaux mobiles
Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> La contribution au fonds spécial de télécommunications est fixée à 3% du chiffre d'affaires Le droit de licence payable à l'organisme de réglementation est fixé à 1,5% du chiffre d'affaires Les opérateurs de réseaux mobiles ont rapporté que souvent ils reçoivent des modifications des droits de licence sans avertissement préalable de l'organisme de réglementation
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> 3% du revenu annuel sont versés comme droits réglementaires
Congo B,	<ul style="list-style-type: none"> 3% du revenu domestique sont versés comme droits réglementaires 6% du revenu international sont versés comme droits réglementaires
République démocratique du Congo	<ul style="list-style-type: none"> 2% des revenus des opérateurs mobiles sont payés sous la forme d'un droit de licence annuel 2,4% des revenus des opérateurs mobiles sont payés sous la forme d'un droit annuel de fréquence de spectre

Pays	Frais
	<ul style="list-style-type: none"> • 2% des revenus des opérateurs mobiles sont payés sous la forme d'un droit annuel de numérotation • Le temps de communication acheté par le client est d'abord réservé sur le compte des revenus reportés et ensuite comptabilisé progressivement dans le compte de revenus lorsqu'il est effectivement consommé • Cette situation entraîne une distorsion avec d'autres secteurs pour lesquels la taxe ICA (similaire à la TPS) est calculée sur le compte des revenus, alors que pour les sociétés de télécommunications le calcul est basé sur le compte de revenus reportés • Les autorités fiscales réclament la taxe ICA sur les remises de temps d'utilisation à la fois aux opérateurs de réseaux mobiles et aussi indirectement aux négociants
France	<ul style="list-style-type: none"> • Le 5 mars 2009, la France a introduit une taxe de 0,9% sur les revenus des fournisseurs de services de communication électronique, y compris les revenus des télécommunications, de la téléphonie mobile et des services internet afin de financer la télévision publique suite à la cessation de la publicité sur ces chaînes
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> • 0,5% des revenus des opérateurs mobiles sont payés comme droits à la fréquence et au spectre • 0,5% des revenus des opérateurs mobiles sont payés comme droits à la fréquence et au spectre • 2% des revenus des opérateurs mobiles sont payés comme droits au service universel • 2% des revenus des opérateurs mobiles sont payés comme taxes sur la technologie • 5% des revenus des opérateurs mobiles sont payés sous la forme d'un droit de licence annuel
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> • Comme expliqué précédemment, la loi oblige les opérateurs de réseaux mobiles à verser 2,5% de leurs revenus au gouvernement sous la forme d'une taxe assurance santé que le gouvernement utilise pour financer des investissements et des développements dans les services de santé du Ghana • 2% des revenus sont versés sous la forme de droits réglementaires au gouvernement
Grèce	<ul style="list-style-type: none"> • Il semble que le gouvernement grec envisage d'imposer une taxe spéciale sur les sociétés les plus prospères (dont pourraient faire partie des sociétés de télécommunication) pour les trois prochaines années, pour une valeur de 1,8 milliard d'euros • L'octroi de licences nécessite l'implication de 9 autorités publiques, par rapport au reste de l'Europe où l'octroi de licences n'implique qu'un maximum de trois autorités publiques, En Grèce le processus est aussi plus long et prend environ deux ans contre une moyenne de huit mois dans le reste de l'UE
Hongrie	<ul style="list-style-type: none"> • La Hongrie impose une taxe sur les revenus des opérateurs de réseaux mobiles de 4 à 6% sur la base du volume des revenus • En ce qui concerne les déductions fiscales suite aux créances irrécouvrables une décision du tribunal est nécessaire pour obtenir des déductions fiscales réelles, Dans le secteur des télécommunications, les créances irrécouvrables peuvent être conséquentes et sont en général constituées de nombreuses petites factures impayées, Les opérateurs de réseaux mobiles se sont plaints du fait qu'obtenir une décision du tribunal sur chaque facture impayée est irréaliste • Ces règles, si elles ne sont pas spécifiques aux télécommunications, ne sont néanmoins pas conformes aux meilleures pratiques internationales et entraînent des distorsions pour les sociétés de télécommunication présentant un large volume de petits paiements
Inde	<ul style="list-style-type: none"> • En Inde, les taxes sur les services de télécommunication comprennent un droit de licence de 6 à 10% des revenus annuels bruts (en fonction de la licence), et un droit de spectre de 2 à 6% des revenus annuels • En Inde, l'organisme de réglementation (TRAI) a récemment recommandé l'adoption d'un droit de licence uniforme de 6% sur toutes les catégories de licence, mais cette proposition de réforme doit être ratifiée par le gouvernement indien
Kenya	<ul style="list-style-type: none"> • 0,5% des revenus des opérateurs mobiles sont versés sous la forme de droits réglementaires

Pays	Frais
	<ul style="list-style-type: none"> 0,5% des revenus des opérateurs mobiles sont versés au gouvernement sous la forme d'un droit pour le service universel
Lesotho	<ul style="list-style-type: none"> Le droit d'accès universel est fixé à 1% des revenus nets d'exploitation Ce droit devrait augmenter pour passer à 2%
Nouvelle-Zélande	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement néo-zélandais impose l'Ordonnance sur les services de télécommunication (OST) (anciennement connue sous le nom de « part du kiwi ») à toutes les sociétés de télécommunication ayant des activités en Nouvelle-Zélande La taxe se situe aux alentours de 70 millions NZD par an
Nigeria	<ul style="list-style-type: none"> Les opérateurs de réseaux mobiles versent 0,14% de leurs revenus sous la forme d'un droit de fréquence/de spectre Les opérateurs de réseaux mobiles versent 0,15% de leurs revenus sous la forme d'une taxe sur la numérotation 0,04% des revenus sont versés comme taxe sur la technologie ou contribution R&D 2,9% des revenus des opérateurs mobiles sont versés sous la forme de droits réglementaires
Niger	<ul style="list-style-type: none"> 2% des revenus sont versés au gouvernement sous la forme de droits réglementaires 4% des revenus sont versés au gouvernement sous la forme d'une obligation de service universel
Paraguay	<ul style="list-style-type: none"> Une taxe réglementaire de 1% est imposée aux opérateurs de réseaux mobiles
Espagne	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement espagnol perçoit une taxe générale sur les opérateurs du secteur des télécommunications, celle-ci est fixée à 1,5% du chiffre d'affaires brut Une taxe de réservation du spectre est également perçue, Cette taxe annuelle est versée pour la réservation de l'utilisation exclusive d'une fréquence du spectre par des personnes ou des entités Une taxe de transfert est appliquée sur les concessions publiques de spectre, Cette taxe est payée une fois sur chaque concession du droit d'utiliser un nouveau spectre et est fixée à 7% de la « valeur réelle » de ce spectre À cette fin, la « valeur réelle » est considérée comme une agrégation de droits de spectre qui doivent être payés au cours de la durée de vie de la concession en plus du paiement initial proposé Le 31 août 2009, l'Espagne a introduit une taxe de 0,9% sur les revenus bruts de vente des opérateurs de télécommunication fournissant des services médiatiques afin de financer la RTVE, le radiodiffuseur du service public, suite à la suppression de la publicité de la chaîne de télévision publique
Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> Les fournisseurs de communications d'outre-mer (par ex, les partenaires de roaming) n'ayant pas de présence ou d'actifs physiques en Tanzanie et qui fournissent des services de communication mobile aux clients tanzaniens (comme les opérateurs de téléphonie mobile) seront à présent soumis à la taxe de retenue tanzanienne (à déduire par son client), Le fournisseur d'outre-mer ne pourra normalement pas réclamer de crédit pour une telle taxe dans son pays d'origine TVA : Chaque partie de l'Union (la Tanzanie continentale et les Îles - Zanzibar) présente sa propre législation en matière de TVA (c.-à-d, que la TVA n'est pas une taxe de l'union) Les deux législations n'ont pas été correctement alignées entre elles et ne sont pas non plus alignées sur les autres législations
Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> 2,5% des revenus des opérateurs mobiles sont versés au gouvernement sous la forme de droits réglementaires
Zambie	<ul style="list-style-type: none"> 1,5% des revenus des opérateurs mobiles est versé au gouvernement sous la forme de droits réglementaires

Source : Analyse Deloitte fondée sur les discussions avec les opérateurs de réseaux mobiles

Liste des chiffres et tableaux

Figure 1 Tax as a proportion of TCMO	Error! Bookmark not defined.
Figure 2 Tax as proportion of TCMO, top five countries in the ranking	Error! Bookmark not defined.
Figure 3 Countries where tax as a proportion of TCMO has increased since the 2007 study.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 4 Countries where tax as a proportion of TCMO has decreased since the 2007 study.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 5 Countries that impose an airtime excise.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 6 Countries where tax as a proportion of handset costs is above global average	Error! Bookmark not defined.
Figure 7 Mobile specific taxation, excluding VAT	Error! Bookmark not defined.
Figure 8 Taxes as a proportion of TCMO, TCMU and handset costs by region	Error! Bookmark not defined.
Figure 9 Tax as a proportion of TCMO across regions, comparison with 2007 survey	Error! Bookmark not defined.
Figure 10 Methodology applied.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 11 Tax as a share of TCMO	Error! Bookmark not defined.
Figure 12 Tax as proportion of TCMO with breakdown of service components, top five countries in the ranking.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 13 Tax as proportion of the TCMO by service components	Error! Bookmark not defined.
Figure 14 Countries where tax as a proportion of TCMO has increased since the 2007 study.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 15 Countries where tax as a proportion of TCMO has decreased since the 2007 study.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 16 Tax as a proportion of TCMU	Error! Bookmark not defined.
Figure 17 Countries imposing an airtime excise.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 18 VAT or GST levels	Error! Bookmark not defined.
Figure 19 Tax as a proportion of handset cost.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 20 Countries imposing a duty on imported handsets.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 21 Mobile specific taxation (including import duties on handsets) as a proportion of TCMO, excluding VAT.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 22 Corporate tax rates by region	Error! Bookmark not defined.
Figure 23 Corporate tax applying to MNOs.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 24 Penetration across regions	Error! Bookmark not defined.
Figure 25 Average TCMO values by region (\$)......	Error! Bookmark not defined.
Figure 26 Tax as a proportion of TCMO, TCMU and handset costs across all regions	Error! Bookmark not defined.
Figure 27 Tax as a proportion of TCMO across regions, comparison with 2007 survey	Error! Bookmark not defined.
Figure 28 Tax as a proportion of TCMU across regions, comparison with 2007 survey	Error! Bookmark not defined.
Figure 29 Tax as a proportion of handset cost across regions, comparison with 2007 survey.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 30 Tax as a share of TCMO in the EU	Error! Bookmark not defined.
Figure 31 Tax as a proportion of TCMU in the EU.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 32 Tax as a proportion of handset cost in the EU	Error! Bookmark not defined.
Figure 33 Tax as a share of TCMO in C&E Europe	Error! Bookmark not defined.
Figure 34 Tax as a share of TCMU in C&E Europe.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 35 Tax as a proportion of handset cost in C&E Europe	Error! Bookmark not defined.
Figure 36 Tax as a proportion of TCMO in Africa.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 37 African countries where tax as a proportion of TCMO is above the global average level.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 38 Tax as a proportion of TCMU in Africa.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 39 African countries where an airtime tax applies	Error! Bookmark not defined.
Figure 40 Tax as a proportion of handset cost in Africa	Error! Bookmark not defined.
Figure 41 African countries imposing a custom duty on imported handsets.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 42 Tax as a share of TCMO in Maghreb and Middle East.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 43 Tax as a share of TCMU in Maghreb and Middle East.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 44 Tax as a proportion of handset cost in Middle East and Maghreb.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 45 Tax as a share of TCMO in Asia and Pacific	Error! Bookmark not defined.
Figure 46 Tax as a share of TCMU in Asia and Pacific	Error! Bookmark not defined.
Figure 47 Tax as a proportion of handset cost in Asia and Pacific.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 48 Tax as a proportion of TCMO in Latin America.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 49 Tax as a proportion of TCMU in Latin America	Error! Bookmark not defined.
Figure 50 Tax as a proportion of handset cost in Latin America.....	Error! Bookmark not defined.
Figure 51: Methodology applied.....	Error! Bookmark not defined.
Table 1 Countries included in the study	Error! Bookmark not defined.
Table 2 Mobile specific taxes on consumers by country	Error! Bookmark not defined.
Table 3 Tax rates applying to mobile telephony in each country.....	Error! Bookmark not defined.
Table 4 Country rankings	Error! Bookmark not defined.
Table 5: Other charges applying to MNOs	Error! Bookmark not defined.

Pays : Anglais - Français

Anglais	Français
Albania	<i>Albanie</i>
Algeria	<i>Algérie</i>
Angola	<i>Angola</i>
Argentina	<i>Argentine</i>
Australia	<i>Australie</i>
Austria	<i>Autriche</i>
Azerbaijan	<i>Azerbaïdjan</i>
Bangladesh	<i>Bangladesh</i>
Belgium	<i>Belgique</i>
Bhutan	<i>Bhoutan</i>
Bolivia	<i>Bolivie</i>
Botswana	<i>Botswana</i>
Brazil	<i>Brésil</i>
Bulgaria	<i>Bulgarie</i>
Burkina Faso	<i>Burkina Faso</i>
Cambodia	<i>Cambodge</i>
Cameroon	<i>Cameroun</i>
Chad	<i>Tchad</i>
Chile	<i>Chili</i>
China	<i>Chine</i>
Colombia	<i>Colombie</i>
Congo B	<i>Congo B.</i>
Cote d'Ivoire	<i>Côte d'Ivoire</i>
Croatia	<i>Croatie</i>
Cyprus	<i>Chypre</i>
Czech Republic	<i>République tchèque</i>
Dem Rep.	<i>Rép. dém.</i>
Congo	<i>Congo</i>
Denmark	<i>Danemark</i>
Dominican Republic	<i>République dominicaine</i>
Ecuador	<i>Équateur</i>
Egypt	<i>Égypte</i>
Estonia	<i>Estonie</i>
Ethiopia	<i>Éthiopie</i>
Finland	<i>Finlande</i>
France	<i>France</i>
Gabon	<i>Gabon</i>
Gambia	<i>Gambie</i>
Georgia	<i>Géorgie</i>
Germany	<i>Allemagne</i>
Ghana	<i>Ghana</i>
Greece	<i>Grèce</i>
Guatemala	<i>Guatemala</i>
Guinea	<i>Guinée</i>
Hungary	<i>Hongrie</i>
India	<i>Inde</i>
Indonesia	<i>Indonésie</i>
Iran	<i>Iran</i>

Ireland	<i>Irlande</i>
Italy	<i>Italie</i>
Jordan	<i>Jordanie</i>
Kazakhstan	<i>Kazakhstan</i>
Kenya	<i>Kenya</i>
Lao PDR	<i>Laos</i>
Latvia	<i>Lettonie</i>
Lesotho	<i>Lesotho</i>
Lithuania	<i>Lituanie</i>
Luxembourg	<i>Luxembourg</i>
Madagascar	<i>Madagascar</i>
Malawi	<i>Malawi</i>
Malaysia	<i>Malaisie</i>
Malta	<i>Malte</i>
Mauritania	<i>Mauritanie</i>
Mauritius	<i>Maurice</i>
Mexico	<i>Mexique</i>
Montenegro	<i>Monténégro</i>
Morocco	<i>Maroc</i>
Mozambique	<i>Mozambique</i>
Nepal	<i>Népal</i>
New Zealand	<i>Nouvelle-Zélande</i>
Nicaragua	<i>Nicaragua</i>
Niger	<i>Niger</i>
Nigeria	<i>Nigeria</i>
Norway	<i>Norvège</i>
Pakistan	<i>Pakistan</i>
Papua New Guinea	<i>Papouasie-Nouvelle-Guinée</i>
Paraguay	<i>Paraguay</i>
Peru	<i>Pérou</i>
Philippines	<i>Philippines</i>
Poland	<i>Pologne</i>
Portugal	<i>Portugal</i>
Romania	<i>Roumanie</i>
Russian Federation	<i>Fédération de Russie</i>
Rwanda	<i>Rwanda</i>
Samoa	<i>Samoa</i>
Senegal	<i>Sénégal</i>
Serbia	<i>Serbie</i>
Sierra Leone	<i>Sierra Leone</i>
Slovakia	<i>Slovaquie</i>
Slovenia	<i>Slovénie</i>
South Africa	<i>Afrique du Sud</i>
Spain	<i>Espagne</i>
Sri Lanka	<i>Sri Lanka</i>
Swaziland	<i>Swaziland</i>
Sweden	<i>Suède</i>
Switzerland	<i>Suisse</i>
Syria	<i>Syrie</i>
Tanzania	<i>Tanzanie</i>
Thailand	<i>Thaïlande</i>
Netherlands	<i>Pays-Bas</i>

Trinidad and Tobago	<i>Trinidad et Tobago</i>
Tunisia	<i>Tunisie</i>
Turkey	<i>Turquie</i>
Uganda	<i>Ouganda</i>
Ukraine	<i>Ukraine</i>
United Kingdom	<i>Royaume-Uni</i>
Uzbekistan	<i>Ouzbékistan</i>
Venezuela	<i>Venezuela</i>
Vietnam	<i>Vietnam</i>
Yemen	<i>Yémen</i>
Zambia	<i>Zambie</i>
Zimbabwe	<i>Zimbabwe</i>

Deloitte.

Daide Strusani
Assistant Director,
TMT Economic Consulting, Deloitte LLP
dstrusani@deloitte.co.uk



Gabriel Solomon
Head of Regulatory Policy
GSMA
gsolomon@gsm.org

© 2011 Deloitte LLP